



CANADA

# Débats de la Chambre des communes

---

VOLUME 140 • NUMÉRO 156 • 1<sup>re</sup> SESSION • 38<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

COMPTE RENDU OFFICIEL  
(HANSARD)

**Le mercredi 23 novembre 2005**

—  
Présidence de l'honorable Peter Milliken

## **TABLE DES MATIÈRES**

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

**<http://www.parl.gc.ca>**

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 23 novembre 2005

La séance est ouverte à 14 heures.

---

*Prière*

---

● (1400)

[Traduction]

**Le Président:** Comme nous avons l'habitude de le faire le mercredi, nous allons maintenant chanter Ô Canada, qui sera entonné par la députée de Don Valley-Est.

[Les députés chantent l'hymne national.]

---

### DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

#### LES AFFAIRES AUTOCHTONES

**Mme Nancy Karetak-Lindell (Nunavut, Lib.):** Monsieur le Président, une réunion historique aura lieu à Kelowna entre le premier ministre et les chefs autochtones à la rencontre des premiers ministres.

Le gouvernement a fait preuve d'une volonté ferme pour régler les nombreux problèmes auxquels sont confrontés les Autochtones du Canada.

L'actuel gouvernement s'est engagé à combler l'écart entre les conditions de vie des Autochtones et celles des autres Canadiens, non parce qu'il y trouve un intérêt particulier cette semaine ou parce qu'il veut se faire du capital politique à bon marché, mais parce qu'il veut établir de véritables partenariats, trouver des solutions communautaires et donner la chance aux premières nations du Canada de prendre la place qui leur revient à juste titre dans ce pays auquel ils contribuent et, en outre, parce que c'est ce qu'il faut faire.

Jose Kusugak, président de l'Inuit Tapiriit Kanatami, souligne toujours que les Inuits sont les premiers habitants du territoire, mais qu'ils sont Canadiens d'abord et qu'ils veulent faire leur part pour assurer la prospérité et l'unité du pays.

Je sais que tous les partenaires n'ont pas ménagé leurs efforts, dans un esprit de collaboration, pour préparer cette réunion et j'ai hâte d'en voir les résultats concrets. Je souhaite énormément de succès au premier ministre à cette occasion.

\* \* \*

#### LES ANCIENS COMBATTANTS

**M. Werner Schmidt (Kelowna—Lake Country, PCC):** Monsieur le Président, en ces derniers jours de l'Année de l'ancien combattant, le gouvernement punit les anciens combattants canadiens.

En vertu de la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes, les anciens combattants qui se marient après 60 ans ne peuvent laisser à leurs survivants une partie de leur pension, contrairement à ceux qui se sont mariés avant cet âge. Ces anciens combattants ont contribué au même titre au régime de pension, mais ils n'ont pas droit aux mêmes avantages.

Le gouvernement dit aux anciens combattants de mettre de l'argent de côté, sans égard au fait que ce sont des aînés qui ont un revenu fixe. Le gouvernement estime-t-il que c'est la dignité que méritent les anciens combattants?

Bien des anciens combattants qui ont reçu des médailles comme Pete Buell, d'Halifax, Helen Rapp d'Ottawa ou Gordon Read, de Kelowna veulent que les choses changent. D'un océan à l'autre, les associations d'anciens combattants veulent que la situation change. De ce côté-ci de la Chambre, nous sommes du même avis.

Il faut traiter les anciens combattants de façon juste et équitable. Il faut modifier la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes. Nos anciens combattants ont défendu le Canada. N'est-il pas temps que le ministre de la Défense nationale et son homologue des Anciens Combattants défendent leur cause?

\* \* \*

● (1405)

#### LE PAKISTAN

**L'hon. Gurbax Malhi (Bramalea—Gore—Malton, Lib.):** Monsieur le Président, la discrimination religieuse envers les minorités au Pakistan me préoccupe. Persécutés, les ahmadis et les chrétiens du Pakistan prônent le respect des droits universels de la personne, la tolérance et la discussion. Il y a encore beaucoup à faire pour assurer le respect des droits et la protection des femmes et des minorités dans ce pays.

J'invite le ministre des Affaires étrangères à nouer le dialogue avec ses homologues pakistanais. Il doit les encourager à revoir les lois qui sont discriminatoires à l'égard des minorités religieuses et à intervenir au nom des ahmadis, des chrétiens et des autres minorités en demandant l'abrogation des dispositions anti-blasphème sous l'égide du droit international. À moins qu'on intervienne en vertu du droit international, la persécution des minorités se poursuivra.

La liberté de religion et de croyance est un droit de la personne fondamental qu'il faut protéger au Pakistan et partout au monde.

\* \* \*

[Français]

#### LA VIOLENCE CONTRE LES FEMMES AUTOCHTONES

**M. Bernard Cleary (Louis-Saint-Laurent, BQ):** Monsieur le Président, dans un récent rapport, Amnistie internationale juge qu'Ottawa a fait preuve d'un laxisme « honteux » dans le traitement des dossiers des femmes autochtones tuées et disparues.

*Article 31 du Règlement*

Il y a urgence d'agir, surtout lorsque l'on sait que nous sommes aujourd'hui sans nouvelles d'environ 500 d'entre elles.

Le premier ministre devra discuter de cette importante question lors de sa prochaine rencontre avec les leaders autochtones.

Aussi, la ministre du Patrimoine canadien doit remettre aux femmes autochtones les 10 millions de dollars demandés pour leur permettre de mener à bien leur campagne de sensibilisation au drame qu'elles vivent.

Le Bloc québécois dénonce la violence dont sont victimes les femmes autochtones et blâme le silence du gouvernement fédéral.

\* \* \*

[Traduction]

**LE CONGRÈS ISLAMIQUE CANADIEN**

**L'hon. Eleni Bakopanos (Ahuntsic, Lib.):** Monsieur le Président, la semaine dernière, le Congrès islamique canadien a tenu son septième dîner de gala annuel sur la Colline du Parlement. Le gala s'inscrivait sous le thème « Honorer les contributions des Musulmans canadiens au monde des affaires ». Pendant le repas, des prix ont été remis à diverses personnes.

[Français]

C'est avec plaisir que je souligne que, parmi les récipiendaires, se trouvait M. Youssef Hariri, étudiant en droit et membre du conseil exécutif du Centre islamique libanais situé dans mon comté, Ahuntsic. Il a été honoré du CIC 2005 Youth Community Award. Ce prix est décerné à des jeunes Canadiens de moins de 30 ans qui offrent un service remarquable à la communauté musulmane du Canada.

Félicitations, monsieur Hariri.

\* \* \*

[Traduction]

**LA DÉPUTÉE DE SASKATOON—ROSETOWN—BIGGAR**

**Mme Carol Skelton (Saskatoon—Rosetown—Biggar, PCC):** Monsieur le Président, c'est à titre personnel que je prends la parole aujourd'hui. J'aimerais tout d'abord remercier Noel et le reste de ma famille, ainsi que mon personnel dévoué de Saskatoon—Rosetown—Biggar et d'Ottawa, qui m'ont permis de représenter équitablement et pleinement mes électeurs.

La présence d'un gouvernement minoritaire a fait que j'ai dû être présente à Ottawa plus souvent que par le passé. Comme je devais être présente pour chaque vote, j'ai été contrainte de rater certains événements auxquels j'assistais auparavant. Mes électeurs ont été très compréhensifs à cet égard.

Je remercie également les milliers de personnes qui ont pris le temps de répondre à mes sondages. Je les ai tous lus avec grand plaisir. Ce fut un honneur de servir les milliers de Canadiens qui habitent dans notre coin bien spécial de la Saskatchewan. L'appui et l'encouragement formidables témoignés par mes électeurs me donnent hâte de revenir les représenter à la Chambre.

Il me tarde de rencontrer le plus de gens possible pendant la campagne électorale et j'invite tous les Canadiens à aller voter. Chaque vote compte.

●(1410)

**L'ORDRE DU CANADA**

**L'hon. Walt Lastewka (St. Catharines, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de prendre la parole pour féliciter sincèrement M. Paul Bosc père, du vignoble Château des Charmes, pour son investiture en tant que membre de l'Ordre du Canada.

Immigrant algérien, Paul est arrivé au Canada il y a environ 40 ans et s'est établi à Montréal. Peu de temps après, il a déménagé à Niagara pour travailler à l'ancien vignoble Château-Gai, où il a occupé les postes de vinificateur principal et de directeur de la recherche pendant 15 ans. En 1978, il a fondé son propre vignoble, Château des Charmes, qui compte aujourd'hui plus de 250 acres de vignes et qui fut un des premiers à cultiver des raisins européens.

Paul Bosc père a joué un rôle important dans l'histoire de l'industrie vinicole dans la région du Niagara. Il a participé à la fondation de l'institut de viticulture et d'oenologie en climat froid de l'Université Brock et de la Vintners Quality Alliance ou VQA de l'Ontario.

En tant que pionnier de l'industrie vinicole de la région du Niagara, il mérite amplement d'être décoré de l'Ordre du Canada. Félicitations à Paul Bosc père.

\* \* \*

[Français]

**L'ÉGLISE NOTRE-DAME-DE-LA-PRÉSENTATION**

**M. Marcel Gagnon (Saint-Maurice—Champlain, BQ):** Monsieur le Président, l'église Notre-Dame-de-la-Présentation, de Shawinigan-Sud, qui abrite les dernières grandes oeuvres du célèbre peintre Ozias Leduc, est désignée lieu historique.

Je tiens à souligner le travail acharné du Comité de protection des oeuvres d'Ozias Leduc dans l'atteinte de cette désignation.

En profitant du 50<sup>e</sup> anniversaire du décès de l'artiste de renom, les membres du comité ont voulu montrer le remarquable décor qui orne l'intérieur de cette église. Considérées comme son testament artistique, ces oeuvres conjuguent spiritualité et histoire du développement de la Mauricie.

J'invite donc mes collègues à venir visiter ce lieu historique de Shawinigan situé à deux pas de la Cité de l'énergie. On peut profiter d'une vue remarquable sur la rivière Saint-Maurice en déambulant dans les jardins aménagés aux abords de l'église. C'est une raison de plus pour visiter la Mauricie, une destination incontournable.

\* \* \*

[Traduction]

**LE BÉNÉVOLAT**

**Mme Colleen Beaumier (Brampton-Ouest, Lib.):** Monsieur le Président, trop souvent, les immigrants qui font du bénévolat ne reçoivent pas la reconnaissance qui leur est due. Comme ils ne sont pas encore pleinement intégrés à la société canadienne, personne ne parle de leur travail.

*Article 31 du Règlement*

Aujourd'hui, j'aimerais rendre hommage à un groupe d'ainés originaires du Penjab qui se réunissent à Brampton toutes les semaines pour discuter de questions qui les préoccupent et qui préoccupent l'ensemble de la collectivité. La plupart de ces hommes remarquables sont à la retraite et n'ont pas ou à peu près pas de pension, mais ce sont de véritables lions. Dernièrement, ils ont financé l'achat de 35 tentes pour envoyer aux victimes du tremblement de terre au Pakistan. Il n'y a pas eu d'annonce en grande pompe. Ils n'ont fait que suivre les enseignements de leurs gourous.

Nous avons des leçons à tirer de nos immigrants. Il faut traiter avec respect les personnes âgées. Nous mettons de côté nos aînés, parfois dans des conditions déplorables. Nous ne tenons pas compte de leurs opinions, nous disons qu'ils ne sont pas à la mode et nous les écartons de notre vue lorsqu'ils dérangent.

J'aurais aimé nommer les membres du groupe, mais je manque de temps. Je suis fier que ces Singh soient mes amis et je continuerai de leur demander conseil à bien des égards.

\* \* \*

**LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA**

**M. Merv Tweed (Brandon—Souris, PCC):** Monsieur le Président, hier la vérificatrice générale a publié un rapport dans lequel elle affirme que le gouvernement fédéral sous-finance la GRC. Dans la seule province du Manitoba, le gouvernement a retiré 25 agents de la patrouille routière.

Vendredi dernier, une femme d'affaires de ma circonscription, Brandon—Souris, a dû s'adresser à trois détachements de la GRC et attendre cinq heures avant qu'un agent se présente à son épicerie rurale où un vol avait été commis. Elle dit avoir ressenti beaucoup de frustration en regardant, impuissante, les voleurs partir avec leur butin.

À la lumière du rapport de la vérificatrice générale, de la hausse de la criminalité urbaine et du manque de policiers dans les collectivités rurales, je demande au gouvernement d'admettre que l'approche laxiste des libéraux à l'égard de la criminalité est un échec. Je déclare aussi qu'un nouveau gouvernement conservateur éliminera le registre des armes d'épaule qui est inutile et appuiera davantage les agents de première ligne.

\* \* \*

**L'ÉQUIPE SAINT JOHN**

**M. Paul Zed (Saint John, Lib.):** Monsieur le Président, je prends la parole pour rendre hommage à des visiteurs de ma ville natale, Saint John, au Nouveau-Brunswick.

C'est avec plaisir que j'accueille les cinq maires de la grande région de Saint John. Le maire Norm McFarlane, le maire de Rothesay, Bill Bishop, le maire de Quispamsis, Ron Maloney, la mairesse de Grand Bay-Westfield, Grace Losier et le maire de St. Martins, Jim Huttges, font tous partie de l'équipe Saint John.

L'année dernière, la visite a été un franc succès. Cette année, de nouveaux membres se sont joints à l'équipe, notamment d'autres maires et des leaders communautaires comme Steve Carson et Dale Knox, d'Enterprise Saint John, Bob Manning, de la chambre de commerce de Saint John, et Tom Gribbons, de l'organisme Vibrant Communities.

Nous avons rencontré plusieurs ministres du Cabinet, dont le premier ministre, la vice-première ministre, les ministres des Finances et de l'Immigration, et le ministre responsable de l'APECA. Nous avons discuté de questions qui touchent le Grand Saint John,

comme le nettoyage du havre, l'immigration et le logement abordable.

Je souhaite à nouveau la bienvenue à l'équipe Saint John.

\* \* \*

● (1415)

**L'ÉQUITÉ SALARIALE**

**Mme Jean Crowder (Nanaimo—Cowichan, NPd):** Monsieur le Président, récemment, une étudiante qui rédigeait une dissertation sur l'équité salariale dans le gouvernement fédéral m'a demandé pourquoi le gouvernement prenait tant de temps pour présenter un projet de loi proactif. Les ministres du Travail et de la Justice ont comparu devant le Comité de la condition féminine cette semaine pour répondre à cette question, et leur réponse n'avait rien de rassurant.

Bien que les ministres aient dit que l'équité salariale est un droit fondamental de la personne, ils n'ont rien dit qui nous porterait à croire qu'un projet de loi en la matière sera présenté de sitôt.

Le groupe de travail sur l'équité salariale a étudié la question et a tenu des consultations pendant plus de trois ans. Il a rédigé un rapport exhaustif qui demande la présentation d'un projet de loi proactif et l'établissement d'une commission indépendante responsable de l'équité salariale. Ce rapport a paru en mai 2004 et, depuis, nous attendons toujours la réaction de ces deux ministères.

Les femmes ont lu le rapport, elles en ont étudié les recommandations et savent qu'il n'y a aucune excuse pour ce retard. Les ministères de la Justice et du Travail pourraient immédiatement rédiger un projet de loi s'inspirant des recommandations du rapport et aller de l'avant.

Les Canadiennes en ont assez des études, des consultations et des excuses des libéraux, elles veulent un projet de loi. Où est-il?

\* \* \*

**L'OPÉRATION RUDOLPH**

**M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, PCC):** Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui pour remercier et féliciter la Coalition canadienne pour la démocratie d'avoir lancé l'opération Rudolph. L'opération Rudolph est une campagne populaire visant à expédier des cadeaux à chacun des 1 000 soldats qui se battent actuellement en notre nom pour le peuple afghan. Les paquets contiendront des notes de remerciement personnelles rédigées par des Canadiens, dont de nombreux élèves fiers d'être Canadiens.

Plus tôt aujourd'hui, les députés et les sénateurs du Parti conservateur du Canada ont fièrement versé 2 500 \$ à l'opération Rudolph, dont l'objectif est d'amasser 25 000 \$. Les personnes qui désirent faire un don n'ont qu'à se rendre sur le site [www.canadiancoalition.com](http://www.canadiancoalition.com) pour obtenir plus de renseignements sur l'opération Rudolph.

Au nom de tous les députés de la Chambre, je remercie les soldats canadiens déployés partout dans le monde, qui défendent courageusement les valeurs canadiennes et les valeurs universelles que sont la liberté, les droits de la personne et la démocratie. Nous leur sommes reconnaissants et nos prières les accompagnent eux et leurs familles durant cette période des Fêtes.

*Questions orales*

[Français]

**ANDRÉ CHERRIER**

**Mme Monique Guay (Rivière-du-Nord, BQ):** Monsieur le Président, le 22 octobre dernier, dans les confins de la Normandie, à Rouen plus précisément, se tenait la 18<sup>e</sup> édition du Festival International de l'Ordre des Canardiens où l'on a décerné à André Cherrier, un citoyen de Prévost, le titre de Maître Canardier Éleveur.

Cet honneur est d'autant plus prestigieux que le propriétaire de Canards, délices et pommes est seulement le troisième lauréat au monde à être intronisé à ce titre.

En plus de diriger habilement son entreprise, M. Cherrier s'est ingénié à concevoir une presse à canards moderne, de belle facture, qui fut utilisée lors de la réception de ce célèbre festival.

Je suis heureuse d'accueillir aujourd'hui, sur la Colline parlementaire, André Cherrier et sa conjointe, Diane Couët, et de leur dire combien je suis fière de leur succès.

Le Bloc québécois salue la contribution de votre entreprise dans la région des Laurentides, applaudit à votre succès et vous félicite pour la reconnaissance internationale qui vous échoit. Bravo, bravo et encore bravo!

\* \* \*

[Traduction]

**LE PROGRAMME DE COMMANDITES**

**M. Pierre Poilievre (Nepean—Carleton, PCC):** Monsieur le Président, les actions sont plus éloquentes que les paroles, et ce qu'a fait Allan Cutler pour protéger les contribuables contre la corruption et les vols des libéraux en dit beaucoup plus long que n'importe quel discours du premier ministre.

M. Cutler s'est toujours rangé du côté des gens qui travaillent fort, respectent les règles et paient leurs impôts, et cela se voit. Il a refusé de signer les contrats sales des libéraux et a exposé au grand jour le scandale libéral des commandites. Cet ancien fonctionnaire est depuis lors reconnu comme une autorité en matière de reddition de comptes et d'éthique au Canada. Il n'a jamais occupé de poste politique, ne s'est jamais présenté à une élection et n'y avait même jamais songé. Mais grâce à la mesure législative du Parti conservateur sur la responsabilité gouvernementale, cela a changé.

M. Cutler voit dans cette mesure l'espoir d'une fonction publique propre et basée sur le principe du mérite, et d'un gouvernement responsable. Il a aujourd'hui fait connaître son intention de se joindre à un gouvernement conservateur responsable en devenant le prochain député d'Ottawa-Sud.

Au nom des milliers de fonctionnaires de ma circonscription, je remercie M. Cutler de se porter encore une fois au secours du Canada.

\* \* \*

**CHARLES V. KEATING**

**M. Michael Savage (Dartmouth—Cole Harbour, Lib.):** Monsieur le Président, tôt mardi matin, Charles V. Keating est décédé à Dartmouth. M. Keating était une figure légendaire de la Nouvelle-Écosse et un homme d'affaires exceptionnel, doublé d'un philanthrope, d'un bâtisseur communautaire et d'un grand humaniste.

C'était un homme particulièrement fier de sa famille, de sa collectivité et de son pays. Son dévouement exemplaire à l'égard de sa collectivité lui a valu de nombreuses distinctions hautement méritées, dont l'Ordre du Canada et l'Ordre de la Nouvelle-Écosse.

Peu de Néo-Écossais ont réalisé autant de choses aussi extraordinaires, mais à bon nombre de gens, Charles Keating laisse en héritage les valeurs simples sur lesquelles il s'appuyait: la foi, la famille et la collectivité. Dans ma province, nombre de gens peuvent parler de la générosité de cet homme qui aidait les plus démunis en veillant par-dessus tout à leur éviter toute gêne.

Peu de gens sont aussi fiers d'être Canadiens qu'il l'était et la plupart d'entre nous ont entendu son interprétation émouvante d'O Canada. Il était très fier de son ascendance irlandaise. Les députés n'auront pas oublié les paroles d'un autre Nord-Américain célèbre, d'ascendance irlandaise lui aussi, qui a dit un jour: « Ne vous demandez pas ce que votre pays peut faire pour vous, mais demandez-vous ce que vous pouvez faire pour votre pays. » Charles Keating a fait des choses extraordinaires pour son pays et pour ses concitoyens.

Comme à des milliers de Néo-Écossais, Charles Keating me manquera, mais je sais que Marilyn, Anne Marie, Greg, Kathy et Mike, Susan et John de même que ses petits-enfants adorés reprendront le flambeau.

**QUESTIONS ORALES**

• (1420)

[Traduction]

**AIR INDIA**

**L'hon. Stephen Harper (chef de l'Opposition, PCC):** Monsieur le Président, le gouvernement a annoncé aujourd'hui qu'il ne tiendra pas une enquête publique complète sur l'attentat à la bombe commis contre un avion d'Air India. Cette annonce est faite sept mois après que le Parlement eut approuvé une motion d'opposition demandant la tenue d'une enquête publique.

Si le gouvernement avait respecté les désirs du Parlement et des familles, au lieu de gaspiller du temps et de l'argent à l'élaboration d'un rapport, il aurait déjà pu présenter les faits à la population.

Pourquoi devrait-on prendre au sérieux un gouvernement qui attend la veille d'élections pour faire une annonce aussi floue?

**L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.):** Monsieur le Président, je trouve particulièrement offensant qu'on ternisse implicitement la réputation de l'honorable Bob Rae, l'ancien premier ministre de l'Ontario.

Je serai parfaitement claire. Nous avons demandé à l'honorable Bob Rae, à titre d'enquêteur indépendant, de déterminer si des questions étaient demeurées sans réponse. Il a accepté de relever le défi. Il a collaboré avec les familles. Il a noué des liens avec elles. Il a fait son travail en toute bonne foi. Il a cerné ces questions, et j'ai dit que j'accepterais ses recommandations.

\* \* \*

**LES MARCHÉS PUBLICS**

**L'hon. Stephen Harper (chef de l'Opposition, PCC):** Monsieur le Président, un nouveau gouvernement ordonnera la tenue d'une véritable enquête.

*Questions orales*

Aujourd'hui, nous avons appris que le sondeur du Parti libéral, Michael Marzolini, n'a pas été obligé d'attendre les élections. Son entreprise, Pollara, a obtenu un contrat verbal de 90 000 \$ du ministère de la Défense nationale, après que la vérificatrice générale eut dénoncé le gouvernement pour avoir accordé des contrats verbaux.

Compte tenu de cette affaire et des révélations concernant David Herle, le premier ministre aura-t-il l'obligeance de nous dire franchement si d'autres libéraux ont obtenu des contrats de façon détournée?

**L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, voici ce que la vérificatrice générale a dit au sujet des sondages d'opinion publique faits pour le compte du gouvernement:

Dans l'ensemble, les activités de recherche sur l'opinion publique ont été gérées avec transparence. Les rôles et les responsabilités étaient clairs.

Nous avons pris des mesures pour renforcer ces activités. Nous continuons de le faire, à l'instar du secteur privé. Nous continuerons de solliciter la participation des Canadiens et d'élaborer des politiques d'intérêt public qui tiennent compte de leurs valeurs.

\* \* \*

**LES POLITIQUES GOUVERNEMENTALES**

**L'hon. Stephen Harper (chef de l'Opposition, PCC):** Monsieur le Président, heureusement, nous serons bientôt débarrassés de ce genre de réponses, et ce, pour très, très longtemps.

La pénitence des libéraux semble plutôt dispendieuse. Depuis le dépôt du rapport Gomery, le premier ministre promet des dépenses au rythme d'environ un milliard de dollars par jour, et cela ne tient même pas compte du récent mini-budget.

Puisque aucun financement n'est prévu pour la plupart de ces dépenses dans les trois budgets que les libéraux ont déposés cette année, pourquoi devrions-nous ajouter foi à ces promesses?

**L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.):** Monsieur le Président, nous sommes chargés de gouverner. Nous sommes chargés de respecter les engagements qui ont été pris dans le discours du Trône et dans les budgets qui ont été déposés jusqu'à maintenant.

J'aimerais beaucoup que les députés de l'opposition me disent lesquelles de ces initiatives ils rejetteraient: l'indemnisation des victimes des pensionnats autochtones, l'aide au secteur forestier, l'appui au logement à prix abordable ou de meilleurs services pour les immigrants? J'aimerais que les députés d'en face nous disent lesquels de ces dossiers ils ne financeraient pas. Lesquelles de ces initiatives visant à améliorer la qualité de vie de tous les Canadiens ne sont-ils pas prêts à appuyer?

**M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC):** Monsieur le Président, la question qu'on devrait plutôt poser est la suivante: lesquelles de ces initiatives les libéraux mèneront-ils réellement à bien? Ils ont eu 12 ans pour le faire.

Ils ont annoncé aujourd'hui des dépenses de plusieurs milliards de dollars sans qu'aucun mécanisme de reddition de comptes ne soit prévu. Le juge Gomery a dit que le Programme de commandites avait été mal planifié et qu'il n'était rien d'autre que:

la chronique déprimante des multiples carences constatées dans la planification déficiente d'un programme gouvernemental, conjuguées à l'incapacité de l'appareil gouvernemental à contrôler le gaspillage — une histoire de cupidité, de vénalité et d'inconduite...

Ces dépenses inconsidérées, dans le seul but d'acheter des votes et sans aucune planification claire, ne feront que perpétuer ce genre de gaspillage. Le premier ministre n'a-t-il rien appris du scandale des commandites? Pourquoi les Canadiens croiraient-ils qu'il a réellement l'intention de faire toutes ces choses?

• (1425)

**L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, voici ce que le juge Gomery a dit dans son rapport:

Les responsables de ces irrégularités ont été identifiés et fustigés pour leurs erreurs et leur inconduite. Certes, la procédure nécessaire pour découvrir leurs fautes a peut-être été fastidieuse et coûteuse mais, en fin de compte, elle a bien fonctionné.

Les Canadiens ne doivent pas oublier que la grande majorité de nos fonctionnaires et de nos politiciens font leur travail avec honnêteté, diligence et efficacité et qu'ils n'ont pas été blâmés à la suite de cette enquête. Le juge Gomery n'a pas terni la réputation de tous ceux qui travaillent très fort au nom des Canadiens, contrairement à ce que fait le député.

\* \* \*

**AIR INDIA**

**M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC):** Monsieur le Président, les Canadiens peuvent oublier cette promesse.

Aujourd'hui, le gouvernement a annoncé une mesure coûteuse et inutile relativement aux questions que les familles touchées par la tragédie d'Air India posent depuis 20 ans et auxquelles elles n'ont toujours pas obtenu de réponses.

Les demi-mesures timides annoncées aujourd'hui dans le rapport rédigé à toute vapeur par la recrue libérale Bob Rae ne répondent pas aux nombreuses préoccupations soulevées par les familles des victimes, notamment le financement du terrorisme, l'immigration, la responsabilité judiciaire et l'intimidation de témoins.

La vice-première ministre va-t-elle s'engager aujourd'hui à respecter les vœux des familles et la volonté du Parlement en faisant ouvrir une enquête publique étendue et inclusive, dirigée par un juge, afin que justice soit enfin rendue relativement à la pire tuerie et attaque terroriste de l'histoire du Canada?

**L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.):** Monsieur le Président, comme je viens de le mentionner, je vais accepter les recommandations de l'honorable Bob Rae relativement à la deuxième étape de cette enquête. Celui-ci a recensé pour nous les questions auxquelles nous pouvons apporter une réponse et, ainsi, faire en sorte, nous l'espérons, que ce genre de tragédie ne se reproduise plus et ne frappe pas les familles d'autres victimes.

Je veux aussi informer la Chambre que, assez récemment, j'ai eu l'occasion de rencontrer les familles touchées. J'ai dit que j'allais étudier leurs questions supplémentaires et que certaines d'entre elles seraient ajoutées...

**Le Président:** Le député de Laurier—Sainte-Marie a la parole.

*Questions orales*

[Français]

**LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ):** Monsieur le Président, nous avons questionné la ministre responsable de la Sécurité publique concernant les avions-prisons américains faisant escale dans des aéroports canadiens. La ministre nous a répondu qu'elle ne possédait pas d'information concernant ces allégations. Le député de Marc-Aurèle-Fortin lui a donc fait parvenir une lettre l'informant des numéros de vol de ces avions et lui demandant de faire un suivi.

La ministre a-t-elle fait les vérifications? Si oui, peut-elle nous dire si ces avions américains transportant des prisonniers susceptibles d'être torturés ont bel et bien transité par le Canada?

[Traduction]

**L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai effectivement reçu une telle lettre hier après-midi après la période des questions. Je l'ai remise aux fonctionnaires de mon ministère à qui j'ai demandé de faire un suivi des questions soulevées par le député.

Je réitère ce que j'ai déjà dit. On ne m'a communiqué aucune information ou preuve montrant que ces avions ont été mis en cause dans des extraditions extraordinaires.

Je tiens à ce qu'il soit absolument clair que le Canada n'a renvoyé personne vers un pays où il y a un risque substantiel de torture.

[Français]

**M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ):** Monsieur le Président, je ne m'attendais pas à ce que la CIA appelle au préalable pour l'avertir que des prisonniers transiteraient dans des avions-prisons vers d'autres pays, j'en suis convaincu.

Ce qu'on lui demande, c'est de vérifier, et je suis surpris qu'elle n'ait pas pris le temps de le faire. C'est dans les journaux depuis quelques jours. Elle lit sûrement les journaux.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Gilles Duceppe:** Si le ministre des Transports peut arrêter de jacasser, je vais continuer.

Or la ministre n'a rien vérifié, alors que d'autres pays l'ont fait. Prend-elle cela au sérieux ou tente-t-elle plutôt d'agir comme elle l'a fait dans le cas de Maher Arar, c'est-à-dire ne rien faire et laisser se produire des choses à l'encontre des droits de la personne?

[Traduction]

**L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.):** Monsieur le Président, comme je viens de le dire, j'ai reçu la lettre hier. Je l'ai confiée aux fonctionnaires de mon ministère et je leur ai demandé d'assurer un suivi.

Permettez-moi de revenir encore une fois sur ce que j'ai déjà dit. Je n'ai reçu aucune information indiquant que des avions aient atterri où que ce soit au Canada et aient participé à des extraditions extraordinaires.

Néanmoins, j'ai bien reçu la lettre dont parle le député et j'ai confié à mes fonctionnaires la tâche de se pencher sur la question.

● (1430)

[Français]

**M. Serge Ménard (Marc-Aurèle-Fortin, BQ):** Monsieur le Président, la ministre nous a déjà répondu à plusieurs reprises qu'à sa connaissance, il n'y avait aucune information et aucune raison de

croire que les avions-prisons de la CIA auraient atterri à Terre-Neuve. Or aucun survol du territoire canadien ne peut être fait sans que nous le sachions et que nous ayons les plans de vol.

J'ai deux questions très simples à poser à la ministre. Était-elle au courant de l'existence de ces vols? Était-elle au courant que des avions appartenant à la CIA avaient utilisé le territoire canadien dans la poursuite de leurs opérations?

[Traduction]

**L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.):** Monsieur le Président, je réitère encore une fois que je n'ai aucun renseignement indiquant que des avions ont servi à des extraditions extraordinaires.

J'ai effectivement reçu la lettre du député et j'ai demandé à mes fonctionnaires d'examiner la question. En fait, si le député dispose de certaines informations secrètes, il pourrait être très utile qu'il nous en fasse part.

[Français]

**M. Serge Ménard (Marc-Aurèle-Fortin, BQ):** Monsieur le Président, en fait, nous comprenons qu'elle ne sait pas, mais ce que nous voudrions savoir, c'est si elle veut savoir? Plusieurs pays sont inquiets et demandent des explications aux États-Unis parce qu'ils craignent qu'il y ait eu violation des droits humains.

Est-ce que la ministre n'est pas elle-même préoccupée par cette possibilité? Plutôt que de répéter qu'elle n'a pas d'information, est-ce que sa préoccupation ne devrait pas être de se demander si la responsabilité internationale du Canada est en jeu, ou encore si l'horrible expérience vécue par Maher Arar n'est pas en train de se répéter en raison de son indifférence?

**L'hon. Pierre Pettigrew (ministre des Affaires étrangères, Lib.):** Monsieur le Président, la vice-première ministre a été très claire. Nous n'avons aucune information fiable, ni aucune raison nous poussant à croire que l'avion qui s'est effectivement posé à St. John's était autre chose qu'un vol privé. Si nous apprenions que les États-Unis utilisent bel et bien le territoire canadien à ces fins, il est évident que nous soulèverions cette question avec les autorités américaines appropriées.

\* \* \*

**L'ENVIRONNEMENT**

**L'hon. Jack Layton (Toronto—Danforth, NPD):** Monsieur le Président, le premier ministre aime beaucoup prétendre qu'il a fait énormément pour lutter contre les changements climatiques. Il adore en parler. Il a même promis une réduction de 20 p. 100 des gaz à effet de serre. Or, 12 ans après ces promesses libérales, on nous déclare que les émissions du Canada n'ont pas été réduites, mais qu'elles ont augmenté de 24 p. 100, soit le pire résultat pour les pays développés.

Est-ce que le premier ministre peut nous expliquer pourquoi il a fait le contraire de sa promesse?

**L'hon. Stéphane Dion (ministre de l'Environnement, Lib.):** Monsieur le Président, il serait juste de dire, comme je l'ai dit à plusieurs reprises, que le Canada est de loin le pays qui a l'objectif le plus exigeant à atteindre parmi tous les pays signataires du Protocole de Kyoto. C'est pourquoi nous devons travailler tous ensemble pour y parvenir et nous avons un plan pour cela.



*Questions orales*

Toutefois, il semble que tous ensemble, cela ne pourra pas inclure, malheureusement, le leader du NPD qui, au lieu de mettre toutes les chances du côté du Canada afin d'éviter une élection au moment où on va recevoir le monde pour parler des changements climatiques, a préféré se joindre au chef conservateur qui veut tuer Kyoto et au chef séparatiste qui veut détruire le Canada. Honte au chef du NPD!

[Traduction]

**L'hon. Jack Layton (Toronto—Danforth, NPD):** Monsieur le Président, le fait est que le discours des libéraux sur les changements climatiques ne veut rien dire. Leurs actes sont plus éloquentes. Nos émissions ont très fortement augmenté; des subventions de plus de 1 milliard de dollars sont accordées au pétrole et au charbon. Nous n'avons pas de stratégie pour la fabrication de voitures moins polluantes même si le NPD en a présenté une au gouvernement il y a plus de deux ans.

L'usine d'Oshawa doit maintenant produire un nouveau modèle. Pourquoi n'y a-t-il pas de plan pour commencer à fabriquer les voitures écologiques que veulent les Canadiens, qui nous permettraient de réduire la pollution ici au Canada et qui pourraient être assemblées à Oshawa par des travailleurs canadiens?

**L'hon. Stéphane Dion (ministre de l'Environnement, Lib.):** Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je ferai parvenir au chef du NPD une copie de notre nouveau plan de lutte contre les changements climatiques. Le chef du NPD constatera alors que nous allons investir 10 milliards de dollars dans les années à venir pour faire diminuer les émissions de gaz à effet de serre. Je suis très fier que le Canada ait, hier, dressé la liste des émissions de gaz à effet de serre figurant dans la LCPE. Nous l'avons fait et nous aurions été heureux de le faire en compagnie du chef du NPD. Toutefois, au lieu de cela, ce dernier veut faire cause commune avec le chef conservateur, qui s'oppose au Protocole de Kyoto. C'est une honte.

• (1435)

**M. Bob Mills (Red Deer, PCC):** Monsieur le Président, je tiens à répéter que, quelques jours avant la onzième conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, nous avons ce nouveau rapport des Nations Unies qui montre que le Canada est bon dernier dans le monde en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Nos émissions sont supérieures de 25 p. 100 aux niveaux de 1990, et elles ne cessent d'augmenter.

Les Canadiens voudraient bien savoir comment le ministre de l'Environnement expliquera cela au monde.

**L'hon. Stéphane Dion (ministre de l'Environnement, Lib.):** Monsieur le Président, le Canada a une économie en pleine croissance parce que le gouvernement protège nos industries. Au lieu d'aller en Chine et dans d'autres pays, les industries restent au Canada. C'est bon pour l'environnement parce que nous avons la capacité de diminuer nos émissions avec une bonne technologie, et nous le ferons au moyen d'un plan de lutte contre les changements climatiques très contraignant. Quel parti parle? Un parti qui n'a pas de plan pour l'environnement, qui n'a pas pris d'engagement au sujet de l'environnement et qui n'a aucune conviction relativement à l'environnement.

[Français]

**M. Michael Chong (Wellington—Halton Hills, PCC):** Monsieur le Président, à quelques jours de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, à Montréal, nous avons un nouveau rapport de l'ONU qui indique que le Canada est le pire pays de notre planète en ce qui a trait à la réduction des émissions de gaz.

Pendant douze ans, ce gouvernement n'a été que promesses sans action, et nos émissions ont augmenté de 24 p. 100, comme le souligne ce rapport.

Le gouvernement sera-t-il franc et admettra-t-il que le plan relatif à Kyoto a provoqué une augmentation des émissions?

**L'hon. Stéphane Dion (ministre de l'Environnement, Lib.):** Monsieur le Président, on dit n'importe quoi! Cela ferait augmenter les émissions si l'on faisait ce que les conservateurs veulent faire, c'est-à-dire rien du tout — c'est-à-dire retirer le Canada du Protocole de Kyoto, défaisant ainsi l'équilibre mondial sur lequel on doit reposer afin de réduire les émissions partout.

Je rappellerai que le porte-parole conservateur a dit que les conservateurs ne devraient pas se présenter devant les électeurs s'ils n'ont pas de plan relatif aux changements climatiques. Ils n'ont toujours pas de plan et les Canadiens le leur feront savoir.

\* \* \*

[Traduction]

**LA SOCIÉTÉ MARITIME CSL INC.**

**M. Jeff Watson (Essex, PCC):** Monsieur le Président, d'anciens chefs mécaniciens de la Société maritime CSL Inc. ont récemment levé le voile sur les activités de cette entreprise. Selon eux, des navires de cette société ont déversé des tonnes de pellets de minerai dans les Grands Lacs, à l'insu de tous. La directrice du Sierra Club, Elizabeth May, a dit que c'était illégal. L'actuel premier ministre abondait dans le même sens en 1990 lorsqu'il a déclaré ceci: « Polluer l'eau est un crime et il faut traiter comme des criminels et incarcérer ceux qui continuent de polluer délibérément. »

Quand le premier ministre prendra-t-il l'engagement, au nom du gouvernement, d'intenter des poursuites en justice contre la Société maritime CSL Inc. pour avoir pollué nos Grands Lacs?

**L'hon. Geoff Regan (ministre des Pêches et des Océans, Lib.):** Monsieur le Président, le gouvernement prend très au sérieux la qualité de nos lacs et de l'environnement et il agit assidûment à ce chapitre. La Garde côtière et Transports Canada font évidemment de même.

Le député devrait appuyer les mesures que le gouvernement a prises à cet égard.

**M. Jeff Watson (Essex, PCC):** Monsieur le Président, le ministre n'a rien compris. La Société maritime CSL Inc. a enfreint la loi. Elle a illégalement déversé des tonnes de pellets de minerai dans les Grands Lacs à l'insu de tous, apparemment même à l'insu du premier ministre lorsqu'il était un gestionnaire actif de cette société.

Mark Mattson, qui surveille de près la qualité de l'eau, a dit ceci: « On ne peut rien jeter au fond d'un lac [...] On ne peut contourner les lois [...] », sauf peut-être lorsqu'on devient ministre ou premier ministre.

La Société maritime CSL Inc. a enfreint la loi à maintes occasions. Pourquoi le premier ministre ne s'engage-t-il pas, au nom du gouvernement, à intenter des poursuites contre cette société? L'entreprise familiale a-t-elle le droit de polluer?

**L'hon. Stéphane Dion (ministre de l'Environnement, Lib.):** Monsieur le Président, personne ne peut se soustraire à la loi. Tout le monde doit la respecter. Si une situation au Canada n'est pas conforme à la loi, nous intervenons parce que nous disposons de règlements. Nous avons une politique environnementale, quelque chose d'inconcevable pour le Parti conservateur.

*Questions orales*

[Français]

**L'IMMIGRATION**

**Mme Meili Faille (Vaudreuil-Soulanges, BQ):** Monsieur le Président, lorsque la Loi sur l'immigration a été modifiée en 2002, le gouvernement a réduit, de deux à un, le nombre de commissaires pour entendre les demandes de statut de réfugié. Pour calmer les craintes que cette mesure soulevait, l'ancien ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration affirmait, en juin 2002, qu'il s'était engagé devant le Conseil canadien pour les réfugiés à instaurer un système d'appel dans l'année.

Pour quelles raisons l'actuel ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a-t-il décidé de ne pas mettre en vigueur la section d'appel, reniant ainsi l'engagement pris par son propre collègue?

• (1440)

**L'hon. Joseph Volpe (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.):** Monsieur le Président, l'ONU nous définit encore comme le pays dont tout le monde devrait suivre l'exemple, spécialement dans ce dossier où l'on a des résultats très positifs. Il faut juger les résultats dans le contexte d'une hausse des réfugiés acceptés au pays de l'ordre de 2 p. 100, l'année passée.

J'espère que la députée reconnaîtra les résultats très positifs de notre système.

**Mme Meili Faille (Vaudreuil-Soulanges, BQ):** Monsieur le Président, l'Agence des services frontaliers précise qu'à ce jour, Ottawa a perdu la trace de 43 000 immigrants illégaux, ce qui représente une augmentation de 20 p. 100 depuis 2002. L'absence de la section d'appel contribue à ce que des personnes se réfugient dans la clandestinité par manque de confiance dans le système.

Le ministre admettra-t-il non seulement que sa décision de ne pas mettre en vigueur la section d'appel est irresponsable par rapport aux droits de l'homme, mais qu'elle va aussi à l'encontre des engagements internationaux du Canada?

**L'hon. Joseph Volpe (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.):** Monsieur le Président, la députée se refuse à reconnaître que les responsables de l'ONU considèrent le Canada comme le premier au monde dans ce cas-ci.

\* \* \*

**LES INDUSTRIES DU TEXTILE ET DU VÊTEMENT**

**M. Paul Crête (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ):** Monsieur le Président, le 5 octobre dernier, la Chambre des communes a formellement demandé au gouvernement de mettre en place une politique d'aide pour le textile et le vêtement. Les industries du textile et du vêtement ont besoin de l'implantation de cette politique dès maintenant.

Est-ce que le ministre des Finances va se décider à annoncer ce plan essentiel à la survie de ces industries et au maintien de centaines d'emplois?

**L'hon. Jacques Saada (ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et ministre responsable de la Francophonie, Lib.):** Monsieur le Président, le 28 octobre 2005, le gouvernement du Canada a annoncé l'élimination des tarifs douaniers de 14 p. 100 sur les tissus importés. Cette mesure est rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2005. Elle a pour effet une économie de l'ordre de 29 millions de dollars par an pour les manufacturiers canadiens. Cela ne comprend pas le programme des textiles canadiens. Il s'agit de 173 projets approuvés au Québec pour un montant de 10,3 millions de dollars. Cela ne comprend pas CANtex. Depuis le 13 octobre 2004, il y a eu 26,7 millions de

dollars au national dont 14,6 millions de dollars au Québec. Au Québec seulement, il y a eu 43 projets approuvés pour un montant de 3,2 millions de dollars.

**M. Paul Crête (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ):** Monsieur le Président, c'est le 5 octobre 2005 que la Chambre des communes a demandé une nouvelle politique et cela n'est pas contenu dans l'action du gouvernement actuel.

Cette situation nous rappelle celle du bois d'oeuvre où il a fallu plus de trois ans et demi au gouvernement pour qu'il entende enfin les demandes du Bloc québécois et qu'il arrive avec un semblant de plan.

Est-ce que le ministre attend que les industries du textile et du vêtement disparaissent complètement avant d'annoncer des mesures concrètes pour les sauver d'une catastrophe que tout le monde appréhende? Cela sera la responsabilité du gouvernement.

**L'hon. Jacques Saada (ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et ministre responsable de la Francophonie, Lib.):** Monsieur le Président, je dirais à mon collègue d'aller voir ce qui se passe chez Stedfast à Granby ou chez Chemise Empire à Louiseville, avant de dire que le textile est condamné.

Ces gens d'en face demandent toujours davantage mais lorsqu'ils ont l'occasion de joindre le geste à la parole, ils la refusent. Lorsqu'on a proposé une augmentation de budget pour aider ce secteur, ils l'ont refusée. Ils ont voté contre ce budget. C'est une hypocrisie. Je le répète tout le temps et je le répéterai pendant les prochaines semaines qu'ils n'ont aucun droit et aucune crédibilité dans ce secteur.

\* \* \*

[Traduction]

**LES FIDUCIES DE REVENU**

**M. Monte Solberg (Medicine Hat, PCC):** Monsieur le Président, le ministre des Finances semble nous dire qu'il pourrait être en train de se sortir du pétrin des fiducies de revenu. Après avoir eu un effet dévastateur sur les marchés en réfléchissant à voix haute sur l'avenir qu'il réserve aux fiducies, il a dit à la Chambre que les trois quarts de la population étaient de son avis sur cette question. Bien sûr, nous n'en doutons pas le moins du monde.

Après avoir subi les foudres des gens âgés et des petits investisseurs qui dépendent des fiducies de revenu, le ministre se rétractera-t-il enfin? Déclarera-t-il que l'avenir des fiducies de revenu n'est pas menacé et qu'il n'a pas l'intention de percevoir des impôts sur les sommes d'argent en cause?

**L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, nous sommes en train d'effectuer une consultation très utile qui nous permet d'entendre un certain nombre de points de vue valables.

Lorsque vient le temps de prendre des décisions, il est important que celles-ci reposent sur les meilleurs avis possible. Les gens âgés dont parle le député ainsi que d'autres Canadiens sont venus en grand nombre me donner leurs opinions, et je l'apprécie beaucoup.

**M. Monte Solberg (Medicine Hat, PCC):** Monsieur le Président, pendant que le ministre se regarde le nombril, les gens âgés se font malmener sur le marché. Voilà le problème.

Il est très intéressant de suivre les dédales de la pensée du ministre aujourd'hui, mais les investisseurs ont besoin d'une certaine assurance. Hier, il a dit qu'il voulait rassurer les investisseurs, alors voilà sa chance.

Les investisseurs qui ont de l'argent dans des fiducies de revenu veulent savoir si le ministre s'engage à créer des conditions semblables pour les fiducies de revenu et les autres véhicules d'investissement sans percevoir d'impôt dans le cas des fiducies de revenu.

• (1445)

**L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, le gouvernement agit constamment dans l'intérêt des gens âgés. Nous avons augmenté les limites des contributions au régime d'épargne-retraite. Nous avons aboli la règle du bien étranger. Nous avons augmenté le Supplément de revenu garanti. Nous avons réduit les impôts pour les gens âgés. Au total, il y en aura 240 000 de plus qui ne paieront pas d'impôt. Nous avons assaini le Régime de pensions du Canada sur le plan actuariel pour les 75 prochaines années. Nous avons indexé le système fiscal pour tenir compte de l'inflation.

Le gouvernement actuel agit dans l'intérêt des gens âgés et continuera de le faire.

\* \* \*

[Français]

#### LE TRANSPORT

**M. James Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam, PCC):** Monsieur le Président, hier, la vérificatrice générale a critiqué la mauvaise gestion de Transports Canada dans le dossier du pont de Québec. Seulement 40 p. 100 des travaux sont terminés et plus de 60 millions de dollars ont été dépensés. Transports Canada et le CN n'arrivent pas à s'entendre pour savoir qui paiera le reste de la facture. C'est un site historique et une infrastructure centrale.

Pourquoi le ministre des Transports est-il incapable d'arriver à une entente et de répondre aux attentes de la ville de Québec?

**L'hon. Jean Lapierre (ministre des Transports, Lib.):** Monsieur le Président, effectivement, nous avons tout fait pour nous entendre avec le CN et le forcer à terminer les travaux de restauration du pont de Québec. Malheureusement, malgré une rencontre avec le président et une autre avec les officiers, le CN ne veut pas comprendre. Par conséquent, ma patience a des limites et j'ai ordonné aujourd'hui à mes procureurs de mettre en demeure le CN de terminer ses travaux, sinon nous allons nous rencontrer devant le tribunal.

\* \* \*

[Traduction]

#### LE SECTEUR DE L'AUTOMOBILE

**M. Colin Carrie (Oshawa, PCC):** Monsieur le Président, le vaisseau libéral est en perdition et le gouvernement est en train de faire couler le secteur manufacturier avec lui.

Le printemps dernier, le ministre libéral du Commerce a dit que le nombre d'emplois du secteur manufacturier que nous perdions au profit des marchés étrangers importait peu. Cette semaine, le ministre de l'Industrie a qualifié les conséquences des 3 900 mises à pied chez GM de quelque peu exagérées.

Le ministre viendra-t-il à Oshawa pour expliquer aux familles touchées que les conséquences de leurs emplois perdus sont des exagérations et pour les rassurer, tout comme il l'a fait quand il nous a assuré, lundi, que GM ne distribuerait pas d'avis de renvoi?

**L'hon. David Emerson (ministre de l'Industrie, Lib.):** Monsieur le Président, je pense qu'il conviendrait que le député lise ce que Buzz Hargrove avait à dire. Voici:

#### Questions orales

Nous avons déjà essayé de mettre en oeuvre le concept de M. Harper, soit réduire les impôts et attendre que les emplois fassent leur apparition. Cela ne fonctionne pas.

Si nous voulons une industrie de l'automobile concurrentielle, il faut que le gouvernement joue un rôle actif.

Il a dit que les emplois des membres de son syndicat et l'avenir de leurs collectivités seraient en danger advenant une victoire de M. Harper.

**Le Président:** Le député ne doit pas nommer d'autres députés, mais les désigner par leur titre. Je crois qu'il parlait du chef de l'opposition.

\* \* \*

#### LES LOBBYISTES

**M. Brent St. Denis (Algoma—Manitoulin—Kapusking, Lib.):** Monsieur le Président, étant donné l'importance de la question, le ministre de l'Industrie peut-il informer la Chambre du rôle du directeur des lobbyistes et de sa façon de voir l'avenir de la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes?

**L'hon. David Emerson (ministre de l'Industrie, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai dit quelques fois à la Chambre qu'il faut donner plus de mordant à la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes. L'administration de la loi nous a posé des difficultés. J'annonce aujourd'hui l'intention du gouvernement de modifier cette loi.

Premièrement, elle sera appliquée plus sévèrement. Deuxièmement, nous allons accroître l'autonomie du directeur des lobbyistes. Troisièmement, nous allons nous assurer que le directeur dispose des ressources nécessaires. Plus précisément, nous allons augmenter les amendes, instaurer des sanctions administratives pécuniaires, prolonger les délais de prescription et renforcer...

**Le Président:** Le député de Burnaby—New Westminster a la parole.

\* \* \*

#### LA SOCIÉTÉ TERASEN INC.

**M. Peter Julian (Burnaby—New Westminster, NPD):** Monsieur le Président, hier, les États-Unis ont déclaré qu'ils continueraient d'imposer des droits illégaux sur le bois d'oeuvre pendant 45 jours, après quoi il reviendra à George Bush de décider s'il convient de respecter l'ALENA. Cela signifie 200 millions de dollars de plus pour les Américains. Et ce n'est pas tout, car le gouvernement libéral sabote notre pouvoir de négociation.

Les libéraux ont laissé une société qui a une feuille de route lamentable en matière de sécurité et de protection de l'environnement, une société appartenant à un agent de financement de George Bush, prendre le contrôle de Terasen, la troisième société de services publics du Canada. Le message lancé à M. Bush est sans équivoque: le Canada est à la merci des Américains.

Les Britanno-Colombiens ont dit non. Le gouvernement va-t-il remettre en question l'approbation de cette prise de contrôle et tiendra-t-il des audiences publiques maintenant?

• (1450)

**L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.):** Monsieur le Président, premièrement, je vous assure que cette acquisition bénéficiait au Canada, car l'investissement en jeu se traduira par des centaines d'emplois pour la Colombie-Britannique et l'Alberta. C'est une excellente nouvelle.

*Questions orales*

Nous avons consulté la Colombie-Britannique et l'Alberta. Même la commission des services publics de la Colombie-Britannique, qui a fait son propre examen, souscrit à cette acquisition. Je crois que celle-ci bénéficiera aux Canadiens.

\* \* \*

[Français]

**L'ASSURANCE-EMPLOI**

**M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD):** Monsieur le Président, hier, le rapport de la vérificatrice générale faisait état que, depuis 1999, le surplus du compte d'assurance-emploi est passé de 21 à 48 milliards de dollars. Il est donc trois fois plus élevé que le montant jugé suffisant par l'actuaire en chef dans son rapport de 2001.

Étant donné que la nouvelle loi assurera un revenu suffisant pour couvrir les coûts du programme d'assurance-emploi, la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences utilisera-t-elle le mode de calcul des prestations en fonction des 12 meilleures semaines, afin que les travailleurs et les travailleuses puissent bénéficier de ce surplus de 48 milliards de dollars que les libéraux leur ont pris?

[Traduction]

**L'hon. Belinda Stronach (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du nouveau démocratique, Lib.):** Monsieur le Président, d'abord, je suis ravie de voir que la vérificatrice générale a reconnu que le nouveau mécanisme d'établissement des taux de cotisation d'assurance-emploi que nous avons instauré dans le budget de 2005 assurera un revenu tout juste suffisant pour couvrir les coûts prévus du programme pour l'année.

Le député a posé une question au sujet du programme des 12 semaines. Nous l'avons remplacé par le programme des 14 meilleures semaines. Nous avons respecté notre échéancier. Cette mesure devrait améliorer la situation des travailleurs saisonniers qui touchent des prestations d'assurance-emploi.

\* \* \*

**L'ENVIRONNEMENT**

**M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC):** Monsieur le Président, en 1990, alors qu'il était porte-parole en matière d'environnement pour son parti, le premier ministre a dit que les pollueurs criminels iraient en prison. D'anciens employés de son empire de transport maritime nous apprennent maintenant qu'au moment même où il prononçait ces mots, son empire déversait des tonnes de minerai dans les Grands Lacs et empoisonnait l'eau.

Les Canadiens savent qu'il y a deux ensembles de règles, un pour les Canadiens ordinaires et l'autre pour les libéraux qui semblent au-dessus de la loi. J'aimerais donner au gouvernement la chance de dire qu'il fera enquête et qu'il poursuivra l'empire de la famille du premier ministre qui a empoisonné les Grands Lacs.

**L'hon. Geoff Regan (ministre des Pêches et des Océans, Lib.):** Monsieur le Président, le gouvernement traite tous les Canadiens de la même façon. Je trouve qu'il est hypocrite de la part du parti conservateur, qui s'oppose à toutes les mesures environnementales, de parler d'environnement.

**M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC):** Monsieur le Président, voilà que les libéraux veulent nous faire la leçon en matière d'hypocrisie.

Le premier ministre a dit qu'empoisonner l'eau est un crime et que les pollueurs qui persistent à polluer l'eau délibérément doivent être traités comme des criminels. Il a dit la même chose au sujet du scandale des commandites, mais aucun libéral n'est allé en prison. Pourquoi les libéraux ont-ils le droit de contrevenir à la loi, alors que les Canadiens ordinaires doivent payer le prix?

Ma question est toute simple. Le gouvernement nous montrera-t-il sur son lit de mort qu'il a appris quelque chose du scandale des commandites, qu'une seule loi s'applique au pays, et intentera-t-il une poursuite contre l'empire du premier ministre qui a empoisonné notre eau?

**L'hon. Geoff Regan (ministre des Pêches et des Océans, Lib.):** Monsieur le Président, ce ne sont que des paroles vides. Personne n'échappe à la loi et les choses suivront leur cours normal. C'est par pure hypocrisie que les conservateurs soulèvent une telle question étant donné qu'ils sont contre toutes les mesures environnementales.

\* \* \*

**LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA**

**M. Kevin Sorenson (Crowfoot, PCC):** Monsieur le Président, la vérificatrice générale a reproché au gouvernement de ne pas affecter à la GRC des ressources suffisantes pour qu'elle assure des services de police à contrat. D'autres pénuries de personnel à la GRC entraînent des arriérés de travail dans les laboratoires d'analyse des empreintes génétiques et en ce qui concerne les services d'empreintes digitales, la vérification des antécédents et les demandes d'accès à l'information. Ces lacunes qui sont attribuables aux libéraux menacent sérieusement la sécurité publique et font en sorte que la justice n'est pas rendue dans les délais voulus.

La ministre pourrait-elle dire à la Chambre combien de postes le gouvernement a supprimés à la GRC et de combien il a réduit le budget de ce corps policier avant les événements du 11 septembre?

**L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.):** Monsieur le Président, la meilleure chose à faire est de citer ce que le commissaire de la GRC a dit au comité. Voici:

Il a fallu à la GRC des années pour passer d'un budget nul à un budget de deux milliards de dollars, mais au cours des six dernières années notre budget est passé de deux à plus de trois milliards de dollars. Je pense que cela en dit long sur l'appui que le gouvernement et la société apportent à notre travail. Nous avons reçu énormément d'argent.

Cela signifie beaucoup de nouvelles ressources.

● (1455)

**M. Kevin Sorenson (Crowfoot, PCC):** Monsieur le Président, une des premières mesures que le gouvernement a prises à son arrivée au pouvoir a été d'éliminer 2 200 postes au sein de la GRC, une perte qui n'a jamais été récupérée.

Si la vice-première ministre veut citer le commissaire à la GRC, je vais le faire également. Il a reconnu ouvertement que 2 000 agents qui s'occupaient des dossiers du crime organisé et accomplissaient d'autres fonctions ont été réaffectés à la lutte contre le terrorisme. L'Association canadienne des policiers a exhorté le gouvernement à prévoir un meilleur financement après avoir relevé de graves lacunes dans les services de police aux niveaux local, provincial et national.

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas réagi immédiatement lorsqu'on a relevé ces lacunes dans les services de police assurés?

*Questions orales***LA JUSTICE**

**L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.):** Monsieur le Président, tout d'abord, je trouve cela incroyable. Comme il a servi au Comité permanent de la justice, des droits de la personne, de la sécurité publique et de la protection civile, le député devrait savoir que tous les corps policiers du monde occidental ont réaffecté des ressources policières à la lutte contre le terrorisme après les terribles événements du 11 septembre. J'espère simplement qu'il ne prétend pas le contraire.

Permettez-moi également de dire au député qu'en fait, la Division dépôt de la GRC à Regina a reçu de nouvelles ressources. Elle forme plus d'agents que jamais. Nous allons affecter davantage de ressources à la Division dépôt pour accroître sa capacité de former plus d'agents.

\* \* \*

[Français]

**L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION NAVALE**

**M. Jean-Yves Roy (Haute-Gaspésie—La Mitis—Matane—Matapédia, BQ):** Monsieur le Président, dans l'octroi des contrats de réfection des navires, l'actuelle politique du gouvernement tient compte du coût de déplacement des navires, ce qui favorise les chantiers des Maritimes et défavorise les chantiers navals du Québec.

Comme le gouvernement effectue présentement un examen de sa politique, entend-il tenir compte de l'équité régionale afin de donner une vraie chance aux chantiers maritimes du Québec?

[Traduction]

**L'hon. David Emerson (ministre de l'Industrie, Lib.):** Monsieur le Président, nous travaillons avec l'industrie de la construction navale afin que les marchés publics soient attribués principalement à des chantiers maritimes canadiens. En effet, les 15 prochaines années seront marquées par une vague importante d'achats de navires. Nous collaborerons étroitement avec l'industrie pour consolider ses forces sur le plan de la technologie et de la construction et pour la rendre concurrentielle à l'échelle mondiale.

[Français]

**M. Jean-Yves Roy (Haute-Gaspésie—La Mitis—Matane—Matapédia, BQ):** Monsieur le Président, ce ne sont que de belles paroles. L'absence de politique en matière de chantiers navals permet à l'actuel ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux de favoriser les chantiers d'Irving au détriment des chantiers du Québec.

Le ministre se rend-il compte que s'il avait eu une véritable politique de chantiers navals — comme le Bloc le réclame depuis 10 ans —, cela aurait favorisé non seulement le développement régional, mais aussi une saine concurrence et une réelle justice distributive?

[Traduction]

**L'hon. David Emerson (ministre de l'Industrie, Lib.):** Monsieur le Président, je ne sais vraiment pas ce que le député veut dire. Nous travaillons avec l'industrie pour que tous les exploitants, tous les constructeurs de navires et tous les membres du secteur de l'entretien, dans toutes les régions du pays, aient un accès équitable aux marchés publics de la construction navale. C'est là notre approche; elle se révélera très bénéfique pour les secteurs de la construction, de l'entretien et de la réparation.

**M. Daryl Kramp (Prince Edward—Hastings, PCC):** Monsieur le Président, hier, le Comité de la justice a entendu Don Schiemann, le père de Peter Schiemann, un agent de la GRC qui a été tué en service. Il a déclaré que notre système de justice ne fonctionnait pas et a ajouté que:

[...] le changement doit commencer ici et maintenant [...] si nous nous perdons dans les théories et sombrons dans l'opportunisme politique, soyez assurés que nous aurons d'autres 3 mars et si, faute de changement, d'autres 3 mars se produisent, le sang des hommes et des femmes qui mourront retombera sur nous.

Je demande au premier ministre combien de décès évitables faudra-t-il avant que le gouvernement libéral prenne finalement au sérieux les crimes commis au moyen d'armes à feu?

**L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, hier, j'ai rencontré le révérend Schiemann. Je me suis aussi entretenu avec des membres de la coalition afro-canadienne, qui ont rencontré le premier ministre. Tous souhaitaient des mesures équilibrées et inclusives. C'est exactement ce que nous offrons avec les dix mesures législatives qui seront présentées vendredi et qui visent à renforcer l'application de la loi.

Il y a une chose dont les députés refusent de parler et c'est l'espoir et les possibilités que ces mesures offriront aux victimes d'actes criminels. Ils préfèrent exploiter les tragédies, comme ils le font chaque jour à la Chambre.

• (1500)

**Mme Nina Grewal (Fleetwood—Port Kells, PCC):** Monsieur le Président, on enregistre un nombre record de meurtres dans le Lower Mainland, en Colombie-Britannique. Déjà 34 personnes ont été tuées par armes à feu cette année, dont deux cette semaine.

La violence commise au moyen d'armes à feu n'est pas un problème propre à Toronto, mais touche tout le Canada. Pendant que le premier ministre tient des sommets et promet des millions de dollars pour combattre les crimes commis au moyen d'armes à feu à Toronto, les habitants de la Colombie-Britannique ont dû créer des groupes locaux pour s'attaquer à ce type de violence. Quand le premier ministre éliminera-t-il l'inutile registre des armes à feu et investira-t-il dans les forces policières pour qu'il y ait plus d'agents dans nos rues?

**L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, nos initiatives contre la violence commise au moyen d'armes à feu, contre les gangs et contre la violence en milieu urbain ne se limitent pas à certaines régions, mais visent l'ensemble du Canada.

\* \* \*

**LA FISCALITÉ**

**Mme Ruby Dhalla (Brampton—Springdale, Lib.):** Monsieur le Président, les Canadiens de toutes les régions du pays travaillent sans relâche pour assurer un meilleur avenir à leurs enfants et à leur famille.

Dans sa mise à jour économique et financière, le gouvernement a promis de réduire les impôts des familles à revenu faible ou moyen. Le ministre des Finances pourrait-il dire à la Chambre ce que cette réduction représentera pour une famille de quatre personnes ayant un revenu modeste?

*Questions orales*

**L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, nous augmentons les exemptions de base et nous réduisons les taux d'impôt sur le revenu des particuliers. Pour une famille de quatre personnes qui gagne 60 000 \$, cela représente initialement une économie d'environ 20 p. 100 et, au terme de cinq ans, une économie cumulative de 33 p. 100 ou de 3 300 \$.

En même temps, nous investissons dans l'apprentissage et les compétences ainsi que dans l'innovation et le commerce. Nous favorisons des revenus disponibles plus élevés, un meilleur niveau de vie et une meilleure qualité de vie pour les Canadiens. C'est à cela qu'on reconnaît un bon gouvernement.

\* \* \*

**LA JUSTICE**

**M. Russ Hiebert (Surrey-Sud—White Rock—Cloverdale, PCC):** Monsieur le Président, Robert Osbourne a été reconnu coupable en juin dernier du vol d'une voiture-appât, mais il sera admissible à une libération conditionnelle dès le mois de décembre. Il devait purger une peine de quatre ans de détention pour toute une série de vols d'automobiles et une dangereuse poursuite à haute vitesse. Il roulait à plus de 140 kilomètres à l'heure dans des secteurs résidentiels.

Onze personnes ont déjà perdu la vie dans des accidents liés à des vols d'automobiles en Colombie-Britannique cette année. Quand le ministre de la Justice fera-t-il disparaître le droit à la libération conditionnelle pour les criminels dangereux? Pourquoi une peine de quatre ans se transforme-t-elle en seulement six mois de détention dans le système de justice trop tolérant des libéraux?

**L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, lorsque nous avons présenté la mesure législative portant sur la réforme du programme de condamnation avec sursis, que nous n'avons malheureusement pas réussi à faire adopter, nous avons précisé très clairement que les criminels qui se rendent coupables de ces graves vols d'automobiles n'auraient pas droit à ces condamnations avec sursis. Nous avons également déposé une mesure législative qui visait à considérer les courses de rue comme une infraction grave. De nombreuses initiatives ont été proposées. Si l'opposition avait accepté de se joindre à nous pour adopter ces initiatives, nous pourrions empêcher ce genre d'accidents d'automobiles qui causent des blessures et des décès.

\* \* \*

**LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA**

**M. Mark Warawa (Langley, PCC):** Monsieur le Président, les représentants du Service correctionnel du Canada ont discrètement embauché des personnes chargées de suivre dans tous leurs déplacements des pédophiles remis en liberté. Deux pédophiles de la Colombie-Britannique qui ont récemment fini de purger leur peine d'incarcération sont considérés comme des prédateurs extrêmement dangereux qui agresseront de nouveau des enfants s'ils sont laissés sans surveillance. La plupart des maisons de transition de la Colombie-Britannique les ont refusés parce qu'elles estimaient qu'ils constituaient un trop gros risque. Il est absurde de penser que les personnes embauchées pourraient réussir à suivre des pédophiles 24 heures par jour, sept jours par semaine.

Pourquoi le gouvernement libéral met-il nos enfants en danger en remettant en liberté dans nos collectivités de dangereux pédophiles?

**L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.):** Monsieur le

Président, comme le député le comprend sûrement, si un accusé qui est incarcéré a purgé sa peine jusqu'à la date d'expiration du mandat, nous n'avons absolument aucun moyen légal de le garder dans un établissement carcéral fédéral.

En fait, les autorités policières locales peuvent demander une ordonnance en vertu de l'article 810. Évidemment, à une étape antérieure du processus, ceux qui intentent les poursuites au niveau local peuvent essayer de faire en sorte que l'individu soit déclaré délinquant dangereux ou délinquant visé par une surveillance de longue durée, mais il faut que cela se fasse lors de la condamnation ou de la détermination de la peine. Je pense donc...

● (1505)

**Le Président:** La députée de Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques a la parole.

\* \* \*

[Français]

**LE QUAI DE POINTE-AU-PÈRE**

**Mme Louise Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques, BQ):** Monsieur le Président, le ministère des Transports du Canada est responsable des quais dont il est encore propriétaire. Lorsque la sécurité des gens est en cause, les délais d'exécution des travaux se doivent d'être les plus courts possible, car tout retard constitue un réel danger, même lorsqu'un quai a été déclaré hors d'usage. C'est la cas du quai de Pointe-au-Père, qui constitue une menace pour les riverains. Tout délai est inacceptable, et si le ministre doute de mes craintes, j'ai des photos pour lui montrer de façon éloquente mes inquiétudes.

Le ministre des Transports peut-il nous dire quand le quai de Pointe-au-Père sera enroché et rendu sécuritaire?

**L'hon. Jean Lapierre (ministre des Transports, Lib.):** Monsieur le Président, évidemment, les quais qui ne sont plus utilisés aux fins de la pêche ou du commerce et qui ne trouvent pas preneur dans les communautés doivent éventuellement être enrochés. C'est le cas du quai de Pointe-au-Père. On doit le faire dans les plus brefs délais. Malheureusement, on doit finalement s'en débarrasser pour toujours. Ensuite, au cours des années, la nature s'occupera de nettoyer le rivage. Cela se fera dans les plus brefs délais.

\* \* \*

[Traduction]

**LA FONCTION PUBLIQUE**

**M. Marc Godbout (Ottawa—Orléans, Lib.):** Monsieur le Président, les électeurs de ma circonscription ont des préoccupations au sujet de la sous-représentation des minorités visibles dans la fonction publique fédérale, dans les organismes gouvernementaux et au sein des conseils d'administration des sociétés d'État. Quelles mesures le président du Conseil du Trésor compte-t-il prendre pour corriger cette situation?

**L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.):** Monsieur le Président, je tiens à assurer au député que le premier ministre et tous les députés de ce côté-ci de la Chambre tiennent absolument à ce que la fonction publique reflète fidèlement l'image du Canada. Je suis ravi de l'informer que, dans trois des quatre catégories, nous avons atteint ou dépassé nos objectifs. Dans la dernière catégorie, nous déployons tous les efforts pour combler l'écart avec l'aide des députées de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine, Etobicoke—Lakeshore et Brampton—Springdale.

*Affaires courantes***PRÉSENCE À LA TRIBUNE**

**Le Président:** Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune des lauréats des Prix littéraires du Gouverneur général de 2005: M. Michel Bock, Mme Isabelle Arsenault, Mme Geneviève Billette, M. Camille Bouchard, M. David Gilmour, M. Rob Gonsalves, Mme Anne Compton, M. Jean-Marc Desgent, M. John Mighton, Mme Rachel Martinez, Mme Pamela Porter, M. Fred A. Reed, M. John Vaillant, and Mme Aki Shimazaki.

**Des voix:** Bravo!

**AFFAIRES COURANTES**

[Traduction]

**LE RENDEMENT DU CANADA EN 2005**

**L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.):** Monsieur le Président, conformément à l'engagement d'améliorer la transparence et la reddition de comptes que nous avons pris envers les parlementaires et les Canadiens, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, un rapport intitulé *Le rendement du Canada 2005: La contribution du gouvernement du Canada*, au nom de la population du Canada.

\* \* \*

**AIR-INDIA**

**L'hon. Roy Cullen (secrétaire parlementaire de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.):** Monsieur le Président, je suis heureux de déposer, dans les deux langues officielles, un rapport intitulé *Leçons à retenir* et rédigé par l'hon. Bob Rae. Dans ce rapport, M. Rae conseille le gouvernement fédéral sur les questions non réglées relativement à l'attentat à la bombe contre le vol 182 d'Air-India.

[Français]

De la part de la vice-première ministre, je voudrais remercier M. Rae et son équipe pour leur excellent travail sur ce rapport.

\* \* \*

• (1510)

[Traduction]

**CERTIFICATS DE NOMINATION**

**L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, je suis heureux de déposer un certificat de nomination qui est renvoyé au comité permanent compétent.

\* \* \*

**NOMINATIONS PAR DÉCRET**

**L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, je suis heureux de déposer un certain nombre de nominations par décret faites récemment par le gouvernement.

\* \* \*

**RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS**

**L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer la réponse du gouvernement à quatre pétitions.

**M. John Cummins:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le gouvernement tente depuis un certain temps de vendre à rabais Ridley Terminals, de Prince Rupert. Je tiens à souligner que le gouvernement n'a pas encore présenté le rapport annuel de 2004 de cette entreprise. Je me demande si le ministre peut nous dire quand ce rapport sera présenté.

En outre, le résumé du plan d'entreprise de Ridley Terminals n'a pas encore été déposé, et l'année tire à sa fin. Ces documents auraient dû être déposés il y a un certain temps déjà. Je me demande quand ils seront déposés, compte tenu de la vente à rabais de Ridley Terminals.

**L'hon. Dominic LeBlanc:** Monsieur le Président, le leader parlementaire du gouvernement me donne l'assurance que ce sont là de très importants documents et que la possibilité qu'ils soient déposés rapidement augmentera à chaque semaine supplémentaire que siègera le Parlement.

\* \* \*

[Français]

**LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA**

**L'hon. Mauril Bélanger (ministre du Commerce intérieur, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre associé de la Défense nationale, Lib.)** demande à présenter le projet de loi C-79, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (publicité électorale de tiers).

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

\* \* \*

**LES DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES**

**M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD):** Monsieur le Président, conformément au paragraphe 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de l'Association interparlementaire Canada-France suite à la 33<sup>e</sup> réunion annuelle qui s'est tenue à Vancouver, Victoria et Nanaimo en Colombie-Britannique, du 28 août au 4 septembre 2005.

\* \* \*

[Traduction]

**LES COMITÉS DE LA CHAMBRE****SANTÉ**

**Mme Bonnie Brown (Oakville, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le 17<sup>e</sup> rapport du Comité permanent de la santé. Le comité a étudié le projet de loi C-420, Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues en ce qui a trait à la définition de « drogue » et de « aliment ». Conformément à l'article 97.1 du Règlement, le comité recommande à la Chambre des communes de ne pas poursuivre son examen du projet de loi.

*Affaires courantes*

INDUSTRIE, RESSOURCES NATURELLES, SCIENCES ET TECHNOLOGIE

**M. Lynn Myers (Kitchener—Conestoga, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le neuvième rapport du Comité permanent de l'industrie, des ressources naturelles, des sciences et de la technologie, qui porte sur le certificat de nomination de Suzanne Fortier au poste de président du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie.

[Français]

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL

**M. Bernard Patry (Pierrefonds—Dollard, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le 17<sup>e</sup> rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international. Conformément à son ordre de renvoi du lundi 21 novembre 2005, le comité a étudié le projet de loi S-36, Loi modifiant la Loi sur l'exportation et l'importation des diamants bruts. Il a convenu, le mardi 22 novembre 2005, d'en faire rapport sans amendement.

• (1515)

LANGUES OFFICIELLES

**M. Pablo Rodriguez (Honoré-Mercier, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le cinquième rapport du Comité permanent des langues officielles. Conformément à son ordre de renvoi du jeudi 27 octobre 2005, le comité a étudié le crédit 20a, inscrit sous la rubrique Conseil privé - Commissaire aux langues officielles, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2006, et en fait rapport.

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT DES  
COMPÉTENCES, DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET CONDITION DES  
PERSONNES HANDICAPÉES

**Mme Raymonde Folco (Laval—Les Îles, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le dixième rapport du Comité permanent du développement des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées concernant son étude sur le programme Placement carrière-été.

Ses 14 recommandations sont présentées dans un esprit de coopération de la part de tous les témoins qui sont venus devant le comité et de tous les membres du comité des deux côtés de la Chambre, afin d'améliorer un programme qui fonctionne déjà bien et qui rejoint chaque été des milliers d'étudiants à travers le Canada.

[Traduction]

Les collectivités tant rurales qu'urbaines, qu'il s'agisse de collectivités éloignées comme celles du Labrador, de petites localités comme Lindsay et Peterborough, ou de collectivités de Colombie-Britannique et d'ailleurs, ont bénéficié du programme. L'amélioration de l'accessibilité et l'automatisation des applications sont au nombre des recommandations.

[Français]

Encore une fois, je remercie tous les membres du comité qui ont utilisé leurs connaissances des statistiques et leur compréhension des besoins de leurs communautés afin de produire ce rapport. Travailler avec vous tous fut un réel plaisir.

[Traduction]

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

**M. Lui Temelkovski (Oak Ridges—Markham, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le deuxième rapport du Comité mixte permanent de la bibliothèque du Parlement, qui porte sur le certificat de nomination de M. William Robert Young au poste de bibliothécaire parlementaire.

\* \* \*

## LA LOI SUR L'ACCISE

**M. Dean Allison (Niagara-Ouest—Glanbrook, PCC)** demande à présenter le projet de loi C-451, Loi modifiant la Loi de 2001 sur l'accise (dispense de droit sur le vin).

—Monsieur le Président, nous savons que les vins canadiens comptent parmi les meilleurs au monde et que la plupart doivent subir la concurrence d'importations hautement subventionnées. Même s'il en a été question dans les trois derniers budgets et même si, parallèlement, le Comité des finances a formulé trois recommandations appuyées à l'unanimité par tous les partis afin de réduire la taxe d'accise, rien n'a été fait.

Je propose que nous examinions la totalité des vins canadiens et que nous exemptions jusqu'à 900 000 litres de la taxe d'accise afin de favoriser des règles du jeu équitables pour notre industrie.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

\* \* \*

LOI SUR LE PRÉLÈVEMENT D'ÉCHANTILLONS DE  
SANG

**M. Randy Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission, PCC)** demande à présenter le projet de loi C-452, Loi permettant le prélèvement d'échantillons de sang pour protéger les personnes chargées de l'application de la loi et les bons samaritains, et modifiant le Code criminel.

—Monsieur le Président, je suis heureux de présenter un projet de loi qui permettrait aux juges d'ordonner le prélèvement d'un échantillon de sang lorsqu'il y a lieu de croire qu'un prestataire de services d'urgence de première ligne, un bon samaritain, ou une personne qui aide ces gens à accomplir leur travail a pu être infecté par le virus de l'hépatite B ou C ou le VIH.

Cette mesure est semblable à celle que mon collègue de Chilliwack—Fraser Canyon a présentée lors de la dernière législature et qui a été adoptée à l'unanimité. En temps normal, j'espérerais que celle-ci soit adoptée aussi.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

\* \* \*

## LE BIBLIOTHÉCAIRE DU PARLEMENT

**L'hon. Tony Valeri (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.)** propose:

Que la Chambre approuve la nomination de William Young à titre de Bibliothécaire du Parlement.

**Le Président:** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.



**Le Président:** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Le Président:** Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Le Président:** À mon avis, les non l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

**Le Président:** Convoquez les députés.

• (1605)

[Français]

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 184)

**POUR**

Députés

Adams	Alcock
Anderson (Victoria)	André
Angus	Asselin
Augustine	Bachand
Bagnell	Bains
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélangier
Bell	Bellavance
Bennett	Bevilacqua
Bigras	Blaikie
Blais	Blondin-Andrew
Boivin	Bonin
Bonsant	Boshcoff
Bouchard	Boudria
Boulianne	Bourgeois
Bradshaw	Brisson
Broadbent	Brown (Oakville)
Brunelle	Bulte
Byrne	Cannis
Cardin	Carr
Carrier	Carroll
Catterall	Chamberlain
Chan	Christopherson
Clavet	Cleary
Coderre	Comartin
Comuzzi	Côté
Cotler	Crête
Crowder	Cullen (Skeena—Bulkley Valley)
Cullen (Etobicoke North)	Cuzner
D'Amours	Davies
Demers	Deschamps
Desjarlais	Desrochers
DeVillers	Dhalla
Dion	Dosanjh
Drouin	Dryden
Easter	Efford
Emerson	Eyking
Faille	Foleo
Fontana	Frulla
Fry	Gagnon (Québec)
Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)	Gagnon (Jonquière—Alma)
Galloway	Gaudet
Gauthier	Godbout
Godfrey	Godin
Goodale	Graham
Guarnieri	Guay
Guimond	Holland
Hubbard	Ianno
Jennings	Julian
Kadis	Karetak-Lindell
Karygiannis	Khan
Kotto	Laframboise
Lalonde	Lapierre (Outremont)
Lapierre (Lévis—Bellechasse)	Lastewka
Lavallée	Layton
LeBlanc	Lee
Lemay	Lessard
Lévesque	Longfield
Loubier	MacAulay
Macklin	Malhi
Maloney	Marceau
Marleau	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)

Martin (LaSalle—Émard)	Martin (Sault Ste. Marie)
Masse	Matthews
McCallum	McDonough
McGuinty	McGuire
McKay (Scarborough—Guildwood)	McLellan
McTeague	Ménard (Hochelaga)
Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)	Minna
Mitchell	Murphy
Myers	Neville
Owen	Pacetti
Paquette	Paradis
Parrish	Patry
Perron	Peterson
Pettigrew	Phinney
Picard (Drummond)	Pickard (Chatham-Kent—Essex)
Plamondon	Poirier-Rivard
Powers	Proulx
Ratansi	Redman
Regan	Robillard
Rodriguez	Rota
Roy	Russell
Saada	Sauvageau
Savage	Savoy
Scarpaleggia	Scott
Sgro	Siksay
Silva	Simard (Beauport—Limoulu)
Simard (Saint Boniface)	Simms
Smith (Pontiac)	St-Hilaire
St. Amand	St. Denis
Stoffèr	Stronach
Szabo	Telegdi
Temelkovski	Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les
Basques)	
Thibault (West Nova)	Tonks
Torsney	Ur
Valeri	Valley
Vincent	Volpe
Wappel	Wasylcyia-Leis
Wilfert	Wrzesnewskyj
Zed— 201	

*Affaires courantes*

**CONTRE**

Députés

Abbott	Ablonczy
Allison	Ambrose
Anders	Anderson (Cypress Hills—Grasslands)
Batters	Benoit
Bezan	Breitkreuz
Brown (Leeds—Grenville)	Carrie
Casey	Casson
Chong	Cummins
Day	Devolin
Doyle	Duncan
Epp	Finley
Fitzpatrick	Fletcher
Forseth	Gallant
Goldring	Goodyear
Gouk	Grewal (Newton—North Delta)
Grewal (Fleetwood—Port Kells)	Guergis
Hanger	Harper
Harris	Hearn
Hiebert	Hill
Hinton	Jaffer
Jean	Johnston
Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)	Keddy (South Shore—St. Margaret's)
Kenney (Calgary Southeast)	Komarnicki
Kramp (Prince Edward—Hastings)	Lauzon
Lukiwski	Lunn
Lunney	MacKay (Central Nova)
MacKenzie	Mark
Menzies	Merrifield
Miller	Mills

*Affaires courantes*

Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)  
 Moore (Fundy Royal)  
 Nicholson  
 Obhrai  
 Pallister  
 Preston  
 Reid  
 Richardson  
 Schellenberger  
 Skelton  
 Solberg  
 Thompson (New Brunswick Southwest)  
 Tilson  
 Trost  
 Van Loan  
 Warawa  
 Yelich — 89

O'Connor  
 Oda  
 Poilievre  
 Rajotte  
 Reynolds  
 Ritz  
 Schmidt (Kelowna—Lake Country)  
 Smith (Kildonan—St. Paul)  
 Sorenson  
 Thompson (Wild Rose)  
 Toews  
 Tweed  
 Vellacott  
 Watson

## PAIRÉS

Députés

Duceppe

Steckle — 2

**Le Président:** Je déclare la motion adoptée.

[Traduction]

**L'hon. Karen Redman:** Monsieur le Président, vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour mettre aux voix la motion sur les voies et moyens avant que nous terminions les affaires courantes. Si un vote par appel nominal est demandé, je propose que nous renoncions à ce que le timbre se fasse entendre.

**Le Président:** Y a-t-il consentement unanime pour mettre maintenant aux voix la motion de voies et moyens?

**Des voix:** D'accord.

\* \* \*

## LES VOIES ET MOYENS

MOTION NO 10

**L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.)** propose que la motion de voies et moyens portant exécution de certaines réductions d'impôt sur le revenu soit adoptée.

**Le Président:** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le Président:** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Le Président:** Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Le Président:** À mon avis, les non l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

• (1615)

[Français]

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n<sup>o</sup> 185)

## POUR

Députés

Adams  
 Anderson (Victoria)  
 Angus  
 Augustine  
 Bagnell

Alcock  
 André  
 Asselin  
 Bachand  
 Bains

Bakopanos  
 Beaumier  
 Bell  
 Bennett  
 Bigras  
 Blais  
 Boivin  
 Bonsant  
 Bouchard  
 Boulianne  
 Bradshaw  
 Broadbent  
 Brunelle  
 Byrne  
 Cardin  
 Carrier  
 Catterall  
 Chan  
 Clavet  
 Coderre  
 Comuzzi  
 Cotler  
 Crowder  
 Cullen (Etobicoke North)  
 D'Amours  
 Demers  
 Desjarlais  
 DeVillers  
 Dion  
 Drouin  
 Easter  
 Emerson  
 Faille  
 Fontana  
 Fry  
 Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)  
 Gallaway  
 Gauthier  
 Godfrey  
 Goodale  
 Guarnieri  
 Guimond  
 Hubbard  
 Jennings  
 Kadis  
 Karygiannis  
 Kotto  
 Lalonde  
 Lapierre (Lévis—Bellechasse)  
 Lavallée  
 LeBlanc  
 Lemay  
 Lévesque  
 Loubier  
 Macklin  
 Maloney  
 Marleau  
 Martin (LaSalle—Émard)  
 Masse  
 McCallum  
 McGuinty  
 McKay (Scarborough—Guildwood)  
 McTeague  
 Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)  
 Mitchell  
 Myers  
 Owen  
 Paquette  
 Parrish  
 Perron  
 Pettigrew  
 Picard (Drummond)  
 Plamondon

Barnes  
 Bélangier  
 Bellavance  
 Bevilacqua  
 Blaikie  
 Blondin-Andrew  
 Bonin  
 Boshcoff  
 Boudria  
 Bourgeois  
 Brison  
 Brown (Oakville)  
 Bulte  
 Cannis  
 Carr  
 Carroll  
 Chamberlain  
 Christopherson  
 Cleary  
 Comartin  
 Côté  
 Crête  
 Cullen (Skeena—Bulkley Valley)  
 Cuzner  
 Davies  
 Deschamps  
 Desrochers  
 Dhalla  
 Dosanjh  
 Dryden  
 Efford  
 Eyking  
 Folco  
 Frulla  
 Gagnon (Québec)  
 Gagnon (Jonquière—Alma)  
 Gaudet  
 Godbout  
 Godin  
 Graham  
 Guay  
 Holland  
 Ianno  
 Julian  
 Karetak-Lindell  
 Khan  
 Laframboise  
 Lapierre (Outremont)  
 Lastewka  
 Layton  
 Lee  
 Lessard  
 Longfield  
 MacAulay  
 Malhi  
 Marceau  
 Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)  
 Martin (Sault Ste. Marie)  
 Matthews  
 McDonough  
 McGuire  
 McLellan  
 Ménard (Hochelaga)  
 Minna  
 Murphy  
 Neville  
 Pacetti  
 Paradis  
 Patry  
 Peterson  
 Phinney  
 Pickard (Chatham-Kent—Essex)  
 Poirier-Rivard

*Affaires courantes*

Powers	Proulx
Ratansi	Redman
Regan	Robillard
Rodriguez	Rota
Roy	Russell
Saada	Sauvageau
Savage	Savoy
Scarpaleggia	Scott
Sgro	Siksay
Silva	Simard (Beauport—Limoilou)
Simard (Saint Boniface)	Simms
Smith (Pontiac)	St-Hilaire
St. Amand	St. Denis
Stoffer	Stronach
Szabo	Telegdi
Temelkovski	Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les
Basques)	
Thibault (West Nova)	Tonks
Torsney	Ur
Valeri	Valley
Vincent	Volpe
Wappel	Wasylcyia-Leis
Wilfert	Wrzesnewskyj
Zed— 201	

## CONTRE

## Députés

Abbott	Ablonczy
Allison	Ambrose
Anders	Anderson (Cypress Hills—Grasslands)
Batters	Benoit
Bezan	Breitkreuz
Brown (Leeds—Grenville)	Carrie
Casey	Casson
Chong	Cummins
Day	Devolin
Doyle	Duncan
Epp	Finley
Fitzpatrick	Fletcher
Forsth	Gallant
Goldring	Goodyear
Gouk	Grewal (Newton—North Delta)
Grewal (Fleetwood—Port Kells)	Guergis
Hanger	Harper
Harris	Hearn
Hiebert	Hill
Hinton	Jaffer
Jean	Johnston
Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)	Keddy (South Shore—St. Margaret's)
Kenney (Calgary Southeast)	Komarnicki
Kramp (Prince Edward—Hastings)	Lauzon
Lukiwski	Lunn
Lunney	MacKay (Central Nova)
MacKenzie	Mark
Menzies	Merrifield
Miller	Mills
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)	
Moore (Fundy Royal)	
Nicholson	O'Connor
Obhrai	Oda
Pallister	Penson
Poillievre	Preston
Rajotte	Reid
Reynolds	Richardson
Ritz	Schellenberger
Schmidt (Kelowna—Lake Country)	Skelton
Smith (Kildonan—St. Paul)	Solberg
Sorenson	Strahl
Thompson (New Brunswick Southwest)	Thompson (Wild Rose)
Tilson	Toews
Trost	Tweed
Van Loan	Vellacott
Warawa	Watson
Williams	Yelich— 92

## PAIRÉS

## Députés

Duceppe Steckle— 2

**Le Président:** Je déclare la motion adoptée.

## [Traduction]

**L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.)** propose que le projet de loi C-80, Loi portant exécution de certaines réductions d'impôt sur le revenu, soit lu pour la première fois et imprimé.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

**M. Peter Julian:** Monsieur le Président, je demande le consentement unanime de la Chambre à l'égard de la motion suivante: Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait tenir des audiences publiques sur la décision d'Investissement Canada d'approuver la vente de Terasen Gas à Kinder Morgan et devrait reporter la décision finale jusqu'à ce que le gouvernement se soit assuré que l'intérêt public et la souveraineté du Canada ont été pleinement pris en considération, jusqu'à ce que les fonds confisqués par le gouvernement des États-Unis dans le cadre du conflit sur le bois d'oeuvre soient remis aux producteurs canadiens et jusqu'à ce qu'une entente soit conclue avec le gouvernement des États-Unis pour régler cette question.

**Le Président:** Le député de Burnaby—New Westminster a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour présenter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

● (1620)

## PÉTITIONS

## LES TAXES SUR L'ESSENCE

**M. Barry Devolin (Haliburton—Kawartha Lakes—Brock, PCC):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter plusieurs pétitions aujourd'hui. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de réduire les taxes sur l'essence d'un bout à l'autre du pays.

J'ai plusieurs pétitions. En fait, j'ai une pile plus épaisse, dans mon bureau, de pétitions qui ne peuvent être certifiées à cause de leur forme. Nous y travaillons et nous les présenterons bientôt. Je présente ces pétitions au nom de mes électeurs.

## L'AUTISME

**M. Ken Boshcoff (Thunder Bay—Rainy River, Lib.):** Monsieur le Président, je veux présenter deux pétitions. La première vient de la Société d'autisme. En tant que président du Sous-comité de la condition des personnes handicapées, j'ai représenté cette société à un rassemblement politique la semaine dernière.

## LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

**M. Ken Boshcoff (Thunder Bay—Rainy River, Lib.):** Monsieur le Président, ma deuxième pétition a trait aux bureaux de poste. Les pétitionnaires s'inquiètent de la fermeture de bureaux de poste ruraux, dans les petites localités.

Je présente cette pétition même si j'ai déjà fait savoir publiquement, notamment en tant que membre du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires, que le président de la Société canadienne des postes avait confirmé qu'il n'y aurait pas de fermetures et que le moratoire à cet égard est toujours en vigueur, comme l'a dit le ministre.

*Affaires courantes*

## LE CODE CRIMINEL

**L'hon. Peter Adams (Peterborough, Lib.):** Monsieur le Président, je prends la parole pour présenter la plus récente des nombreuses pétitions signées par des milliers de citoyens qui déplorent le retard dans l'adoption de la mesure législative sur la cruauté envers les animaux.

Les pétitionnaires estiment que les tactiques dilatoires des conservateurs portent préjudice aux animaux, aux personnes qui aiment les animaux et à des groupes comme les agriculteurs. Les pétitionnaires demandent que la mesure législative soit adoptée le plus tôt possible. Ils font en outre remarquer que nous avons déjà assisté à plusieurs cas très médiatisés de cruauté délibérée envers des animaux, et que cela nuit au travail des vétérinaires, entre autres.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'accélérer le processus d'adoption du projet de loi C-50 et demandent à tous les députés de voter en suivant leur conscience.

## LA DÉFENSE NATIONALE

**M. Gordon O'Connor (Carleton—Mississippi Mills, PCC):** Monsieur le Président, je prends la parole pour présenter trois pétitions parrainées par le groupe Canadians for Military Preparedness. Les pétitionnaires réclament une hausse du financement de base consacré aux forces armées au lieu des hausses ponctuelles proposées par le gouvernement.

[Français]

## LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

**M. Robert Bouchard (Chicoutimi—Le Fjord, BQ):** Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer, cet après-midi, une pétition de la part des électeurs de mon comté, Chicoutimi—Le Fjord, qui s'inquiètent de la fermeture de bureaux de poste dans les petites villes et villages de la région et des régions rurales, en dépit du moratoire qui existe à Postes Canada. Les pétitionnaires demandent donc au gouvernement canadien de donner instruction à Postes Canada de maintenir, d'élargir et d'améliorer son réseau de bureaux de poste publics.

[Traduction]

## L'AUTISME

**L'hon. Navdeep Bains (Mississauga—Brampton-Sud, Lib.):** Monsieur le Président, je suis heureux de présenter la pétition suivante à la Chambre. Les pétitionnaires demandent au Parlement de modifier la Loi canadienne sur la santé et ses règlements d'application pour que l'intervention comportementale intensive et l'analyse comportementale appliquée soient considérées comme un traitement médical essentiel pour les enfants atteints d'autisme, et que toutes les provinces soient tenues d'assumer le coût de ce traitement important.

**M. Gary Goodyear (Cambridge, PCC):** Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui pour présenter à la Chambre une pétition signée par des citoyens de tout le pays, qui demandent au gouvernement de modifier la Loi canadienne sur la santé.

Les pétitionnaires réclament des traitements pour les enfants atteints d'autisme ainsi que la création de chaires universitaires pour assurer la formation dans ce domaine au Canada afin que les patients n'aient pas à quitter le pays pour recevoir des traitements.

## L'ENVIRONNEMENT

**L'hon. Bill Blaikie (Elmwood—Transcona, NPD):** Monsieur le Président, la pétition porte sur le détournement des eaux du lac

Deviels vers la rivière Rouge et le lac Winnipeg. De récents tests effectués dans le lac Deviels ont isolé un biote inquiétant.

Les pétitionnaires espèrent que le Dakota du Nord et les États-Unis respecteront l'engagement qu'ils ont pris de filtrer ces eaux, étant donné leur décision de les détourner quoi qu'il adviene, malgré la volonté du Parlement et des Canadiens.

Les pétitionnaires ont écrit: « Nous, résidents du Canada, demandons instamment au gouvernement fédéral de faire en sorte que toutes les mesures nécessaires, y compris des poursuites en justice, soient prises pour garantir que nos préoccupations concernant l'incidence...

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît. Le député d'Elmwood—Transcona sait très bien qu'il ne peut pas lire la pétition. Il doit en faire un bref résumé. C'est un député d'expérience, je suis surpris.

• (1625)

**L'hon. Bill Blaikie:** Monsieur le Président, c'est bien ce que je faisais. Je résumais la pétition plutôt que de la lire en entier. Les pétitionnaires souhaitent que le gouvernement fédéral prenne toutes les mesures nécessaires en ce qui concerne l'incidence du détournement des eaux du lac Deviels sur l'environnement.

Ils demandent instamment au gouvernement de faire en sorte que la Commission mixte internationale soit saisie du dossier.

## L'AGRICULTURE

**M. Jeff Watson (Essex, PCC):** Monsieur le Président, c'est un plaisir et un honneur de présenter plusieurs pétitions de la part des citoyens et des collectivités d'Essex qui manifestent leur soutien envers les producteurs canadiens de céréales et d'oléagineux.

Les pétitionnaires s'inquiètent de la crise de plus en plus grave qui touche les fermes familiales et de l'incapacité du PCSRA de remédier aux préjudices commerciaux. Ils attirent l'attention des députés et de la Chambre sur les difficultés que connaissent les producteurs à cause des préjudices commerciaux entraînés par les subventions agricoles américaines.

Les pétitionnaires demandent instamment à la Chambre d'adopter une loi qui mettrait sur pied un programme du genre assurance-revenu de marché pour venir en aide aux producteurs canadiens.

## L'INDUSTRIE DE LA PÊCHE

**L'hon. Rob Nicholson (Niagara Falls, PCC):** Monsieur le Président, je suis heureux de présenter une pétition au nom d'habitants de Niagara Falls, Fort Erie et Hamilton, de citoyens canadiens vivant à Buffalo, de gens de Gravenhurst, Ridgeway, Stevensville, Crystal Beach et Welland.

Les pétitionnaires affirment que le gouvernement a agi sans consulter les représentants de l'industrie de la pêche et sans se baser sur des données scientifiques crédibles et que ses décisions risquent de mettre fin à la pêche récréative.

Ils demandent au Parlement de recourir à toutes les mesures législatives et administratives possibles pour cesser d'interdire l'importation, la fabrication et la vente de plombs et de turluttés à base de plomb pour la pêche.

## L'AUTISME

**M. Lynn Myers (Kitchener—Conestoga, Lib.):** Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition au nom de mes électeurs demandant au gouvernement de modifier la Loi canadienne sur la santé pour inclure les thérapies et les traitements, ainsi que d'autres choses nécessaires aux enfants autistes.

*Affaires courantes*

## LE MARIAGE

**M. Kevin Sorenson (Crowfoot, PCC):** Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour présenter deux pétitions au nom de mes électeurs de Carbon, Drumheller, Rosedale, Daysland, Ferintosh et Camrose, en Alberta.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'adopter une loi fédérale reconnaissant le mariage comme étant exclusivement l'union pour la vie d'un homme et d'une femme.

## LA LOI SUR LES ALIMENTS ET DROGUES

**M. Kevin Sorenson (Crowfoot, PCC):** Monsieur le Président, j'ai une autre pétition portant près de 100 signatures de gens qui viennent de diverses villes de ma circonscription, Crowfoot, soit Rosebud, Stettler et Huxley pour n'en nommer que quelques-unes.

Les pétitionnaires pressent le Parlement d'élargir l'accès aux produits de santé naturels et de rétablir la liberté de choix des Canadiens à l'égard des produits de santé en adoptant le projet de loi d'initiative parlementaire C-420.

## LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

**M. Tom Lukiwski (Regina—Lumsden—Lake Centre, PCC):** Monsieur le Président, j'ai deux pétitions que je soumettrai très humblement au nom de beaucoup des électeurs de toute ma circonscription demandant au gouvernement de supprimer la TPS sur la taxe d'accise fédérale sur l'essence.

## L'ENVIRONNEMENT

**Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD):** Monsieur le Président, je suis heureuse d'intervenir à la Chambre aujourd'hui pour présenter des centaines de pétitions d'habitants de Vancouver-Est. Les pétitionnaires s'inquiètent vivement du projet d'élargissement de la route 1.

J'exhorte le gouvernement du Canada à veiller à ce qu'il n'y ait pas de fonds fédéraux appuyant ce projet tant que le gouvernement de la Colombie-Britannique n'aura pas fourni des preuves que le projet respecte les engagements du Canada en matière de changements climatiques et qu'on n'aura pas tenu toutes les consultations publiques voulues.

## LES FIDUCIES DE REVENU

**M. Dean Allison (Niagara-Ouest—Glanbrook, PCC):** Monsieur le Président, j'ai une demi-douzaine de pétitions aujourd'hui, mais trois d'entre elles sont différentes. La première a trait aux fiducies de revenu. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de donner une certaine assurance que les personnes âgées pourront compter sur les fiducies de revenu.

## LES TAXES SUR LE CARBURANT

**M. Dean Allison (Niagara-Ouest—Glanbrook, PCC):** Monsieur le Président, la deuxième pétition a trait aux taxes sur le carburant. Les pétitionnaires demandent au Parlement d'envisager de réduire les taxes sur l'essence, afin qu'il soit plus facile pour les familles de gérer leur budget.

## LE MARIAGE

**M. Dean Allison (Niagara-Ouest—Glanbrook, PCC):** Monsieur le Président, les signataires de la troisième pétition demandent au Parlement de respecter et de protéger la définition traditionnelle du mariage.

## LA LOI SUR LA PROTECTION DE LA CHASSE ET LA PÊCHE PATRIMONIALES

**M. Inky Mark (Dauphin—Swan River—Marquette, PCC):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter quatre pétitions

aujourd'hui. La première est signée par des milliers de personnes de toutes les régions du pays.

Les pétitionnaires demandent à la Chambre d'adopter le projet de loi C-391, Loi reconnaissant et protégeant le patrimoine canadien en matière de chasse et de pêche, afin de faire en sorte que le droit des Canadiens de s'adonner à ces activités, maintenant et dans l'avenir, soit protégé dans la loi.

● (1630)

## LA LOI INSTITUANT DES JOURS DE FÊTE LÉGALE

**M. Inky Mark (Dauphin—Swan River—Marquette, PCC):** Monsieur le Président, la deuxième pétition demande au Parlement d'adopter le projet de loi C-295, Loi modifiant la Loi instituant des jours de fête, afin de donner au jour du Souvenir le statut de fête légale pour honorer les femmes et les hommes qui sont morts au service de leur pays dans le cadre des efforts de guerre et de maintien de la paix.

## LE SECTEUR DE L'ÉLEVAGE BOVIN

**M. Inky Mark (Dauphin—Swan River—Marquette, PCC):** Monsieur le Président, les signataires de la troisième pétition demandent au Parlement de prendre immédiatement des mesures en vue d'élaborer un protocole reconnu internationalement pour rétablir la confiance envers les produits du boeuf canadien et ouvrir les marchés internationaux du boeuf aux producteurs canadiens.

## LE PRIX DE L'ESSENCE

**M. Inky Mark (Dauphin—Swan River—Marquette, PCC):** Monsieur le Président, les signataires de la dernière pétition demandent au Parlement de cesser d'appliquer la TPS sur la taxe provinciale et sur la taxe d'accise fédérale sur les carburants, pratique qui impose une taxe sur une taxe.

## LES MÉTHANIERES

**M. Greg Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PCC):** Monsieur le Président, je veux déposer aujourd'hui une pétition signée par des citoyens du Nouveau-Brunswick et d'ailleurs au Canada.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada d'exercer son droit de souveraineté en affirmant qu'aucun méthanier n'empruntera le passage de Head Harbour.

Les pétitionnaires reconnaissent que le passage de Head Harbour est une des voies navigables les plus dangereuses du Canada. Ils exhortent le gouvernement à protéger les citoyens du Canada, notre environnement et notre économie, et à refuser dès maintenant le passage de ces navires.

**M. Borys Wrzesnewskyj:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Il y a eu des discussions entre les partis au sujet du projet de loi C-385, Loi modifiant le Code criminel (propagande haineuse), qui a été lu pour la première fois le 11 mai 2005. J'espère la motion suivante obtiendra le consentement unanime. Je propose: « Que, nonobstant tout article du Règlement et toute pratique habituelle de la Chambre, le projet de loi C-385 soit réputé avoir été lu pour la deuxième fois, renvoyé à un comité plénier, avoir fait l'objet d'un rapport, sans propositions d'amendement, avoir été agréé à l'étape du rapport, lu pour la troisième fois et adopté avec dissidence. »

Cela serait particulièrement indiqué puisque, dans deux semaines, nous marquerons le 14<sup>e</sup> anniversaire du massacre de l'École Polytechnique de Montréal.

*Affaires courantes*

**Le Président:** Le député d'Etobicoke-Centre a-t-il le consentement unanime pour présenter sa motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

## L'AUTISME

**M. Scott Reid (Lanark—Frontenac—Lennox and Addington, PCC):** Monsieur le Président, j'ai des pétitions sur trois sujets à présenter à la Chambre aujourd'hui.

La première pétition porte sur un sujet qui me tient particulièrement à coeur. Elle demande de s'assurer que les enfants atteints du trouble du spectre autistique obtiennent un traitement approprié.

Dans leur préambule, les pétitionnaires expliquent en long et en large comment un traitement très précoce peut éviter aux enfants de se retrouver enfermés en permanence dans cette terrible maladie. Pour cela, il faut que la Loi canadienne sur la santé soit modifiée pour que le traitement du trouble du spectre autistique soit couvert.

## LE PRIX DE L'ESSENCE

**M. Scott Reid (Lanark—Frontenac—Lennox and Addington, PCC):** Monsieur le Président, la deuxième pétition porte sur le prix de l'essence. Les pétitionnaires demandent au gouvernement fédéral de faire preuve d'une certaine retenue dans l'imposition de la TPS, en sus des autres taxes sur l'essence à la pompe.

Monsieur le Président, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter la troisième pétition parce qu'elle n'a pas été soumise de façon réglementaire. Il s'agit d'un très long ruban qui pourrait facilement faire deux fois le tour de cette enceinte. Les signataires de cette pétition, des femmes de Smiths Falls et du comté de Lanark, s'opposent à la pornographie juvénile qui, comme nous le savons, est un problème très grave. Le format inusité de cette pétition n'est pas normalement accepté. Cependant, il est évident que les pétitionnaires défendent cette cause avec beaucoup de passion.

S'il y a consentement unanime, je déposerai également cette pétition.

**Le Président:** Le député de Lanark—Frontenac—Lennox and Addington a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour présenter cette pétition?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. Dave Batters:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Avec tout le respect que je vous dois, je signale que lorsque le député a demandé le consentement unanime de la Chambre pour déposer une pétition sur un sujet très important, tous les députés qui étaient à leur place ont donné leur consentement, mais qu'une députée d'en face qui se trouvait dans le foyer a ouvert la porte et a crié non. Elle n'était pas à sa place quand elle a répondu.

Monsieur le Président, pourriez-vous redemander s'il y a consentement unanime?

• (1635)

**Le Président:** Je souligne que la présidence ne tient pas compte du fait que les députés sont à leur place ou non lorsqu'elle demande le consentement unanime. Un député peut être assis à une autre place que la sienne ou se trouver derrière les rideaux et crier non. Cela arrive. Les députés peuvent répondre de la tribune. Ils sont quand même dans la Chambre.

Quoi qu'il en soit, je pose de nouveau la question. Y-a-il consentement unanime pour le dépôt de cette pétition?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

[Français]

## QUESTIONS AU FEUILLETON

**L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, je suggère que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

**Le Président:** Est-on d'accord?

**Des voix:** D'accord.

[Traduction]

**M. Greg Thompson:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

C'est reparti. Depuis plusieurs jours d'affilée, je dois intervenir parce que le gouvernement refuse de répondre aux questions au *Feuilleton*. Le délai de réponse est très important. Qu'est-ce que le gouvernement essaie de cacher? Pourquoi ne veut-il pas répondre aux questions sur le gaz naturel liquéfié? Que cherche-t-il à cacher?

**Le Président:** Le député veut-il dire que le délai n'a pas été respecté?

**L'hon. Dominic LeBlanc:** Monsieur le Président, nous avons abordé ce sujet à maintes reprises. Le gouvernement n'a pas dépassé le délai de réponse de 45 jours associé aux questions du député.

Le député pourrait peut-être convaincre ses collègues de traiter de ce sujet durant la période des questions au lieu d'invoquer le Règlement.

\* \* \*

## DEMANDES DE DOCUMENTS

**L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, auriez-vous l'obligeance d'appeler l'avis de motion P-20 portant production de documents, au nom de la députée de Kildonan—St. Paul?

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de tous les documents pertinents concernant la décision du gouvernement de ne pas permettre à la ville de Winnipeg d'employer les crédits d'infrastructure à la construction de routes et de ponts.

**L'hon. Tony Valeri (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, je demande que cette question soit renvoyée pour débat ultérieur.

**Le Président:** La motion est renvoyée pour débat ultérieur, conformément au paragraphe 97(1) du Règlement.

**L'hon. Dominic LeBlanc:** Monsieur le Président, je demande que toutes les motions portant production de documents soient reportées.

**Le Président:** D'accord?

**Des voix:** D'accord.

**M. Greg Thompson:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

*Recours au Règlement*

C'est reparti. Depuis un certain nombre de semaines, le gouvernement est censé produire des documents sur une question d'actualité très délicate. Pourquoi retarde-t-il la production de documents dont les députés, y compris moi-même, ont besoin, relativement à une question très importante? Pourquoi tarde-t-il à produire ces documents? Nous avons besoin de cette information pour nous acquitter de notre travail et faire pression sur le gouvernement.

Pourquoi ce retard? Qu'est-ce que le gouvernement tente de cacher dans le dossier des terminaux de GNL? Peut-être le fait que le premier ministre du Canada est en conflit d'intérêts en l'occurrence?

**L'hon. Dominic LeBlanc:** Monsieur le Président, vous avez déjà réprimandé très gentiment le député de Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest en lui expliquant qu'il faudrait peut-être aborder la question au sein du Comité de la procédure et des affaires de la Chambre s'il veut faire modifier les dispositions du Règlement concernant les délais raisonnables.

Vous pourriez peut-être le lui rappeler, monsieur le Président, mais d'une manière plus ferme, cette fois-ci.

**Le Président:** Il me semble que le secrétaire parlementaire s'en est déjà chargé. Nous pourrions considérer que l'incident est clos puisqu'il ne semble pas s'agir ici d'un recours au Règlement. C'est simplement une sorte de mini-débat.

\* \* \*

**RECOURS AU RÈGLEMENT**

## LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (A) DE 2005-2006

**M. John Williams (Edmonton—St. Albert, PCC):** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement au sujet de deux éléments du Budget supplémentaire des dépenses (A) de 2005-2006 dont, à mon avis, la Chambre n'est pas saisie de façon appropriée.

Comme l'a dit madame la Présidente Sauvé le 12 juin 1981, à la page 10546 du *hansard*: « [...] [la présidence] ne faisait pas de distinction entre un crédit permettant de dépenser une somme importante et un crédit de un dollar, car cela importe peu. »

Depuis 1971, des députés s'opposent au fait que le gouvernement se sert du budget pour modifier des lois et pour obtenir le droit de dépenser de l'argent dans des programmes qui n'ont pas été autorisés par la loi. Vos illustres prédécesseurs ont toujours appuyé ces protestations en supprimant des crédits du budget le 10 mars 1971, le 22 mars 1977, le 7 décembre 1977, le 25 mars 1981, le 12 juin 1981, le 21 juin 1981, le 21 mars 1983 et le 21 mars 1984. Vous aussi, monsieur le Président, avez protégé les droits de la Chambre à l'égard des crédits le 22 novembre 2001.

Je vais tout d'abord parler du financement de Service Canada, ce qui semble être un nouveau ministère. Le décret C.P. 2005-1609, publié le 8 septembre 2005, annonce la nomination de Mme Maryantonett Flumian au poste de « sous-ministre de Service Canada ». C'est son titre officiel.

La Loi sur la gestion des finances publiques accorde d'importants pouvoirs directement aux sous-ministres comme Mme Flumian. Parmi les responsabilités, on compte: mettre en oeuvre les contrôles et vérifications internes adéquats, paragraphe 31(3); mettre en oeuvre des méthodes de contrôle et de comptabilisation, paragraphe 32(2); fournir la certification nécessaire pour autoriser tout paiement, article 34; tenir tous inventaires utiles des biens publics, article 62; établir la répartition du crédit ou du poste en affectations compris dans les prévisions — prenez-en bonne note, monsieur le Président —, paragraphe 31(1). Où sont les prévisions de Mme Flumian?

Les sous-ministres jouissent également d'autres pouvoirs, notamment en ce qui a trait à la gestion du personnel et à l'application de la Loi sur les langues officielles.

Où est donc ce ministère et où sont les prévisions de la sous-ministre? Nous savons que Mme Flumian a été nommée sous-ministre de Service Canada, mais elle est payée par RHDCC. Avez-vous du mal à suivre, monsieur le Président? Moi, oui.

De plus, le site web de Service Canada nous apprend que celui-ci emploie plus de 20 000 personnes, dessert chaque année 32 millions de Canadiens d'un bout à l'autre du pays, traite 14 millions de visites sur le site tous les ans et répond à plus de 50 millions d'appels par année. Ce service ressemble fort à un ministère. Où est donc la loi autorisant ce ministère à exercer son activité? Où sont ses prévisions budgétaires, comme le requiert la Loi sur la gestion des finances publiques, pour qu'il puisse payer ses dépenses?

J'attire votre attention, monsieur le Président, sur la décision que vous avez rendue le 12 juin 2003 et que l'on trouve à la page 7221 du compte rendu des Débats. Vous avez dit:

[...] la présidence reste perplexe devant cette affaire qui illustre un problème persistant dont j'ai déjà parlé, soit la suffisance de l'information fournie au Parlement concernant le Budget des dépenses. Les comités ont toujours compté sur des renseignements exhaustifs et exacts au sujet des dépenses publiques prévues. Et c'est encore plus vrai vu la taille et la complexité du gouvernement moderne [...]. Si ces documents ne sont pas exacts, les députés qui demandent des éclaircissements n'ont pas de recours si ce n'est, comme l'a fait le député de St. Albert, de soulever un rappel au Règlement à la Chambre.

Me voici de nouveau, monsieur le Président.

Je voudrais attirer votre attention sur un article de Kathryn May qui a paru dans l'édition du 27 septembre 2005 de l'*Ottawa Citizen*. Elle a écrit:

[...] les hauts fonctionnaires ont dit que Service Canada devait être différent des autres ministères. Ils ont fait valoir qu'il est sage d'expérimenter avant de fixer les paramètres de l'organisme dans une loi. Nous nous attendons à ce qu'une loi soit rédigée lorsque les ministres et les fonctionnaires auront déterminé la meilleure façon de gérer l'organisme.

S'agit-il là d'un ministère qui en est arrivé au milieu de sa période de gestation et qui dépense déjà des fonds sans autorisation? Ce serait sûrement là un nouveau concept à la Chambre. Elle ajoute:

Service Canada est constitué à coups de décrets, de protocoles d'entente et d'autres arrangements contractuels. Dans les mois à venir, il aura conclu des ententes avec une douzaine de ministères [...]

Cela ressemble fort à un ministère indépendant, ne croyez-vous pas, monsieur le Président?

● (1640)

Je trouve que c'est une situation grave. Des hauts fonctionnaires déclarent publiquement, dans l'anonymat, que le gouvernement utilise l'argent des contribuables pour un organisme non officiel, qui n'a pas d'existence légale, mais qui sera officiellement créé « lorsque les ministres et les fonctionnaires auront déterminé la meilleure façon de [le] gérer ». C'est un affront au Parlement.

### *Recours au Règlement*

Je fais maintenant appel à l'indulgence du Président pour soulever la question des crédits d'un dollar en vue de transférer de l'argent du ministère de la Défense nationale à Parc Downsvie Park Inc. Il y a un certain nombre de crédits de cette nature dans le Budget supplémentaire des dépenses (A) de 2005-2006. Le crédit 4a du ministère de la Défense nationale, dont la somme est de 1 \$, sert à effacer une dette de 15 059 000 \$ de Parc Downsvie Park Inc. Le crédit L11a du Bureau de l'infrastructure vise à transférer un terrain à Parc Downsvie Park Inc. dont la valeur est de 2,49 millions de dollars. Le crédit L13a du Bureau de l'infrastructure est lui aussi un crédit symbolique d'un dollar, et il vise à donner à Parc Downsvie Park Inc. le pouvoir d'emprunter 100 millions de dollars.

À la page 733 du Marleau et Montpetit, se trouve le passage suivant:

L'inclusion de crédit de 1 \$ dans le budget des dépenses a également posé la question de l'utilisation du budget des dépenses pour « légiférer » [...]

À la page 735, l'ouvrage dit encore:

Le Président Jérôme a déclaré dans une décision ce qui suit: « [...] J'estime que le Parlement autorise le gouvernement à agir en adoptant des lois et lui alloue l'argent pour financer les programmes autorisés en adoptant une loi portant affectation de crédits. À mon avis, il ne faudrait donc pas qu'un crédit serve à obtenir une autorisation qui doit normalement faire l'objet d'une loi. »

Le gouvernement a l'obligation de légiférer d'une autre manière et le Parlement accorde l'argent en adoptant le budget des dépenses.

Madame la Présidente Sauvé a par ailleurs rendu une décision le 25 mars 1981 qui est consignée aux pages 8600 et 8601 des *Débats* et dans laquelle elle déclare que huit crédits de 1 \$ doivent être supprimés du budget supplémentaire.

Parmi les autres textes pouvant être utiles à titre de référence se trouve le cinquième rapport du Comité permanent des comptes publics de la première session de la trente-cinquième législature, dans lequel il est question du pouvoir législatif et des budgets des dépenses.

Un examen succinct du cas de Parc Downsvie Park Inc. est contenu dans le rapport de la vérificatrice générale déposé à la Chambre hier. Voici ce qu'on peut lire à la page 24 du chapitre 8:

[Le gouvernement nous a] aussi informés que les ministres concernés avaient l'intention de demander au Parlement d'autoriser le transfert à l'occasion du Budget supplémentaire des dépenses prévu à l'automne 2005. Le plan consiste à transférer les terrains à leur valeur comptable actuelle, ce qui est conforme à la pratique normale pour ce genre d'opérations conclues entre des entités gouvernementales apparentées. La valeur comptable des terrains qui seront transférés est de 2,49 millions de dollars. La demande d'autorisation du crédit fera également état de leur valeur marchande, estimée, selon une récente évaluation, à 152 millions de dollars.

Ce genre de transfert devrait être effectué en dehors du processus d'examen des prévisions budgétaires, mais ils ont plutôt décidé de déjouer le processus dans ce cas.

Il est clair que le gouvernement cherche à transférer des terrains à la société d'État, Parc Downsvie Park inc., d'une manière qui ne correspond pas aux règles et traditions parlementaires. Le budget des dépenses doit permettre au Parlement d'accorder des subsides au gouvernement. Les transferts de terrain d'un ministère à un autre ne devraient pas être inclus dans le budget des dépenses.

Je vous demande donc, monsieur le Président, de déclarer que ces crédits sont entachés d'irrégularité parce qu'ils visent un objectif qui n'est pas conforme au processus d'examen des prévisions budgétaires.

Enfin, si l'on en croit les rumeurs, le Parlement pourrait bientôt être dissous. Pendant une période électorale, le gouvernement peut adopter des mandats spéciaux dans le but d'accorder les fonds nécessaires jusqu'au retour du Parlement.

Dans votre réponse à ce recours au Règlement, monsieur le Président, si vous êtes d'avis que la présente demande est légitime, je vous demanderais de bien vouloir indiquer dans votre décision qu'elle s'applique à tout mandat spécial et à tout document budgétaire dont la Chambre est saisie, et, si vous n'avez pas le temps de rendre votre décision avant la dissolution du Parlement, que vous trouviez une façon de faire savoir au gouvernement que les mandats spéciaux ne devraient pas contourner les règles de la Chambre.

• (1645)

**L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, il est évident que le député a fait beaucoup de recherches et qu'il a bien préparé ce recours au Règlement très important. Nous n'avons pas été informés de son intention de soulever cette question importante. Je vous demanderais de nous donner du temps pour étudier attentivement les remarques du député, élaborer une réponse appropriée et présenter celle-ci à la Chambre en temps utile.

**Le Président:** Le député d'Edmonton—St. Albert a cité un grand nombre de textes faisant autorité et j'imagine que le leader du gouvernement à la Chambre et son secrétaire parlementaire vont veiller tard ce soir afin de lire tous ces textes et fournir une réponse appropriée au député. Oui, je suis disposé à faire en sorte que l'on en reste là pour le moment, de façon à donner du temps au secrétaire parlementaire pour préparer sa réplique, s'il le souhaite.

\* \* \*

### LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**L'hon. Tony Valeri (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, il y a eu consultations entre les partis et vous constaterez que la Chambre donnerait son consentement unanime à l'égard de la motion suivante:

Que, nonobstant tout article du Règlement ou pratique habituelle, le projet de loi C-71 soit réputé avoir été agréé à l'étape du rapport et lu pour la deuxième fois et que l'étude du projet de loi à l'étape de la troisième lecture soit inscrite à l'ordre du jour pour plus tard aujourd'hui et que le projet de loi C-57 soit réputé avoir été agréé à l'étape du rapport et que l'étude du projet de loi à l'étape de la troisième lecture soit inscrite à l'ordre du jour pour plus tard aujourd'hui et que, à l'étape de la troisième lecture de chaque projet de loi, après qu'un député par parti aura pris la parole pour un maximum de cinq minutes, la question soit réputée avoir été mise aux voix et adoptée avec dissidence.

• (1650)

**Le Président:** Le leader du gouvernement à la Chambre a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour proposer cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Le Président:** La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

\* \* \*

### LOI SUR LE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL ET INDUSTRIEL DES PREMIÈRES NATIONS

(Projet de loi C-71. L'ordre du jour appelle: Initiatives ministérielles)

22 novembre 2005 — Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien — Étude à l'étape du rapport et deuxième lecture du projet de loi C-71, Loi concernant la réglementation d'entreprises commerciales et industrielles exploitées sur des terres de réserve, dont le Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord a fait rapport sans propositions d'amendement.



(Le projet de loi est agréé à l'étape du rapport et lu pour la deuxième fois.)

\* \* \*

### LA LOI SUR LES BANQUES

(Projet de loi C-57. L'ordre du jour appelle: Initiatives ministérielles)

18 novembre 2005 — Le ministre des Finances — Étude à l'étape du rapport du projet de loi C-57, Loi modifiant certaines lois relatives aux institutions financières, dont le Comité permanent des finances a fait rapport avec des propositions d'amendement.

(Le projet de loi est agréé à l'étape du rapport.)

**M. John Williams:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Dans mon recours au Règlement, j'ai fait référence à un décret. J'ai avec moi ce décret et je voudrais le déposer dans les deux langues officielles.

**Le Président:** Le député a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour déposer ce document?

**Des voix:** D'accord.

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

### LOI SUR LE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL ET INDUSTRIEL DES PREMIÈRES NATIONS

**L'hon. Aileen Carroll (au nom du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits)** propose que le projet de loi C-71, Loi concernant la réglementation d'entreprises commerciales et industrielles exploitées sur des terres de réserve, soit lu pour la troisième fois et adopté.

**M. Lloyd St. Amand (Brant, Lib.):** Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui pour appuyer cette mesure législative, soit la Loi sur le développement commercial et industriel des premières nations, une mesure logique, sensée et progressiste qui apportera un vaste éventail d'avantages aux premières nations et à tout le Canada.

J'aimerais parler de façon un peu plus détaillée de ces avantages. Le projet de loi vise à éliminer les obstacles aux grands projets commerciaux et industriels dans les réserves pour les premières nations.

Les barrières existantes au développement dans les réserves viennent de mesures législatives fédérales inadéquates adoptées à une époque où la situation économique était différente. Aujourd'hui, les premières nations sont prêtes à entreprendre d'énormes projets de développement commercial et industriel qui pourraient contribuer de façon importante à l'amélioration de leur qualité de vie et de leur prospérité économique, et c'est à nous, législateurs, de leur faciliter la tâche.

Il est intéressant de regarder un exemple concret de projet de développement industriel majeur qui pourrait vraisemblablement se réaliser en vertu de ce projet de loi. La première nation de Fort McKay, dans le Nord de l'Alberta, travaille à un projet de plusieurs milliards de dollars lié aux sables bitumineux, en partenariat avec Shell Canada, mais les recettes générées par des projets comme celui-là ne sont pas le seul avantage qu'en retirent les premières nations comme celle de Fort McKay. Les recettes accrues et la

### Initiatives ministérielles

croissance économique donnent d'autres résultats positifs tangibles et mesurables.

Les projets permettraient, par exemple, d'améliorer la qualité de vie en garantissant l'adhésion, dans l'ensemble de l'industrie, à des normes de protection de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité. Ils permettraient également de créer un plus grand nombre d'emplois dans les réserves. En outre, ces projets offrirait aux premières nations une occasion sans précédent de renforcer leurs capacités pour l'avenir. De nouveaux emplois sont synonymes d'éducation, de formation et de perfectionnement des compétences.

Tous les avantages à court terme que les Autochtones retireront des nouveaux emplois, comme des revenus plus élevés et de meilleures compétences, par exemple, leur permettront à long terme d'avoir accès à d'autres occasions qui avaient été inaccessibles auparavant.

Pour l'ensemble des collectivités autochtones, les recettes provenant de l'activité commerciale et industrielle à grande échelle pourront être investis à long terme dans l'amélioration des routes et des systèmes d'eau et d'égout, dans l'aménagement de terrains de jeu ainsi que dans la construction d'écoles et de centres médicaux.

C'est parce que les premières nations elles-mêmes constatent les avantages importants qu'offre ce projet de loi que cinq premières nations partenaires ont grandement contribué à l'élaborer et à le préconiser. Ce sont la Première nation de Fort McKay, la Nation des Tsu T'ina, en Alberta, la Première nation de Fort William, en Ontario, la Nation Squamish, en Colombie-Britannique, et la Première nation Carry the Kettle, en Saskatchewan.

Ces partenaires, qui examinent tous des propositions de grands projets de développement commercial ou industriel, ont conçu cette initiative pour qu'elle les aide à avoir accès aux importants outils de développement économique sur leurs terres de réserve. Ils ont tous manifesté leur appui à cette initiative par des résolutions de conseils de bande et ils ont encouragé d'autres premières nations et organisations autochtones du pays à l'appuyer également. En fait, la souplesse de ce projet de loi permettra aux premières nations de toutes les régions du Canada d'en tirer parti.

Le principal objectif de ce projet de loi est de combler l'écart entre les Autochtones et les autres Canadiens sur le plan des conditions socio-économiques. J'invite tous les députés à appuyer ce projet de loi, qui comble l'écart réglementaire qui a entravé pendant trop longtemps le développement économique des premières nations.

• (1655)

**M. Ted Menzies (MacLeod, PCC):** Madame la Présidente, je saisis l'occasion qui m'est offerte d'intervenir en faveur du projet de loi C-71, Loi sur le développement commercial et industriel des premières nations.

Si je me sens privilégié d'intervenir à ce sujet au nom du Parti conservateur, c'est que ce parti a fait un excellent travail afin de mettre ce projet de loi sur les rails au cours des derniers jours d'une période législative qui a été très frustrante.

Nous avons eu de nombreuses occasions d'étudier cette mesure au cours de la présente législature. Le porte-parole de l'opposition officielle, le député de Calgary-Centre-Nord, a reconnu que ce projet de loi s'était pour ainsi dire enlisé à la Chambre. C'est grâce aux efforts du député si le projet de loi a été mis sur les rails, et nous espérons qu'il sera adopté.

*Initiatives ministérielles*

Je salue aussi les efforts et le travail de fond des premières nations visées dans le projet de loi. Je vais lire leurs noms, car il est essentiel que l'on reconnaisse les efforts des premières nations qui ont participé au mûrissement de ce projet de loi. Ce sont des premières nations progressistes qui comprennent que la Loi sur les Indiens est désuète pour elles et pour toutes les autres premières nations du Canada. Félicitations à la nation Squamish en Colombie-Britannique, à la première nation de Fort McKay, à la nation Tsuu T'ina en Alberta, à la première nation de Carry the Kettle en Saskatchewan et à la première nation de Fort William en Ontario.

Je me permets d'attirer l'attention de la Chambre sur le fait que la nation Tsuu T'ina, dans ma circonscription, est une nation fière et individualiste qui a mis en avant certaines des initiatives les plus extraordinaires qu'il nous ait été donné de voir. Je suis sincère. Cette nation a non seulement l'une des plus belles réserves dans ma circonscription, elle a aussi une vue magnifique sur l'ouest des Rocheuses, qui n'ont pas leur pareil, évidemment.

J'ai beaucoup travaillé avec ces gens et j'éprouve beaucoup de respect pour eux. Je suis fier de pouvoir dire qu'ils comptent parmi les principaux partisans du projet de loi. Ils reconnaissent que d'excellentes possibilités s'offrent à eux. Par conséquent, j'appuie fermement le projet de loi afin qu'ils aient la possibilité d'offrir un bel avenir à leurs enfants. C'est ce que nous souhaitons tous, mais la vieille Loi sur les Indiens avec laquelle nous sommes pris depuis des années est clairement dépassée. Elle ne permet pas à ces gens de planifier leur avenir.

Il convient également de souligner le travail de la réserve de Fort McKay, qui a un projet de 4 milliards de dollars concernant les sables bitumineux qui sera mené en collaboration avec Shell. C'est un projet phare en Alberta et je suis convaincu que la Chambre en est très consciente. Cependant, ce projet échappera à la réserve si nous ne faisons pas progresser l'étude du projet de loi. C'est pourquoi, de ce côté-ci de la Chambre, nous étions tellement inquiets de voir le projet de loi paralysé et c'est pourquoi nous faisons tout pour qu'il progresse. Il est clair que d'autres projets de loi ne se sont pas rendus aussi loin.

Nous encourageons tous les partis à la Chambre à appuyer le projet de loi. Il offre aux premières nations d'excellentes possibilités de prendre leur avenir en main et d'orienter eux-mêmes l'avenir de leurs nations et de leurs enfants.

• (1700)

[Français]

**M. Bernard Cleary (Louis-Saint-Laurent, BQ):** Madame la Présidente, cela me fait plaisir d'intervenir aujourd'hui à propos du projet de loi C-71, Loi concernant la réglementation d'entreprises commerciales et industrielles exploitées sur des terres de réserve.

Le projet de loi C-71 vise à corriger ce que le gouvernement appelle des « lacunes de réglementation ». En fait, il s'agit plutôt de l'expression du gouvernement pour masquer l'absence d'un cadre législatif et réglementaire approprié pour encourager et baliser le développement économique dans les réserves autochtones.

Le Bloc québécois est favorable au projet de loi C-71.

Le Québec, comme d'ailleurs les autres provinces, possède déjà un cadre juridique concernant les activités commerciales et industrielles, mais, en fonction du partage constitutionnel, certaines de ces normes ne s'appliquent pas sur les terres de réserve. Il en résulte donc des inégalités qui défavorisent les Autochtones.

Le projet de loi vise donc à permettre au gouvernement fédéral, à la demande d'une première nation, d'instaurer dans la réserve une

réglementation semblable à la législation du Québec ou de la province dans laquelle est située la réserve.

Bien que cinq premières nations — la nation Squamish, en Colombie-Britannique, la première nation de Fort McKay et la nation Tsuu T'ina, en Alberta, la première nation Carry the Kettle, en Saskatchewan, et la première nation de Fort William, en Ontario — soient à l'origine de cette mesure législative, aucune des premières nations du Québec n'a été consultée. Or, le projet de loi C-71 aura des répercussions au Québec et il aurait été préférable de consulter davantage les peuples autochtones concernés.

À ce sujet, le chef de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador a demandé au président du Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord de la Chambre des communes que les communautés du Québec soient consultées, afin de pouvoir examiner le projet de loi et d'analyser les tenants et les aboutissants d'une telle application de la loi. Il est regrettable que le gouvernement ait encore une fois manqué à sa promesse de consulter les premières nations.

Le Québec a adopté, il y a plusieurs années, une approche qui se fonde sur le respect des peuples autochtones. Fier de cette orientation, le Bloc québécois reconnaît les peuples autochtones comme des peuples distincts ayant droit à leurs cultures, à leurs langues, à leurs coutumes et traditions ainsi qu'à leur droit d'orienter eux-mêmes le développement de cette identité propre.

Pour ce faire, le Bloc québécois reconnaît que les peuples autochtones doivent disposer des outils nécessaires pour assumer eux-mêmes leur développement économique. C'est pourquoi le Bloc québécois souhaite examiner avec les premières nations du Québec le projet de loi C-71, puisqu'il touche cet aspect important et qu'il doit faire l'objet d'une analyse rigoureuse avec les premières nations.

Malgré les améliorations qui surviendront à la suite de l'adoption de ce projet de loi, le gouvernement fédéral devra faire beaucoup plus pour les peuples autochtones. Les conditions de logement, d'éducation et de santé des Autochtones sont inférieures à celles du reste de la population.

Dans les réserves, la majorité des ménages — 65 p. 100 — habite un logement qui ne répond pas aux normes en vigueur. Le Bloc québécois déplore le fait que l'insuffisance de logements abordables de taille et de qualité adéquates pour les Autochtones a des conséquences qui dépassent les simples normes du logement.

Divers problèmes médicaux et sociaux sont reliés aux mauvaises conditions de logement et de qualité de vie. Le gouvernement du Canada doit faire les efforts qui s'imposent pour corriger la situation sans balayer les problèmes dans le camp des premières nations.

*Initiatives ministérielles*

● (1705)

[Traduction]

**VOIES ET MOYENS**

## AVIS DE MOTION

**L'hon. Aileen Carroll (ministre de la Coopération internationale, Lib.):** Madame la Présidente, conformément au paragraphe 83(1) du Règlement, je souhaite déposer un avis de motion de voies et moyens tendant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu et les documents descriptifs y afférents. Je demande que l'étude de la motion soit inscrite à l'ordre du jour.

\* \* \*

**LOI SUR LE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL ET INDUSTRIEL DES PREMIÈRES NATIONS**

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-71, Loi concernant la réglementation d'entreprises commerciales et industrielles exploitées sur des terres de réserve, soit lu pour la troisième fois et adopté.

**Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD):** Madame la Présidente, c'est un plaisir pour moi d'exposer la position du NPD à la Chambre. Le porte-parole de notre parti en matière d'affaires autochtones, le député de Winnipeg-Centre, ne peut pas être parmi nous étant donné qu'il participe à la conférence sur les questions autochtones. Je sais qu'il a beaucoup travaillé sur ce projet de loi, comme il le fait pour chaque initiative, dans le but de garantir l'égalité des droits des peuples autochtones.

Nous appuyons le projet de loi. Il est important et nécessaire qu'il soit adopté rapidement. Nous voulons veiller à ce qu'il n'y ait aucun obstacle au développement économique et industriel des peuples autochtones qui habitent dans des réserves. Dans cette optique, le projet de loi est important, et nous voulons assurément qu'il soit adopté.

J'aimerais aussi faire remarquer que, de notre point de vue, il est important que les peuples autochtones disposent des outils et des ressources nécessaires. Comme d'autres l'ont dit, la situation socio-économique et l'environnement dans lesquels vivent les communautés autochtones sont effarantes. Tout aussi effarant est le fait que le gouvernement ne fasse rien pour remédier à la pauvreté abjecte dans les réserves.

Nous déplorons aussi que les nombreux problèmes qui touchent les peuples autochtones soient toujours sans solution. Cependant, aujourd'hui, nous avons au moins l'occasion d'adopter ce projet de loi afin d'offrir aux autochtones un certain soutien, les ressources, les outils et les règlements qu'il leur faut. Ainsi, tout comme les autres partis, le NPD appuie le projet de loi.

**La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine):** Conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, la question est réputée mise aux voix et la motion est réputée adoptée avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

\* \* \*

**LA LOI SUR LES BANQUES**

**L'hon. Aileen Carroll (au nom du ministre des Finances)** propose que le projet de loi C-57, Loi modifiant certaines lois relatives aux institutions financières, soit lu pour la troisième fois et adopté.

**L'hon. Roy Cullen (secrétaire parlementaire de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.):** Madame la Présidente, je suis reconnaissant de pouvoir prendre la parole sur le projet de loi C-57 à l'étape de la troisième lecture.

Dans le budget de 2005, le gouvernement s'est engagé à présenter les mesures proposées dans ce projet de loi. Nous avons donc tenu notre engagement de doter les institutions financières de normes de gouvernance comparables à celles qui avaient été adoptées en 2001 à l'intention des entreprises constituées en vertu des lois fédérales. Le projet de loi C-57 propose aussi d'actualiser certaines normes de gouvernance propres aux institutions financières.

Mon collègue, le secrétaire parlementaire du ministre des Finances, me dit que les membres du Comité permanent des finances de la Chambre des communes ont bien collaboré et ont fait un travail très constructif sur cette initiative. Nous les en remercions.

Il n'y a pas de doute que les institutions financières jouent un rôle important dans la vie des Canadiens. Elles offrent des services qui vont bien au-delà des simples services bancaires, comme les comptes de chèques et d'épargne ou les prêts hypothécaires.

Les institutions financières sont beaucoup plus que cela. Par exemple, elles fournissent le capital nécessaire au démarrage de nouvelles entreprises, ou au fonctionnement d'entreprises existantes. Elles vendent de l'assurance et peuvent administrer des successions, des fiducies et des contrats d'agence. En outre, elles jouent un rôle clé en aidant les gouvernements et les sociétés à mobiliser des capitaux et en offrant aux particuliers la possibilité d'investir dans des actions, des obligations et d'autres valeurs mobilières.

Le secteur des services financiers est plus qu'un simple fournisseur de services. C'est un élément essentiel de l'infrastructure économique canadienne. Il emploie plus de 600 000 Canadiens et verse annuellement plus de 35 milliards de dollars en salaires. Je peux dire que dans la région d'où je viens, soit Toronto, le secteur des services financiers est un employeur essentiel dans le domaine des affaires. De plus, il ne faut pas oublier que le secteur des services financiers verse approximativement 13 milliards de dollars en impôts aux divers ordres de gouvernement.

Je pense que tout le monde convient que, pour assurer la prospérité économique du Canada, il faut regarder au-delà de nos frontières. Il en est de même des entreprises canadiennes comme les institutions financières. Regardons les choses en face: nous évoluons dans un contexte mondial et dans les marchés financiers mondiaux, mais pour soutenir la concurrence dans un marché de plus en plus compétitif, le secteur des services financiers doit avoir un cadre réglementaire adapté à la réalité d'aujourd'hui.

C'est dans cet esprit que le gouvernement a pris des mesures au cours des dernières années pour faire en sorte que les institutions financières aient le cadre réglementaire approprié pour relever le défi de la concurrence dans l'économie mondiale. En fait, ce cadre réglementaire fait l'objet d'un examen quinquennal. Le projet de loi C-57 table sur ces initiatives. Il donne aux institutions financières les outils de gouvernance modernes dont elles ont besoin pour soutenir la concurrence sur la scène mondiale.

### *Initiatives ministérielles*

J'aimerais maintenant donner un aperçu des cinq principaux éléments de ce projet de loi. En premier lieu, les lois sur les institutions financières reconnaissent l'importance d'un conseil d'administration efficace. Le projet de loi C-57 contient des propositions visant à préciser le rôle des administrateurs dans l'accomplissement de leurs importantes fonctions en permettant explicitement, par exemple, une défense de diligence raisonnable et en précisant les règles régissant les conflits d'intérêt. J'en suis particulièrement fier. Le projet de loi d'initiative parlementaire dont je suis l'auteur demandait que la défense de diligence raisonnable pour les administrateurs d'entreprises canadiennes constituées en corporations en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions.

En deuxième lieu, les actionnaires ont certains droits, comme celui de prendre part aux décisions majeures d'une institution financière dans laquelle ils ont un intérêt. Le projet de loi solidifie ces droits. Par exemple, quand ce projet de loi sera adopté, les actionnaires auront le droit de participer aux réunions par des moyens électroniques, comme la vidéoconférence.

En troisième lieu, le projet de loi C-57 reconnaît l'importance de la saine gestion des affaires pour le bien-être d'une institution financière. Le cadre du gouvernement doit donc être conforme aux meilleures pratiques dans ce domaine.

En quatrième lieu, le projet de loi propose de solidifier un certain nombre d'éléments de gouvernance du cadre de réglementation, y compris la transmission de renseignements à l'organisme de réglementation. Il harmonise également les diverses normes en matière de gouvernance dans l'ensemble des lois sur les institutions financières.

Le cinquième élément porte sur les changements du cadre de gouvernance des compagnies d'assurance pour les détenteurs de polices. Ces changements visent à améliorer la communication de renseignements relatifs à la participation à des polices d'assurance-vie ajustables.

• (1710)

Nous n'avons pas le temps d'expliquer tous les détails de ce projet de loi, mais il s'agit d'un projet de loi important qui confirme l'importance des institutions financières du Canada et leur donne les outils nécessaires pour qu'elles soient compétitives dans le contexte économique mondial.

**M. Charlie Penson (Peace River, PCC):** Madame la Présidente, je suis heureux d'intervenir aujourd'hui au sujet du projet de loi C-57. Le Parti conservateur appuiera ce projet de loi. Nous croyons dans un cadre solide de régie des entreprises et dans des règles pour ce secteur. Nous estimons que ce sont des éléments essentiels pour garantir que les droits des actionnaires sont protégés, que les consommateurs sont bien servis et que le secteur financier du Canada est solide et dynamique.

Le Parti conservateur continuera de veiller aux meilleurs intérêts des consommateurs et des actionnaires tout en s'assurant que la réglementation contribuera à assurer la solidité du secteur financier.

Ce projet de loi assujettit le secteur financier aux mêmes règles que les autres sociétés régies par la Loi canadienne sur les sociétés par actions qui est entrée en vigueur en 2001.

Cependant, l'actuel gouvernement libéral devrait mettre en pratique ce qu'il prêche. Pendant qu'il s'emploie à présenter le projet de loi C-57 sur la régie des entreprises, à le modifier et à le rendre transparent, que fait-il? Les Canadiens ont eu droit, pour une autre année, à de fausses prévisions, à de piètres pratiques comptables et à

des informations trompeuses du gouvernement. Les libéraux continuent de se cacher derrière de faux chiffres et de fausses prévisions.

La prévision de trois milliards de dollars dans le budget libéral de 2005 était une sous-estimation, comme nous le savons maintenant. Le gouvernement aurait déclaré un excédent budgétaire de six milliards de dollars s'il n'avait pas procédé à des dépenses non prévues au budget et s'il n'avait pas fait de la comptabilité créative de manière à réduire l'excédent pour qu'il s'approche des prévisions contenues dans le budget.

Les chiffres obtenus par le Parlement grâce au travail des quatre prévisionnistes engagés par le Comité des finances pour vérifier les prévisions du ministère des Finances et surtout celles du ministre des Finances, ont révélé que les libéraux disposaient d'un milliard de dollars de plus que ce qui était indiqué dans les prévisions du budget de 2005.

En avril, selon les chiffres du Parlement, l'excédent prévu était de 6,1 milliards de dollars tandis que plus récemment, en juillet, l'excédent avait atteint 6,4 milliards de dollars. Les mêmes prévisionnistes financiers continuent leur travail actuellement, et nous espérons pouvoir leur présenter un budget pour qu'ils continuent encore plus tard.

Voilà qui met en évidence les pratiques budgétaires douteuses du gouvernement libéral et qui fait ressortir le besoin d'établir une commission budgétaire parlementaire, comme le Parti conservateur vient de le proposer dans la Loi sur la responsabilité fédérale qu'il espère pouvoir faire adopter. Les Canadiens méritent des prévisions budgétaires indépendantes et honnêtes, pour qu'un débat puisse avoir lieu au Parlement sur l'utilisation des excédents budgétaires et sur l'opportunité de continuer à accumuler ainsi de tels excédents. Nous devrions peut-être réduire les impôts, de manière à ne pas avoir des excédents aussi plantureux. Le gouvernement se laisse parfois emporter juste avant les élections et fait toutes sortes de dépenses folles comme nous l'avons vu dernièrement.

Nous sommes d'accord avec cette proposition. Nous aiderions ainsi plusieurs secteurs. Je sais que nous aiderions l'importante coopérative financière The Co-operators. Nous nous inquiétons néanmoins au sujet de certains autres secteurs, comme celui des comptables agréés. Nous sommes prêts à étudier davantage ces cas. Je pense qu'il est important que le secteur financier soit soumis aux mêmes règles que les autres entreprises du pays et que les actionnaires bénéficient de la transparence nécessaire pour faire des investissements dans les secteurs visés par ce projet de loi.

• (1715)

[Français]

**M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ):** Madame la Présidente, je serai bref sur le projet de loi C-57.

Nous avons certaines réticences lors de son dépôt, mais après l'étude en comité et après avoir écouté les témoins proposer des avenues d'amélioration au projet de loi, surtout sur le plan des actuaire et de leurs préoccupations, nous avons décidé de l'appuyer.

Il nous reste quelques questions relatives à la confidentialité des données au chapitre des activités des banques. Néanmoins, je pense que, globalement, ce projet de loi mérite d'être adopté. C'est une amélioration par rapport à la situation actuelle. C'est une extension du projet de loi S-11, déposé l'an dernier. Nous y serons donc favorables.

Pour la suite des choses, je pense qu'il vaudrait la peine de se pencher sur la question de la confidentialité des activités des banques et des conseils d'administration des banques. Pour l'instant, nous appuyons le projet de loi. D'autres améliorations peuvent être apportées par la suite.

Bref, j'annonce à la Chambre que nous appuierons ce projet de loi.  
[Traduction]

**M. David Christopherson (Hamilton-Centre, NPD):** Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir l'occasion de dire quelques mots sur le projet de loi dont la Chambre est maintenant saisie. Le caucus du NPD appuiera le projet de loi, et je vais prendre quelques instants pour expliquer une des principales raisons pour lesquelles nous allons le faire.

Les gens savent que le NPD s'est d'abord appelé CCF. Le mot coopératif faisait partie du nom initial du parti. L'une des choses que nous aimons le plus dans cette mesure, c'est qu'elle alignera la Loi sur les associations coopératives de crédit sur la Loi sur les banques.

Cela est important parce que le projet de loi permettrait aux sociétés structurées comme des coopératives d'obtenir le même traitement en matière d'actions que celui qui est offert aux sociétés structurées de manière traditionnelle. Selon le libellé actuel du projet de loi, ce traitement n'est pas accordé, semble-t-il, à cause de restrictions maintenant dépassées.

En adoptant cette mesure, nous appuierons les sociétés structurées comme des coopératives et en ferons la promotion. Nous estimons que c'est une bonne chose. Plus nous aurons de sociétés coopératives, plus il y aura de différences notables quant à la raison d'être des sociétés.

D'une part, les sociétés par actions ne visent qu'à maximiser leurs profits. Telle est leur unique raison d'être. Quant aux sociétés coopératives, elles doivent certes être rentables, mais telle n'est pas leur raison d'être. Ces sociétés visent avant tout à fournir un service à la collectivité. Le service qu'elles fournissent est plus important pour elles que le fait de faire plus de profits, et cela est bon pour l'économie. Cela diversifie les structures d'entreprises qui sont le moteur de notre économie ainsi que les avantages que nous en tirons.

Il reste du travail à accomplir, en ce qui concerne mon parti à tout le moins. Il reste du pain sur la planche. Le projet de loi présente assez d'avantages, comme celui dont je viens de parler, que nous n'hésiterons pas à l'appuyer lorsqu'il sera mis aux voix.

● (1720)

[Français]

**La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine):** Conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, la question est réputée mise aux voix et la motion est réputée adoptée avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

\* \* \*

[Traduction]

#### LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine):** J'informe la Chambre que, conformément à l'article 97.1(2) du Règlement, je désigne le mercredi 30 novembre 2005 comme le jour prévu pour l'étude de la motion d'adoption du 19<sup>e</sup> rapport du Comité permanent des finances. Dans son rapport, le comité recommande de ne pas poursuivre l'étude du projet de loi C-273, Loi modifiant la Loi de

#### Initiatives parlementaires

l'impôt du revenu (déduction pour volontaires des services d'urgence).

Je désigne le jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2005 comme le jour prévu pour l'étude de la motion d'adoption du 14<sup>e</sup> rapport du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration. Dans son rapport, le comité recommande de ne pas poursuivre l'étude du projet de loi C-283, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés et le Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés.

**L'hon. Karen Redman:** Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Pourriez-vous demander le consentement unanime de la Chambre pour dire qu'il est 17 h 30?

**La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine):** Y a-t-il consentement unanime pour que je déclare qu'il est 17 h 30?

**Des voix:** D'accord.

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES

● (1725)

[Traduction]

### LA LOI RÉGLEMENTANT CERTAINES DROGUES ET AUTRES SUBSTANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 16 novembre, de la motion: Que le projet de loi C-248, Loi modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances (trafic de certaines drogues et autres substances à moins d'un demi-kilomètre d'une école primaire ou secondaire) soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

**La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine):** Comme il est 17 h 30, la Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-248, inscrit sous la rubrique des initiatives parlementaires.

Convoquez les députés.

● (1755)

*Avant que le greffier n'annonce le résultat du vote:*

**Le vice-président:** La ministre de la Coopération internationale pourrait peut-être nous dire comment elle entendait voter.

**L'hon. Aileen Carroll:** Monsieur le Président, je vous demande de m'excuser de ne pas avoir porté toute l'attention voulue. Je demande à être inscrite comme ayant voté contre la motion.

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n<sup>o</sup> 186)

#### POUR

Députés

Abbott	Allison
Ambrose	Anders
Anderson (Cypress Hills—Grasslands)	André
Angus	Asselin
Augustine	Bachand
Bains	Bakopanos

*Initiatives parlementaires*

Batters	Beaumier
Bell	Bellavance
Benoit	Bevilacqua
Bezan	Bigras
Blaikie	Blais
Boivin	Bonsant
Boshcoff	Bouchard
Boulianne	Bourgeois
Breitkreuz	Broadbent
Brown (Leeds—Grenville)	Brunelle
Bulte	Byrne
Cannis	Cardin
Carr	Carrie
Carrier	Casey
Casson	Chamberlain
Chong	Christopherson
Clavet	Cleary
Comartin	Côté
Crête	Crowder
Cullen (Skeena—Bulkley Valley)	Cullen (Etobicoke North)
Cummins	Cuzner
D'Amours	Davies
Day	Demers
Deschamps	Desjarlais
Desrochers	Devolin
Dhalla	Doyle
Duceppe	Duncan
Epp	Eyking
Faille	Finley
Fitzpatrick	Fletcher
Forseth	Gagnon (Québec)
Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)	Gagnon (Jonquière—Alma)
Gallant	Galloway
Gaudet	Gauthier
Godbout	Godin
Goldring	Goodyear
Gouk	Grewal (Newton—North Delta)
Grewal (Fleetwood—Port Kells)	Guay
Guergis	Guimond
Hanger	Harris
Hearn	Hiebert
Hill	Hinton
Holland	Hubbard
Jaffier	Jean
Johnston	Julian
Kadis	Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Keddy (South Shore—St. Margaret's)	Kenney (Calgary Southeast)
Khan	Komarnicki
Kotto	Kramp (Prince Edward—Hastings)
Laframboise	Lalonde
Lapierre (Lévis—Bellechasse)	Lastewka
Lauzon	Lavallée
Layton	LeBlanc
Lemay	Lessard
Lévesque	Loubier
Lukiwski	Lunn
Lunney	MacAulay
MacKay (Central Nova)	MacKenzie
Malhi	Maloney
Marceau	Mark
Marleau	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Martin (Sault Ste. Marie)	Masse
Matthews	McDonough
McTeague	Ménard (Hochelaga)
Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)	Menzies
Merrifield	Miller
Mills	Minna
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)	Neville
Moore (Fundy Royal)	O'Connor
Myers	Oda
Nicholson	Paquette
Obhrai	Patry
Pallister	Perron
Parrish	Plamondon
Penson	Poirier-Rivard
Picard (Drummond)	Preston
Poillievre	Rajotte
Powers	Reid
Proulx	Ritz
Ratansi	Rota
Richardson	Sauvageau
Rodriguez	Scarpaleggia
Roy	Schmidt (Kelowna—Lake Country)
Savoy	Silva
Schellenberger	Schmidt (Saint Boniface)
Siksay	Simard (Saint Boniface)
Simard (Beauport—Limoilou)	Skelton
Simms	Smith (Kildonan—St. Paul)
Smith (Pontiac)	

Solberg	Sorenson
St-Hilaire	St. Amand
St. Denis	Stoffer
Szabo	Telegdi
Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques)	
Thompson (New Brunswick Southwest)	
Thompson (Wild Rose)	Tilson
Toews	Tonks
Torsney	Trost
Tweed	Ur
Valley	Van Loan
Vellacott	Vincent
Warawa	Wasylycia-Leis
Watson	Wilfert
Williams	Wrzesnewskyj
Yelich	Zed— 218

**CONTRE**

## Députés

Adams	Anderson (Victoria)
Bagnell	Barnes
Bélanger	Bennett
Blondin-Andrew	Bradshaw
Brison	Brown (Oakville)
Carroll	Catterall
Chan	Comuzzi
DeVillers	Easter
Emerson	Fry
Guarnieri	Ianno
Jennings	Lee
Macklin	Owen
Peterson	Redman
Robillard	Russell
Savage	Sgro
Temelkovski— 31	

**PAIRÉS**

## Députés

Duceppe	Steckle— 2
---------	------------

**Le vice-président:** Je déclare la motion adoptée. En conséquence, le projet de loi est renvoyé au Comité permanent de la justice, des droits de la personne, de la sécurité publique et de la protection civile.

(Le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.)

\* \* \*

**LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE**

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 18 novembre, de la motion: Que le projet de loi C-301, Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse (supplément de revenu mensuel garanti), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

**Le vice-président:** La Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-301, inscrit sous la rubrique des initiatives parlementaires.

● (1805)

[Français]

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

## Initiatives parlementaires

(Vote n° 187)

## POUR

## Députés

Abbott	Adams
Allison	Ambrose
Anders	Anderson (Victoria)
Anderson (Cypress Hills—Grasslands)	André
Angus	Asselin
Augustine	Bachand
Bagnell	Bains
Bakopanos	Batters
Beaumier	Bélangier
Bell	Bellavance
Benoit	Bevilacqua
Bezan	Bigras
Blaikie	Blais
Blondin-Andrew	Boivin
Bonin	Bonsant
Boshcoff	Bouchard
Boulianne	Bourgeois
Bradshaw	Breitkreuz
Brison	Broadbent
Brown (Leeds—Grenville)	Brunelle
Bulte	Byrne
Cannis	Cardin
Carr	Carrie
Carrier	Carroll
Casey	Casson
Catterall	Chamberlain
Chan	Chong
Christopherson	Clavet
Cleary	Comartin
Comuzzi	Côté
Crête	Crowder
Cullen (Skeena—Bulkley Valley)	Cullen (Etobicoke North)
Cummins	Cuzner
D'Amours	Davies
Day	Demers
Deschamps	Desjarlais
Desrochers	Devolin
Dhalla	Doyle
Duceppe	Duncan
Easter	Efford
Emerson	Epp
Eyking	Faille
Finley	Fitzpatrick
Fletcher	Forseth
Fry	Gagnon (Québec)
Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)	Gagnon (Jonquière—Alma)
Gallant	Galloway
Gaudet	Gauthier
Godbout	Godin
Goldring	Goodyear
Gouk	Grewal (Newton—North Delta)
Grewal (Fleetwood—Port Kells)	Guarnieri
Guay	Guergis
Guimond	Hanger
Harris	Hearn
Hiebert	Hill
Hinton	Holland
Hubbard	Ianno
Jaffer	Jean
Jennings	Johnston
Julian	Kadis
Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)	Karetak-Lindell
Karygiannis	Keddy (South Shore—St. Margaret's)
Kenney (Calgary Southeast)	Khan
Komarnicki	Kotto
Kramp (Prince Edward—Hastings)	Laframboise
Lalonde	Lapierre (Lévis—Bellechasse)
Lastewka	Lauzon
Lavallée	Layton
LeBlanc	Lee
Lemay	Lessard
Lévesque	Longfield
Loubier	Lukivski
Lunney	MacAulay
MacKay (Central Nova)	MacKenzie
Macklin	Malhi
Maloney	Marceau
Mark	Marleau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Sault Ste. Marie)
Masse	Mathews
McCallum	McDonough
McQuinty	McKay (Scarborough—Guildwood)
McTeague	Ménard (Hochelaga)

Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)	Menzies
Merrifield	Miller
Mills	Minna
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)	
Moore (Fundy Royal)	
Myers	Neville
Nicholson	O'Connor
Obhrai	Oda
Owen	Pallister
Paquette	Parrish
Patry	Penson
Perron	Peterson
Picard (Drummond)	Plamondon
Poilievre	Poirier-Rivard
Powers	Preston
Proulx	Rajotte
Ratansi	Redman
Reid	Richardson
Ritz	Robillard
Rodriguez	Rota
Roy	Russell
Sauvageau	Savage
Savoy	Scarpaleggia
Schellenberger	Schmidt (Kelowna—Lake Country)
Sgro	Siksay
Silva	Simard (Beauport—Limoilou)
Simard (Saint Boniface)	Simms
Skelton	Smith (Pontiac)
Smith (Kildonan—St. Paul)	Sorenson
St-Hilaire	St. Amand
St. Denis	Stoffer
Szabo	Telegdi
Temelkovski	Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les
Basques)	
Thibault (West Nova)	Thompson (New Brunswick Southwest)
Thompson (Wild Rose)	Tilson
Toews	Tonks
Torsney	Trost
Tweed	Ur
Valley	Van Loan
Vellacott	Vincent
Warawa	Wasylycia-Leis
Watson	Wilfert
Williams	Wrzesniewskyj
Yelich	Zed- — 252

## CONTRE

Aucun

## PAIRÉS

Députés

Duceppe

Steckle- — 2

**Le vice-président:** Je déclare la motion adoptée. En conséquence, le projet de loi est renvoyé au Comité permanent du développement des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées.

(Le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé à un comité.)

[Traduction]

**M. Brian Pallister:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Si je comprends bien notre Règlement, les députés doivent être à leur place au moment du début d'un vote. Même si j'appuie la façon dont le ministre du Revenu national a voté, je ne peux accepter la situation simplement parce que nous sommes d'accord sur ce projet de loi. Je pense que si vous parlez au ministre, vous constaterez qu'il est entré dans cette enceinte après le début du vote et ainsi, son vote ne devrait pas compter dans le cas de la motion précédente.

*Initiatives parlementaires*

**Le vice-président:** Je ne suis pas les allées et venues des députés, mais le ministre du Revenu national pourrait peut-être nous dire exactement ce qui s'est passé.

**L'hon. John McCallum:** Monsieur le Président, il est possible que le député ait raison. Je suis arrivé je ne sais trop à quel moment, je me suis assis et j'ai voté lorsque mon tour est arrivé.

• (1810)

[Français]

**M. Michel Gauthier:** Monsieur le Président, c'est concernant un autre recours au Règlement.

Étant donné que tous les députés présents ont voté en faveur du projet de loi en deuxième lecture, je crois que nous pourrions obtenir un consentement unanime pour qu'il y ait immédiatement un vote en troisième lecture. Cela permettrait de donner la rétroactivité aux personnes âgées.

[Traduction]

**Le vice-président:** Parlons du premier recours au Règlement. Étant donné l'incertitude qui existe, on peut peut-être modifier le résultat du vote dans le cas du ministre du Revenu national et considérer qu'il n'a pas voté.

En ce qui concerne le recours au Règlement du leader parlementaire du Bloc québécois, il a demandé le consentement unanime pour passer à l'étape de la troisième lecture. Y a-t-il consentement.

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

**LA LOI SUR LE PARLEMENT DU CANADA**

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 21 novembre, de la motion: Que le projet de loi C-251, Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada (changement d'appartenance politique), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

**Le vice-président:** La Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-251, inscrit sous la rubrique des initiatives parlementaires.

*Avant que le greffier n'annonce le résultat du vote:*

• (1820)

**L'hon. Eleni Bakopanos:** Monsieur le Président, mon vote n'a pas été enregistré, car j'étais distraite. J'aimerais qu'on enregistre que je vote comme le gouvernement, contre la motion.

**M. Garry Breitkreuz:** Monsieur le Président, je demande à être inscrit comme ayant voté en faveur de la motion.

**M. James Lunney:** Monsieur le Président, je demande à être inscrit comme ayant voté en faveur de la motion.

**Le vice-président:** Le député est-il en train de modifier son vote? Il vote en faveur de la motion?

**M. James Lunney:** Oui.

[Français]

(La motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n° 188)

POUR

Députés

Ambrose

Anders

Anderson (Cypress Hills—Grasslands)  
 Bezan  
 Breitkreuz  
 Brown (Leeds—Grenville)  
 Christopherson  
 Crowder  
 Cummins  
 Desjarlais  
 Epp  
 Godin  
 Grewal (Newton—North Delta)  
 Guergis  
 Hiebert  
 Jean  
 Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)  
 Kramp (Prince Edward—Hastings)  
 Lukiwski  
 Martin (Sault Ste. Marie)  
 McDonough  
 Miller  
 Minna  
 Parrish  
 Poilievre  
 Rajotte  
 Skelton  
 Stoffer  
 Tilson  
 Vellacott  
 Watson

Angus  
 Blaikie  
 Broadbent  
 Casson  
 Comartin  
 Cullen (Skeena—Bulkley Valley)  
 Davies  
 Devolin  
 Finley  
 Goodyear  
 Grewal (Fleetwood—Port Kells)  
 Harris  
 Hill  
 Julian  
 Keddy (South Shore—St. Margaret's)  
 Layton  
 Lunney  
 Masse  
 Merrifield  
 Mills  
 Oda  
 Penson  
 Preston  
 Siksay  
 Smith (Kildonan—St. Paul)  
 Thompson (Wild Rose)  
 Trost  
 Wasylcyia-Leis  
 Yelich — 60

**CONTRE**

Députés

Abbott  
 Allison  
 André  
 Augustine  
 Bagnell  
 Bakopanos  
 Beaumier  
 Bell  
 Benoit  
 Bigras  
 Blondin-Andrew  
 Bonin  
 Boshcoff  
 Boulianne  
 Bradshaw  
 Brown (Oakville)  
 Bulte  
 Cannis  
 Carr  
 Carrier  
 Casey  
 Chan  
 Clavet  
 Comuzzi  
 Crête  
 Cuzner  
 Day  
 Deschamps  
 DeVillers  
 Doyle  
 Duncan  
 Efford  
 Eyking  
 Fitzpatrick  
 Forseth  
 Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)  
 Gallaway  
 Gauthier  
 Goldring  
 Guarnieri  
 Guimond  
 Hearn  
 Hubbard

Adams  
 Anderson (Victoria)  
 Asselin  
 Bachand  
 Bains  
 Batters  
 Bélanger  
 Bellavance  
 Bevilacqua  
 Blais  
 Boivin  
 Bonsant  
 Bouchard  
 Bourgeois  
 Brison  
 Brunelle  
 Byrne  
 Cardin  
 Carrie  
 Carroll  
 Chamberlain  
 Chong  
 Cleary  
 Côté  
 Cullen (Etobicoke North)  
 D'Amours  
 Demers  
 Desrochers  
 Dhalla  
 Duceppe  
 Easter  
 Emerson  
 Faille  
 Fletcher  
 Gagnon (Québec)  
 Gagnon (Jonquière—Alma)  
 Gaudet  
 Godbout  
 Gouk  
 Guay  
 Hanger  
 Holland  
 Ianno



Jaffer	Jennings
Johnston	Kadis
Karetak-Lindell	Karygiannis
Kenney (Calgary Southeast)	Khan
Komarnicki	Kotto
Laframboise	Lalonde
Lapierre (Lévis—Bellechasse)	Lastewka
Lauzon	Lavallée
LeBlanc	Lemay
Lessard	Lévesque
Longfield	Loubier
MacAulay	MacKay (Central Nova)
MacKenzie	Macklin
Malhi	Maloney
Marceau	Mark
Marleau	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
McCallum	McGuinty
McKay (Scarborough—Guildwood)	McTeague
Ménard (Hochelaga)	Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)
Menzies	Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)
Moore (Fundy Royal)	Myers
Neville	Nicholson
O'Connor	Obhrai
Owen	Pallister
Paquette	Patry
Perron	Peterson
Picard (Drummond)	Plamondon
Poirier-Rivard	Powers
Proulx	Ratansi
Redman	Reid
Richardson	Ritz
Robillard	Rodriguez
Rota	Roy
Russell	Sauvageau
Savage	Savoy
Scarpaleggia	Schellenberger
Schmidt (Kelowna—Lake Country)	Sgro
Silva	Simard (Beauport—Limoilou)
Simard (Saint Boniface)	Smith (Pontiac)
Sorenson	St-Hilaire
St. Amand	St. Denis
Stronach	Szabo
Telegdi	Temelkovski
Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques)	Basques)
Thibault (West Nova)	
Thompson (New Brunswick Southwest)	Toews
Tonks	Torsney
Tweed	Ur
Valeri	Valley
Van Loan	Vincent
Warawa	Wilfert
Williams	Wrzesnewskyj
Zed— 189	

## PAIRÉS

Députés

Duceppe

Steckle— 2

**Le vice-président:** Je déclare la motion rejetée.

• (1825)

**M. Michel Gauthier:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'aimerais avoir certaines explications. Plus tôt, je me suis levé pour demander le consentement unanime. En fait, je souhaitais que le projet de loi C-301, prévoyant la rétroactivité pour les personnes âgées qui ont été privées du Supplément de revenu garanti et présenté par mon collègue de Champlain, puisse être lu en troisième lecture immédiatement, puisqu'il avait été adopté à l'unanimité par cette Chambre à l'étape de la deuxième lecture. J'ai donc demandé le consentement unanime à cet égard.

Or, durant le précédent vote, j'ai eu l'occasion de vérifier. Le NPD est favorable au Supplément de revenu garanti, tout comme les conservateurs. J'aimerais donc savoir si c'est le gouvernement, après avoir voté en faveur du projet de loi à l'étape de la deuxième lecture...

**Des voix:** Oh, oh!

## Initiatives parlementaires

**Le vice-président:** À l'ordre, s'il vous plaît! La question est intéressante, mais je ne pense pas qu'elle constitue un rappel au Règlement. Plusieurs députés ont alors dit non.

[Traduction]

Il n'y a pas consentement unanime. Il est temps de passer à autre chose.

**Mme Bonnie Brown:** Monsieur le Président, il est peut-être bon de préciser que la motion du député avait pour prémisses un vote unanime de la Chambre en faveur de la motion. Vous n'avez probablement pas eu le temps de vérifier, mais je n'ai pas voté en faveur de cette motion.

**Le vice-président:** Pourriez-vous intervenir brièvement? On a demandé le consentement unanime pour passer immédiatement à l'étape de la troisième lecture. Nous n'avons pas eu le consentement unanime. Le sujet est clos.

Madame la députée de Vancouver-Est, est-ce pour le même sujet? Sinon, la députée de Vancouver-Est a la parole.

**Mme Libby Davies:** Monsieur le Président, j'aimerais dire clairement, parce qu'on avait du mal à s'y retrouver, que l'ensemble des députés du NPD...

**Le vice-président:** Il n'y a pas de confusion. Il n'y a pas eu consentement.

\* \* \*

## LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 22 novembre, de la motion: Que le projet de loi C-380, Loi modifiant le Code canadien du travail (employées enceintes ou allaitantes), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

**Le vice-président:** La Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion de deuxième lecture du projet de loi C-380, inscrite sous la rubrique des initiatives parlementaires.

• (1835)

[Français]

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 189)

## POUR

Députés

Abbott	Allison
Ambrose	Anders
André	Angus
Asselin	Bachand
Batters	Bell
Bellavance	Benoit
Bezan	Bigras
Blaikie	Blais
Bonsant	Bouchard
Boulianne	Bourgeois
Breitkreuz	Broadbent
Brown (Leeds—Grenville)	Brunelle
Cardin	Carrie
Carrier	Casey
Casson	Chong
Christopherson	Clavet
Cleary	Comartin
Côté	Crête
Crowder	Cummins
Davies	Day
Demers	Deschamps
Desjarlais	Desrochers
Devolin	Doyle
Duceppe	Duncan

*Initiatives parlementaires*

Epp	Faille
Finley	Fitzpatrick
Fletcher	Forseth
Gagnon (Québec)	Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)
Gagnon (Jonquière—Alma)	Gallant
Galloway	Gaudet
Gauthier	Godin
Goldring	Goodyear
Gouk	Grewal (Newton—North Delta)
Grewal (Fleetwood—Port Kells)	Guay
Guergis	Guimond
Harris	Hearn
Hiebert	Hill
Jaffer	Jean
Johnston	Julian
Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)	Keddy (South Shore—St. Margaret's)
Kenney (Calgary Southeast)	Komarnicki
Kotto	Kramp (Prince Edward—Hastings)
Laframboise	Lalonde
Lapierre (Lévis—Bellechasse)	Lauzon
Lavallée	Layton
Lemay	Lessard
Lévesque	Loubier
Lukiwski	Lunney
MacKay (Central Nova)	MacKenzie
Marceau	Mark
Martin (Sault Ste. Marie)	Masse
McDonough	Ménard (Hochelaga)
Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)	Menzies
Merrifield	Miller
Mills	Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)
Moore (Fundy Royal)	Nicholson
O'Connor	Obhrai
Oda	Pallister
Paquette	Penson
Perron	Picard (Drummond)
Plamondon	Poilievre
Poirier-Rivard	Preston
Proulx	Rajotte
Reid	Ritz
Roy	Russell
Sauvageau	Schellenberger
Schmidt (Kelowna—Lake Country)	Siksay
Simard (Beauport—Limoilou)	Skelton
Smith (Kildonan—St. Paul)	Sorenson
St-Hilaire	Stoffer
Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques)	Toews
Thompson (New Brunswick Southwest)	Tweed
Thompson (Wild Rose)	Vellacott
Tonks	Warawa
Van Loan	Watson
Vincent	Yelich
Wasylcyia-Leis	
Williams	
Zed — 155	

## CONTRE

## Députés

Adams	Anderson (Victoria)
Augustine	Bagnell
Bains	Bakopanos
Bélangier	Bennett
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Boivin	Bonin
Boshcoff	Bradshaw
Brison	Brown (Oakville)
Bulte	Byrne
Cannis	Carr
Carroll	Catterall
Chamberlain	Chan
Comuzzi	Cullen (Etobicoke North)
Cuzner	D'Amours
DeVillers	Dhalla
Easter	Efford
Emerson	Eyking
Fry	Godbout
Guarnieri	Hanger
Holland	Hubbard
Ianno	Jennings
Kadis	Karygiannis
Khan	Lastewka
LeBlanc	Lee
Longfield	MacAulay
Macklin	Malhi
Maloney	Marleau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	McCallum
McGuinty	McKay (Scarborough—Guildwood)

McTeague	Minna
Neville	Owen
Parrish	Paty
Peterson	Powers
Ratansi	Redman
Robillard	Rodriguez
Rota	Savage
Savoy	Scarpaleggia
Sgro	Silva
Simard (Saint Boniface)	Smith (Pontiac)
St. Amand	St. Denis
Stronach	Szabo
Telegdi	Temelkovski
Thibault (West Nova)	Tilson
Torsney	Trost
Ur	Valeri
Valley	Wilfert — 92

## PAIRÉS

Aucun

**Le vice-président:** Je déclare la motion adoptée. En conséquence, le projet de loi est renvoyé au Comité permanent du développement des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées.

(Le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé à un comité.)

\* \* \*

[Traduction]

## MESSAGE DU SÉNAT

**Le vice-président:** J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté plusieurs projets de loi qu'il la prie d'approuver.

Comme il est 18 h 38, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

\* \* \*

LOI SUR L'INDEMNISATION DES CANADIENS  
D'ORIGINE UKRAINIENNE

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-331, Loi visant à reconnaître l'injustice commise à l'égard des personnes d'origine ukrainienne et autres Européens par suite de leur internement pendant la Première Guerre mondiale, à marquer publiquement le souvenir de cet événement et à prévoir une indemnisation devant servir à l'éducation du public et à la promotion de la tolérance, dont le comité a fait rapport avec une proposition d'amendement.

## DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

**Le vice-président:** Avant que la Chambre passe à l'étape du rapport du projet de loi C-331, j'aimerais signaler aux honorables députés ma décision du 21 mars 2005, aux pages 4372 et 4373 du *hansard*, dans laquelle j'avais déterminé que le projet de loi C-331, dans son état à l'époque, exigeait une recommandation royale pour pouvoir être mis aux voix à l'étape de la troisième lecture. À ce moment-là, j'avais indiqué: « Si le projet de loi est amendé à l'étape du comité ou à l'étape du rapport, il se peut que la recommandation royale ne soit plus nécessaire, et le vote pourrait alors être demandé ».

*Initiatives parlementaires*

Le 3 novembre dernier, le Comité permanent du patrimoine canadien a fait rapport du projet de loi avec des propositions d'amendement. Après examen du rapport, je constate que le projet de loi a été modifié de manière à ne plus nécessiter de recommandation royale. Par conséquent, le projet de loi C-331 peut aller de l'avant et être mis aux voix à l'étape de la troisième lecture.

• (1840)

## ÉTAPE DU RAPPORT

**M. Inky Mark (Dauphin—Swan River—Marquette, PCC)** propose que le projet de loi, modifié, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

**Le vice-président:** Quand ce projet de loi sera-t-il lu une troisième fois? Avec la permission de la Chambre, maintenant?

**Des voix:** D'accord.

**M. Inky Mark** propose que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

— Monsieur le Président, je veux d'abord remercier la députée de Kildonan—St. Paul d'appuyer le projet de loi et d'accorder à la collectivité ukrainienne de Winnipeg son appui constant.

C'est un honneur pour moi de prendre la parole ce soir relativement au projet de loi C-331, Loi portant reconnaissance de l'internement de personnes d'origine ukrainienne, à l'étape de la troisième lecture.

C'est un jour historique non seulement pour plus d'un million de Canadiens d'origine ukrainienne, mais aussi pour le Canada en tant que société.

Je ne vais pas utiliser tout le temps dont je dispose, parce que je veux permettre à tous les députés et à tous les partis qui le souhaitent de prendre la parole ce soir relativement au projet de loi C-331.

Le fait que le projet de loi C-331 se soit rendu aussi loin est véritablement un miracle. Comment cela a-t-il pu se produire? Le projet de loi C-331 a franchi toutes ces étapes parce qu'un grand nombre de personnes ont fait preuve de bonne volonté et ont collaboré. J'ai beaucoup de gens à remercier. Le fait que le projet de loi C-331 se soit rendu à cette étape est véritablement le fruit d'un effort d'équipe.

Cet effort a été fait par la collectivité ukrainienne, la Fondation « Taras Shevchenko », le Congrès des Ukrainiens-Canadiens, l'Association ukrainienne-canadienne des droits civils et les milliers de Canadiens d'origine ukrainienne qui ont travaillé durant plus de deux décennies afin d'obtenir cette reconnaissance.

Toute la Chambre des communes, soit les députés du gouvernement libéral, les députés du Parti conservateur, les députés du Bloc et les députés du NPD, a vraiment fait équipe.

Nous savons tous que, après deux décennies, il est temps que le gouvernement règle cette question qui entache encore l'histoire de notre pays. Il faut reconnaître ce sombre chapitre de l'histoire du Canada et notre société doit en tirer des enseignements. Il s'agit d'un déni de justice.

Je suis honoré d'avoir présenté le projet de loi C-331 à trois reprises à la Chambre et d'avoir pu y exprimer les désirs de la collectivité d'origine ukrainienne.

L'adoption du projet de loi C-331 témoignerait de la maturité du Canada, comme ses citoyens s'y attendent. Elle permettrait d'affirmer haut et fort que le Canada a acquis de la maturité, qu'il accepte son passé et peut en tirer des leçons et que cette histoire ne se répétera pas.

Le projet de loi C-331 n'aurait jamais franchi l'étape de l'étude au comité sans l'entière collaboration de ses membres et des partis politiques. Je remercie la ministre du Patrimoine, la présidente du Comité du patrimoine, la secrétaire parlementaire, tous les chefs de parti, y compris mon chef, qui est intervenu à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-331, et tous les membres du comité.

Tous les membres du comité qui ont participé à ce processus parlementaire, en fait, tous les députés, peuvent sûrement se féliciter du succès du projet de loi C-331. Ils ont eu la volonté politique d'agir honorablement et, ce faisant, ils ont contribué à le faire avancer jusqu'à cette étape-ci ce soir.

J'espère que, en adoptant le projet de loi C-331, la Chambre des communes enverra un message clair au gouvernement actuel et au prochain gouvernement, à savoir que les Canadiens se sont prononcés haut et fort pour demander que cette question soit enfin résolue.

**Mme Joy Smith (Kildonan—St. Paul, PCC):** Monsieur le Président, je remercie mon collègue d'avoir persévéré avec le projet de loi C-331 et d'avoir pris la défense des communautés ukrainiennes.

Ce soir, la Chambre des communes connaît un moment historique, parce que tous les partis ont participé à quelque chose d'excellent. Je félicite le député de Dauphin—Swan River—Marquette d'avoir pris les rênes du dossier.

Le député pourrait-il nous dire quelques mots à propos de l'avenir du projet de loi?

• (1845)

**M. Inky Mark:** Monsieur le Président, comme le savent les députés, il est très probable que la Chambre s'ajourne la semaine prochaine, ce qui veut dire que même si le projet de loi est adopté par la Chambre ce soir, il ne pourra pas l'être par le Sénat.

Malgré cela, nous avons accompli un miracle à la Chambre. Le projet de loi a été présenté trois fois et la communauté ukrainienne du Canada mène la lutte depuis plus de deux décennies pour obtenir réparation.

Je tiens à répéter que si la Chambre a la volonté d'adopter ce projet de loi ce soir, elle enverra un message percutant au gouvernement actuel et au prochain gouvernement. Le pays a parlé, cette question ne peut plus rester en suspens. Les questions de ce genre doivent être résolues. Le gouvernement doit la résoudre.

**L'hon. Larry Bagnell (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.):** Monsieur le Président, je vous remercie du bon travail que vous avez fait pendant la session.

Je remercie le député de son discours et aussi de m'avoir laissé le temps de prononcer mon discours en faveur du projet de loi. C'est formidable. J'aimerais que le député nous parle de réparation en général, non seulement pour ce groupe en particulier. Le fait est que nous sommes saisis de nombreuses questions semblables. Pourrait-il nous parler de toute la philosophie derrière cela? Quelqu'un m'a posé cette question, c'est pourquoi j'aimerais que le député nous en parle, en général.

*Initiatives parlementaires*

**M. Inky Mark:** Monsieur le Président, je dois remercier les ministériels et les membres du comité d'avoir abordé ce projet de loi dans une très large perspective. Ils auraient pu facilement rejeter ce projet de loi au comité, mais ils se sont rendu compte que d'autres mesures de réparation devraient suivre celle-ci, pour d'autres communautés du Canada, et que ce projet de loi était conçu de façon à pouvoir servir de modèle. Je suis convaincu que, si nous adoptons ce projet de loi, d'autres groupes l'utiliseront comme modèle.

**L'hon. Sarmite Bulte (secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine et ministre responsable de l'industrie (femmes entrepreneurs), Lib.):** Monsieur le Président, je dois d'abord remercier le député de son projet de loi et de sa coopération au comité. Nous avons finalement pu régler une question très importante, une question qui tenait à cœur à tous les membres du comité. Je veux le remercier de sa prodigieuse détermination et de son travail acharné sur cette question. Je suis tellement heureuse de voir que nous en sommes finalement à la troisième lecture aujourd'hui.

L'expérience du Canada en matière de diversité nous distingue de la plupart des autres pays. Nos 30 millions d'habitants font ressortir un caractère culturel, ethnique et linguistique que l'on ne trouve nulle part ailleurs sur la Terre. Chaque année, plus de 200 000 immigrants de toutes les régions du monde continuent de choisir le Canada, attirés par la qualité de vie de notre pays et sa réputation à titre de société ouverte, pacifique et bienveillante qui accueille chaleureusement les nouveaux arrivants et qui apprécie leur diversité.

À partir de la Confédération et tout au long des années fastes de l'immigration avant la Première Guerre mondiale, puis pendant l'entre-deux-guerres et la période actuelle de l'après-guerre, nos lois et notre politique d'immigration ont contribué à faire du Canada le pays qu'il est aujourd'hui. Au fil du temps, les gouvernements canadiens ont reflété la volonté de plus en plus grande de la société d'accepter les différences au sein de la population, notamment les droits légitimes des minorités de préserver leur culture et leurs traditions. Tout au long de notre histoire, il y a toutefois eu des lois qui seraient aujourd'hui considérées comme régressives.

Au cours des années qui ont précédé la Première Guerre mondiale, le Canada a connu une forte immigration en provenance d'Europe de l'Est. Lorsque la guerre a éclaté, notre pays s'est trouvé en présence d'un grave problème: que faire des immigrants de souche récente qui étaient des citoyens des pays avec lesquels le Canada était en guerre?

Ce problème a atteint son paroxysme en 1914, lorsque des ressortissants allemands et austro-hongrois établis au Canada ont été appelés par leurs gouvernements respectifs à rentrer dans leur pays d'origine pour s'acquitter de leur obligation de faire leur service militaire.

L'article 6 de la Loi des mesures de Guerre de 1914 disait ce qui suit:

Le Gouverneur en conseil a le pouvoir de faire et autoriser tels actes et choses et de faire de temps à autre tels ordres et règlements qu'il peut, à raison de l'existence réelle ou appréhendée de la guerre, d'une invasion ou insurrection, juger nécessaire ou à propos pour la sécurité, la défense, la paix, l'ordre et le bien-être du Canada; [...] il est par la présente déclaré que les pouvoirs du Gouverneur en conseil d'étendent à toutes les matières tombant dans la catégorie des sujets ci-après énumérés, savoir [...]

Les pouvoirs en question englobaient notamment « l'arrestation, la détention, l'exclusion et la déportation » ainsi que « la prise de possession, le contrôle, la confiscation et la disposition de biens et de leur usage ».

L'application de la Loi sur les mesures de guerre au cours de la Première Guerre mondiale a entraîné l'internement de 8 579 civils et

prisonniers de guerre dans 26 camps répartis au Canada. Les internés appartenaient à toute une palette de nationalités, dont des Turcs, des Bulgares, des Allemands et des Austro-hongrois. Le plus important contingent venait d'Allemagne et de l'Empire austro-hongrois, qui comprenait les Croates, les Tchèques, les Polonais, les Serbes et d'autres Européens. Les chiffres englobent aussi quelque 5 000 Ukrainiens sur une population comptant environ 171 000 personnes d'origine ukrainienne vivant au Canada à cette époque.

D'emblée, les internés ont été traités comme des prisonniers de guerre et, conformément aux dispositions de la Convention de La Haye, ils ont été nourris, vêtus et logés comme s'il s'était agi de soldats canadiens. Selon les estimations, à la fin de la guerre, en 1918, il n'y avait plus que trois camps d'internement qui fonctionnaient encore, et le dernier d'entre eux a officiellement fermé ses portes en février 1920.

Au cours des périodes ayant suivi la Première Guerre mondiale et la Seconde Guerre mondiale, le Bureau du séquestre des biens ennemis a établi un mécanisme de réclamation. Le gouvernement avait constaté après la Seconde Guerre mondiale que certaines sommes d'argent n'avaient pas été réclamées par les internés originaires de l'empire austro-hongrois, en dépit des annonces parues dans les principaux journaux et les journaux de la communauté ethnoculturelle.

En 1976, convaincu que la vaste majorité des réclamations possibles avaient été réglées, le gouvernement du Canada a fermé ce bureau. Voici ce que déclarait Sheila Finestone devant la Chambre des communes en 1994:

[...] comme Canadiens, nous sommes fiers que nos concitoyens et concitoyennes viennent de tous les coins du monde. Ensemble, nous avons bâti ce pays sur les principes de l'équité, de la générosité et de la compassion. Notre histoire témoigne du succès remarquable avec lequel nous avons mis ces principes en pratique.

● (1850)

Elle montre aussi que nous nous sommes parfois écartés de nos principes. Des gens ont souffert à certains moments de notre histoire.

Dans le climat de crise engendré par la guerre, certaines communautés culturelles canadiennes ont vu leur loyauté contestée, leur liberté restreinte et leur vie bouleversée.

Comme Canadiens et Canadiennes, nous voudrions que ces épisodes n'aient jamais eu lieu. Nous voudrions que ces consignes n'aient jamais existé.

Permettez-moi de poursuivre cette citation:

Nous pouvons et, certes, nous devons tirer des enseignements du passé et nous devons faire en sorte que les prochaines générations ne répètent pas les erreurs du passé.

Cette déclaration à la Chambre des communes accompagnait l'adoption par le gouvernement d'une politique de redressement historique dans laquelle, premièrement, il était réaffirmé que l'Entente de redressement à l'égard des Canadiens japonais constituait un cas unique; deuxièmement, il était confirmé qu'aucune indemnisation pécuniaire ne serait accordée à des personnes ou à des communautés pour des événements historiques; troisièmement, on s'engageait aussi à appliquer un programme d'action tourné vers l'avenir pour s'assurer que de telles injustices ne se reproduisent plus et quatrièmement, il était signalé que des ressources fédérales seraient utilisées afin de parvenir à une société plus équitable.

D'ailleurs, la création de la Fondation canadienne des relations raciales traduisait l'engagement fédéral en vue de l'élimination du racisme et de la discrimination raciale. La fondation a ouvert officiellement ses portes en novembre 1997.

*Initiatives parlementaires*

En 2005, le Canada est très différent de ce qu'il était. Il a fait des pas prodigieux qui font de lui un meilleur pays. La publication du rapport de la Commission Massey-Lévesque en 1950 a marqué le début de la prise de conscience qui nous a fait comprendre que la diversité ethnoculturelle était un ingrédient essentiel du caractère différent de l'identité canadienne.

En 1960, on a reconnu et déclaré, au moyen de la Déclaration canadienne des droits, que certains droits et certaines libertés fondamentales existaient indépendamment de la race, de l'origine, de la couleur, de la religion ou du sexe. En 1970, le Canada a ratifié la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. En tant que partie signataire, le Canada s'est engagé à interdire et à éliminer la discrimination raciale sous toutes ses formes.

En 1977, la Loi canadienne sur les droits de la personne a proclamé que tous les individus devaient avoir des chances égales indépendamment des considérations fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, l'état matrimonial, la situation de famille, la déficience ou l'état de personne gracée.

En 1982, la Charte canadienne des droits et libertés venait d'être adoptée, et son article 15 précisait que la loi ne fait acception de personne et s'applique également à tous, et tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination, notamment des discriminations fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques. L'article 15 est entré en vigueur en 1985.

De plus, le caractère multiculturel du Canada a acquis une dimension constitutionnelle avec l'article 27 de la Charte. Il prévoit que les tribunaux doivent donner à ce texte une interprétation qui « doit concorder avec l'objectif de promouvoir le maintien et la valorisation du patrimoine multiculturel des Canadiens ». En 1988, il a été affirmé dans la Loi sur le multiculturalisme canadien que le multiculturalisme constituait une caractéristique fondamentale de la société canadienne.

Nous collaborons et continuerons de collaborer avec les Canadiens d'origine ukrainienne et avec d'autres communautés ethnoculturelles pour documenter l'histoire et les expériences qu'elles ont vécues. Ce travail se fait dans le cadre de divers projets commémoratifs, notamment des films, des livres et des expositions qui permettent à ces communautés de faire connaître leur histoire aux Canadiens.

Enfin, je voudrais à nouveau remercier le député de ses efforts et de son travail acharné pour veiller à l'adoption de ce projet de loi. Je crois fermement dans la nécessité de reconnaître et de commémorer des événements historiques dont il est question dans le projet de loi C-331 et de sensibiliser les Canadiens à ces expériences. Même si nous aimerions éliminer ces éléments de l'histoire de notre pays, le gouvernement actuel ne peut dédommager les intéressés pour des événements historiques sans faire porter un fardeau indu aux générations actuelles et futures qui ne sont en rien responsables de ces événements.

La communauté ukrainienne a contribué à forger la société multiculturelle vigoureuse dans laquelle nous vivons aujourd'hui. Je tiens à saluer la contribution des Canadiens d'origine ukrainienne à l'édification du Canada et je reconnais que cette contribution s'est faite en dépit de moments sombres et de grandes difficultés.

Il faut trouver une façon acceptable de souligner cette précieuse contribution et d'y sensibiliser les Canadiens. Je suis heureuse que le

projet de loi C-331 nous offre un moyen constructif d'y parvenir. J'encourage tous les députés à l'appuyer sous sa forme modifiée.

● (1855)

[Français]

**Mme Meili Faille (Vaudreuil-Soulanges, BQ):** Monsieur le Président, la société québécoise et canadienne s'est enrichie de femmes et d'hommes de toutes origines qui nous arrivent par des chemins différents, avec leurs us et coutumes et leur bagage culturel.

Entre 1891 et 1914, le Canada recrutait des immigrants agricoles d'Europe orientale pour venir s'établir et cultiver le sol dans les provinces des Prairies. Environ 170 000 personnes ont immigré au Canada avant l'éclatement de la Première Guerre mondiale. Nous saluons leur contribution à la vitalité du Québec et du Canada.

L'histoire canadienne a malheureusement été ternie et le gouvernement de l'époque internait des personnes d'origine ukrainienne parce qu'on croyait qu'elles se livraient à de l'espionnage ou à d'autres activités illégales.

L'accueil des immigrants agricoles a décidément été moins chaleureux, surtout après que la guerre a éclaté. En plus de l'internement des Ukrainiens, ces derniers ont perdu leur droit de vote et se sont fait confisquer leurs biens personnels par le gouvernement.

En d'autres mots, nous leur avons offert le territoire, le droit au travail, un logement et, tout d'un coup, nous leur avons tout retiré. Ils ont travaillé sans rémunération à l'aménagement du parc national Banff, dans l'industrie forestière au nord de l'Ontario et du Québec, dans la sidérurgie et les mines.

Aujourd'hui, la proportion des personnes qui nous arrivent des diverses régions du monde continue à progresser et nous nous réjouissons de tels résultats. D'autant plus, les dernières vagues d'immigrants sont très scolarisées et diplômées, et elles émigrent dans une proportion nettement plus imposante.

Nous sommes tous appelés à les accueillir convenablement et à leur venir en aide dans leur cheminement vers une intégration réussie. Il faut voir à ce qu'ils occupent leur juste part sur le marché du travail et qu'ils puissent exercer leur pleine citoyenneté le plus rapidement possible.

Dans le cadre du projet de loi qui vise à rendre justice aux Ukrainiens et aux autres Européens de l'ancien Empire austro-hongrois qui ont été emprisonnés dans des camps d'internement pendant la Première Guerre mondiale, le Canada a fait des erreurs graves et les ministres de l'Immigration ont mis en place des mesures excessives.

Nous devons préserver le souvenir de ces événements. Notre mémoire collective nous aidera à faire en sorte que ces erreurs ne se répètent pas.

Vous comprendrez qu'au cours de la session, je suis intervenue à maintes occasions en matière de citoyenneté et d'immigration. L'immigration n'est pas simplement une question de comptabilité, c'est aussi une question d'hommes et de femmes qui veulent contribuer à l'édification du Québec et du Canada, et ils s'attendent à être traités avec justice et équité.

Avant de crier victoire et connaissant les nombreuses problématiques et incohérences des politiques d'immigration actuelles, permettez-moi d'insister à nouveau et d'inviter mes collègues de cette Chambre à réfléchir au sort et à l'avenir des personnes qu'ils accueillent. Comment voudraient-ils être traités s'ils étaient dans la même situation?

### *Initiatives parlementaires*

J'ai rencontré, au début de mon mandat, une grande dame dont le père est d'origine chinoise et la mère est ukrainienne. Son père a payé la fameuse taxe d'entrée qu'on exigeait des personnes d'origine chinoise et sa mère a été une cible injuste pendant plusieurs années, à cause des décisions d'immigration qui ont été prises au début du siècle.

Elle a longtemps cherché à cacher son identité et je trouve cela très malheureux. Beaucoup de personnes ignorent encore en ce moment l'histoire du Canada. J'espère que les démarches qu'entreprend le Parlement dans les différents dossiers de ce genre sauront apaiser les communautés visées.

Le projet de loi C-331 jouit de l'appui du Congrès ukrainien canadien et de l'Association ukrainienne-canadienne des droits civils. J'aimerais saluer et remercier les personnes qui ont soutenu cette cause et qui ont travaillé très fort depuis 20 ans.

Nous comprenons que le Canada a respecté, tout au long de cette expérience pénible, ses engagements internationaux sur le traitement des prisonniers de guerre. Nous ne partageons pas l'opinion qu'ils en étaient. Nous nous interrogeons grandement sur le fait que ces camps aient perduré jusqu'en 1920, alors que la guerre était terminée depuis fort longtemps. Toutefois, le fait de s'abriter sous des traités et des conventions n'excuse pas le fait que le traitement réservé à ce peuple était indigne.

D'autres incidents ont fait l'objet d'une demande de redressement. Certains ont été réglés, d'autres sont en cours de règlement. Voici quelques exemples: l'assimilation forcée et le mauvais traitement des enfants autochtones dans les pensionnats de 1847 à 1985; la taxe d'entrée et les lois d'exclusion à l'égard des Chinois de 1885 à 1946; l'emprisonnement de lépreux dans deux îles au large de la Colombie-Britannique de 1891 à 1956; le traitement injuste des Noirs des Caraïbes de 1900 à 1932; l'interdiction d'entrer au Canada aux personnes d'origine juive de 1938 à 1948; l'internement de Canadiens italiens et allemands durant la Seconde Guerre mondiale; l'internement de Canadiens japonais durant et après la Seconde Guerre mondiale de 1942 à 1949; après 1949, le refus de verser des prestations aux anciens combattants autochtones.

La liberté des peuples ne connaît pas de chemin facile. C'est pourquoi je veux profiter de cet instant pour affirmer le soutien du Bloc québécois à tous les gens qui défendent présentement leur liberté et l'équité.

● (1900)

Les personnes qui nous regardent ce soir et qui seraient intéressées à mieux comprendre ce sujet peuvent consulter le site Internet [www.infoukes.com](http://www.infoukes.com). On y retrouve plusieurs photos et textes explicatifs.

L'immigration est un phénomène qui prend de plus en plus d'importance dans notre société. Nous devons être à la hauteur des idéaux que nous défendons. Il faut être capable de reconnaître les erreurs, pour que l'histoire ne se répète pas.

[Traduction]

**Mme Judy Wasylcyia-Leis (Winnipeg-Nord, NPD):** Monsieur le Président, je suis très heureuse de participer à ce débat sur cette très importante question qui a été négligée pendant de nombreuses années.

Je remercie le député de Dauphin—Swan River—Marquette de sa persévérance dans ce dossier et tous ceux qui sont maintenant prêts à se rallier et à appuyer l'adoption du projet de loi visant à mettre en oeuvre cette mesure qui se faisait attendre depuis longtemps. C'est l'enjeu dont nous sommes saisis.

Pouvons-nous, à titre de parlementaires, faire fi de nos divergences de vues? Pouvons-nous rompre avec nos habitudes et veiller à ce que le projet de loi C-331 soit adopté aujourd'hui?

Il doit l'être aujourd'hui étant donné le temps et l'énergie qui ont été consacrés à cette question de la reconnaissance d'un épisode pitoyable de notre histoire où des Canadiens d'origine ukrainienne ont été internés à cause des soupçons qui pesaient sur eux pendant la Première Guerre mondiale.

Tous mes collègues du caucus néo-démocrate appuient le projet de loi. Je veux parler aujourd'hui non seulement de l'urgence d'agir, mais aussi de la contribution exceptionnelle des Canadiens d'origine ukrainienne à l'édification de notre pays. Pourtant, on a très peu fait pour corriger certains chapitres très graves de l'histoire de notre pays.

L'un d'eux est l'internement des Canadiens d'origine ukrainienne. L'autre est lié à un événement très important que nous venons de commémorer la semaine dernière, c'est-à-dire le 70<sup>e</sup> anniversaire du génocide et de la famine qu'ont vécus les Ukrainiens sous le régime de Staline.

La Chambre a été saisie de ces deux questions. Les deux justifient la prise de mesures depuis longtemps. Bien des promesses ont été faites, on a essayé à bien des occasions de promouvoir ce dossier, mais jusqu'à maintenant, la situation a très peu évolué.

Nous nous souvenons tous qu'avant les dernières élections, celle qui était alors la ministre de Patrimoine canadien s'était engagée à régler la question portée à notre attention par le député de Dauphin—Swan River—Marquette. Cela a suscité bien des attentes au sein de la communauté ukrainienne, qui pensait que le problème serait réglé et qu'on tournerait la page sur ce chapitre de notre histoire. Malheureusement, nous savons ce qui s'est produit. L'engagement pris par la ministre à l'époque n'a pas été respecté par le gouvernement et, en fait, nous essayons toujours de corriger ce fameux épisode de notre histoire.

En ce qui concerne la famine, je salue le travail du député de Dauphin—Swan River—Marquette et d'autres qui ont essayé de résoudre le problème. Il n'y a toujours pas eu de reconnaissance en bonne et due forme de cette tragédie qui a marqué notre histoire. Je signale que, à Winnipeg, comme le député de Dauphin—Swan River—Marquette et d'autres le savent, on fait énormément de travail pour que ce regrettable chapitre de notre histoire figure au nouveau musée canadien consacré aux droits de la personne qui, nous l'espérons, ouvrira à La Fourche, à Winnipeg.

Mes collègues de la région de Windsor, les députés de Windsor—Tecumseh et de Windsor-Ouest, ont tous deux participé, dans leur localité, à un projet visant à créer le tout premier monument en souvenir de ce triste chapitre de l'histoire, en l'occurrence la famine et le génocide qui ont eu lieu sous le régime de Staline. Ce monument a été dévoilé à Jackson Park, un site important à Windsor. Ce monument constitue un centre d'intérêt pour les Ukrainiens au Canada.

Toutefois, il faut faire davantage. Il est certain que nous voulons que le gouvernement du Canada reconnaisse, d'un océan à l'autre, cette terrible période de l'histoire et qu'il s'engage à prévenir le génocide et les crimes haineux.

*Initiatives parlementaires*

De toute évidence, le projet de loi C-331 porte sur la reconnaissance de cette période de notre histoire, soit l'internement de personnes d'origine ukrainienne au Canada. Il porte également sur l'ouverture de négociations et de discussions concernant la restitution et le règlement. Il faut une reconnaissance appropriée de la souffrance des personnes internées au cours de cette période, notamment une indemnisation pour les biens confisqués et la perte de dignité et de richesses qui n'ont jamais été rendues.

● (1905)

Reconnaissons ce simulacre, ce triste chapitre de notre histoire, mais travaillons également de toutes nos forces pour que des mesures de réparation soient prises afin de rappeler le souvenir de cette terrible période de notre histoire.

Je tiens à souligner le travail de la collectivité ukrainienne de Winnipeg. Le député de Dauphin—Swan River—Marquette l'a fait et a reçu beaucoup d'appui de la collectivité canadienne d'origine ukrainienne.

Je voudrais souligner particulièrement le travail de ceux qui ont raconté les récits et qui continuent de les raconter dans tout le pays. Je voudrais lire un récit de ce genre qui nous a été remis à tous. Il est l'oeuvre de Pierre Pawliw. Voici ce qu'il a écrit:

Pendant la Première Guerre mondiale, ma mère, Stephania Mielniczuk, alors âgée de 3 ans, a été emmenée, avec ses parents, dans le camp d'internement situé à Lacs-Esprits, dans la région de l'Abitibi, au Québec. Elle n'a jamais parlé de cette histoire quand j'étais enfant. En fait, ce n'est que lorsque j'ai rendu visite à ma tante en Pologne, en 1984, que je l'ai apprise. Quand j'ai demandé à ma mère pourquoi elle n'en avait jamais parlé, elle m'a dit que c'est parce qu'elle croyait que ses quatre autres enfants et moi la prendrions pour une espèce de vieille folle.

Ce qui est arrivé à ma mère et à de nombreux autres Ukrainiens et personnes originaires de l'Europe de l'Est fait partie intégrante de l'histoire du Canada. Nous ne saurions y voir que des souvenirs déformés de gens fous. Nous devons reconnaître ce qui s'est passé, afin de nous rappeler que ceux qui ont été forcés de travailler dans ces camps ont contribué à bâtir le Canada, ce magnifique pays.

Ces mots expriment probablement mieux que tous les discours prononcés à la Chambre la raison pour laquelle nous devons agir aujourd'hui et appuyer le travail acharné du député de Dauphin—Swan River—Marquette. Ces mots nous expliquent pourquoi nous devons, tous ensemble, rendre hommage aux Canadiens d'origine ukrainienne pour la contribution qu'ils ont apportée à notre pays. On dit souvent que nous ne pouvons pas préparer l'avenir sans nous souvenir du passé. En voilà un très bon exemple.

Pendant que nous nous préparons tous à terminer des travaux en suspens à la Chambre, car des élections seront probablement déclenchées sous peu, j'espère que nous pourrons prendre le peu de temps qu'il faut pour franchir toutes les étapes du projet de loi C-331 aujourd'hui. J'espère que nous pourrons enfin approuver cette mesure législative et faire en sorte que les Canadiens d'origine ukrainienne se souviennent de cette législature comme étant celle qui a tenu à reconnaître la contribution qu'ils ont apportée à notre pays.

● (1910)

**Mme Joy Smith (Kildonan—St. Paul, PCC):** Monsieur le Président, c'est un honneur d'intervenir aujourd'hui à la Chambre en cette occasion historique. Nous serons bientôt en campagne électorale, pourtant tous les partis s'entendent sur l'importance du projet de loi C-331.

Je prends la parole aujourd'hui au sujet d'un chapitre important, quoique malheureux, de l'histoire du Canada.

Le projet de loi C-331 vise à reconnaître l'injustice commise à l'égard des personnes d'origine ukrainienne par suite de leur internement pendant la Première Guerre mondiale. On y propose de marquer publiquement le souvenir de cet événement et de prévoir

une indemnisation devant servir à l'éducation du public et à la promotion de la tolérance.

Je remercie mon collègue, le député conservateur de Dauphin—Swan River—Marquette, non seulement d'avoir présenté ce projet de loi mais aussi d'avoir porté bien haut le flambeau au nom des personnes d'origine ukrainienne pour garantir une véritable indemnisation et pour réparer ce tort du passé.

Aujourd'hui à la Chambre, j'appuie les propos de la députée de Winnipeg-Nord. Nous devons ce soir nous assurer que ce projet de loi est adopté, sanctionné et proclamé pour l'histoire du Canada et pour les personnes d'origine ukrainienne au Canada.

Entre 1914 et 1920, des milliers de loyaux Canadiens ont été systématiquement arrêtés et internés dans 24 camps, un peu partout dans le pays, simplement en raison de leur pays d'origine. Cela s'explique du fait qu'au début de la Première Guerre mondiale, l'Ukraine de l'Ouest était occupée par l'empire austro-hongrois et, bien sûr, le Canada était en guerre contre l'Autriche-Hongrie à l'époque.

Au milieu de l'hystérie qui régnait pendant la guerre, on associait automatiquement les personnes d'origine ukrainienne à l'Autriche-Hongrie et elles étaient considérées comme une menace pour notre pays. Cela s'est avéré une grave erreur, une page sombre dans notre histoire.

En réalité, de nombreux Canadiens d'origine ukrainienne avaient fui leur pays natal et étaient des réfugiés de l'ennemi du Canada en temps de guerre. Ils n'étaient pas du tout les ennemis du Canada. Ils étaient de loyaux sujets britanniques et des alliés dans notre cause. En fait, plusieurs étaient nés au Canada, mais portaient le mauvais nom de famille.

Les hommes, femmes et enfants internés étaient contraints d'effectuer des travaux forcés et de vivre dans leur propre pays, à savoir le Canada, dans des conditions très difficiles.

Nous ne pouvons récrire l'histoire. Nous ne pouvons non plus changer le fait que cette injustice a été commise. À titre d'héritiers de notre société, nous pouvons toutefois reconnaître cette injustice et nous pouvons faire en sorte que rien de tel ne puisse se reproduire au Canada.

Je félicite encore une fois le député de Dauphin—Swan River—Marquette pour sa persévérance, pour avoir porté bien haut le flambeau et pour s'être battu pour que cette injustice soit réparée. Je félicite mon collègue pour tous ses efforts, pour sa persévérance et pour sa capacité d'assister à cet événement historique, où tous les députés de tous les partis adopteront le projet de loi C-331.

L'histoire moderne conservera à jamais le souvenir des héros de la révolution Orange en Ukraine, qui restera gravée dans la mémoire des Ukrainiens et des Canadiens d'origine ukrainienne.

J'ai passé Noël dernier à Luhansk, dans l'Est de l'Ukraine, pour participer au processus électoral qui s'est soldé par la victoire d'Iouchtchenko. Le paysage bucolique qui s'étend à 30 kilomètres de la frontière russe abritait les habitants courageux de l'Ukraine. Ces gens ne voulaient qu'une chose: pouvoir élire le dirigeant de leur pays et pouvoir voter pour le candidat de leur choix.

*Initiatives parlementaires*

● (1915)

J'ai appris à aimer ces gens et à admirer leur travail acharné et leur dévouement pour leur patrie. J'ai été éblouie lorsque j'ai marché dans les rues de Kiev et quand j'ai rendu visite à tous ces gens en difficulté afin de veiller à ce qu'ils disent clairement à leur gouvernement qu'ils voulaient être libres de voter pour le candidat de leur choix.

Les Ukrainiens sont devenus des héros et des modèles pour le monde entier, car ils ont accompli quelque chose qu'aucune autre nation avait accompli: se doter du droit d'indépendance et de la liberté de voter pour le candidat de leur choix sans verser une goutte de sang.

Les Ukrainiens sont devenus mes héros, car ils sont un modèle pour le monde entier. Ils représentent un exemple de la persévérance dont a fait preuve le député de Dauphin—Swan River—Marquette. Ils représentent un exemple de la persévérance, du cœur au ventre et du travail nécessaires pour réaliser de grandes choses.

Sous les tentes de Kiev, de nombreuses personnes ont vécu des temps difficiles, mais ils avaient une vision pour leur pays, tout comme les députés de tous les partis de la Chambre ont aujourd'hui une vision pour ce projet de loi.

De nos jours, dans ma circonscription, Kildonan—St. Paul, les chefs de la communauté ukrainienne, comme Lesia Swaluk et Ostap Skrypnyk, déploient beaucoup d'efforts pour renforcer et soutenir cette communauté, non seulement dans ma circonscription, mais partout au Manitoba et dans le monde. Ils font eux aussi partie de ces gens courageux fiers de leur patrimoine. C'est un exemple pour notre pays et pour la communauté internationale.

J'appuie le projet de loi C-331, Loi sur l'indemnisation des Canadiens d'origine ukrainienne, et je suis fière de le faire. En cette période agitée à la Chambre des communes, nous sommes capables d'unir nos voix pour le bien commun, dirigés par le député de Dauphin—Swan River—Marquette, qui a fait preuve de leadership conciliant pour que le projet de loi soit adopté.

Comme il l'a dit tout à l'heure, c'est un miracle que tous les partis de la Chambre s'entendent pour adopter le projet de loi et pour que la Loi sur l'indemnisation des Canadiens d'origine ukrainienne garantisse aux personnes d'origine ukrainienne le respect et la diligence qu'on leur doit. Celles-ci ont subi des traumatismes si intenses durant la Première Guerre mondiale.

Ce qui se passe ce soir est une bonne chose. Nous pouvons être fiers. Cette mesure marquera le fait que de nombreux immigrants qui sont venus au Canada font partie de la mosaïque de notre grand pays.

C'est avec une grande fierté que j'ai parlé du projet de loi. Je félicite les députés pour cette réussite.

● (1920)

**Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest—Nepean, Lib.):** Monsieur le Président, si la Chambre y consent, je voudrais partager mon temps de parole avec le député de Yukon.

**Le vice-président:** La députée d'Ottawa-Ouest—Nepean a-t-elle le consentement unanime de la Chambre pour partager son temps de parole avec le député de Yukon?

**Des voix:** D'accord.

**Mme Marlene Catterall:** Monsieur le Président, je me joins à mes collègues pour féliciter le député de Dauphin—Swan River—Marquette de sa persévérance et de sa flexibilité, qui nous ont permis de débattre de cette question ce soir. En ma qualité de présidente du Comité permanent du patrimoine canadien, ce fut un plaisir pour moi de traiter avec le député et les autres membres du comité. Ce fut

également un plaisir de constater qu'une initiative parlementaire pouvait attirer l'attention du gouvernement. Le député, les représentants du gouvernement et la ministre étaient disposés à travailler ensemble pour parvenir à une entente sur ce qui devrait être dans le projet de loi à la satisfaction de tous.

Un important partenaire dans ce dossier a été la communauté ukrainienne du Canada. En résumé, cette mesure se fait attendre depuis longtemps, mais elle représente une étape des plus importantes vers la réparation des torts du passé. La Chambre et les Canadiens ont entendu parler des torts causés aux Canadiens d'origine ukrainienne durant et après la Première Guerre mondiale. Ce ne sont pas des événements dont nous pouvons être fiers. Ils ne sont pas non plus des actes que les Canadiens trouveraient acceptables aujourd'hui.

À mesure que nous avançons dans ce dossier, nous tentons d'accomplir deux choses. Premièrement, reconnaître qu'un tort a été fait. Deuxièmement, travailler avec la communauté, qui décidera comment elle veut commémorer ce triste chapitre de l'histoire des Canadiens d'origine ukrainienne et de notre histoire à tous, et comment elle aimerait que les Canadiens tirent les leçons de ces expériences afin d'éviter que ce genre de chose ne se reproduise.

Nous n'avions pas de garde-fou à l'époque pour protéger les droits des Canadiens et veiller à ce que les gouvernements ne puissent pas agir de façon arbitraire. À mesure que nous reconnaissons et commémorons ces événements et que nous les enseignons aux Canadiens, ces derniers devraient être encouragés à apprécier les contributions des Canadiens d'origine ukrainienne à notre pays et combien ils ont donné d'eux-mêmes malgré la façon dont ils ont été traités à cette sombre époque de notre histoire. Les Canadiens d'origine ukrainienne participent à tous les aspects de notre société, à toutes les professions, aux arts et à la culture. Ils ont mis de côté l'amertume justifiée qu'ils éprouvent à l'égard de ce qui s'est passé afin de devenir, de génération en génération, des Canadiens à part entière.

Tourner la page, c'est en partie tirer les leçons du passé et en partie raffermir la résolution que nous avons prise de ne pas répéter ces mêmes erreurs. Je me dois de mentionner qu'à l'époque, le gouvernement et les Canadiens ne voyaient rien de mal à retirer certains privilèges, droits et biens aux Canadiens au nom de la sécurité. Je nous encourage tous instamment à bien examiner les mesures que nous prenons actuellement afin de ne pas répéter les mêmes erreurs, pour lesquelles nos enfants et nos petits enfants nous jugeront.

Je suis heureuse d'appuyer le projet de loi, et aussi d'avoir eu la chance d'y travailler. Je suis contente que nous ayons fait un pas important vers la réconciliation.

● (1925)

**L'hon. Larry Bagnell (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.):** Monsieur le Président, je tiens, moi aussi, à féliciter le député de ses efforts remarquables.

Ce pays qu'est le Canada est un rassemblement de nombreux peuples. De ce fait, nous avons appris avec le temps à nous respecter et à nous accepter les uns les autres. C'est ce qui nous distingue des autres pays.



*Initiatives parlementaires*

Nous avons enchâssé dans notre Constitution les fondements juridiques visant à garantir que les Canadiens sont protégés contre le racisme et la discrimination. Nous continuerons de travailler dans ce sens, de manière à ce que tous les Canadiens puissent apporter une contribution à la mesure de leur plein potentiel. Parallèlement, nous nous employons à renforcer les liens qui caractérisent la citoyenneté commune de manière à ce que la société canadienne conserve sa vigueur et sa cohésion actuelles.

Le gouvernement du Canada reconnaît qu'il y a eu des jours noirs dans l'histoire du pays. Nous reconnaissons l'importance de présenter l'histoire complète de notre pays pour nous permettre de comprendre qui nous sommes en tant que Canadiens, même si cette histoire comporte des épisodes où nous nous sommes écartés de notre engagement en matière de justice humaine.

L'internement de Canadiens d'origine ukrainienne et d'autres Européens durant la Première Guerre mondiale est un des chapitres de l'histoire du Canada dont les Canadiens ne sont pas fiers, même si les actions du gouvernement de l'époque étaient alors légales. Notre gouvernement est déterminé à renforcer le tissu de la société multiculturelle canadienne. Nous sommes déterminés à tirer des leçons du passé. Nous sommes déterminés à reconnaître et à commémorer les contributions importantes de nos groupes ethnoraçiaux et ethnoculturels, y compris les Ukrainiens, au Canada.

Le ministère du Patrimoine canadien et les agences culturelles du portefeuille du Patrimoine ont déployé des efforts considérables pour faire en sorte que tous les Canadiens connaissent l'histoire des Ukrainiens au Canada. Par exemple, Parcs Canada collabore étroitement avec les groupes nationaux et locaux de Canadiens d'origine ukrainienne pour mettre sur pied des expositions d'interprétation au parc national Banff, au parc national Yoho et au parc national du Mont-Revelstoke. Ces expositions aident les visiteurs et tous les Canadiens à comprendre les expériences, les difficultés et les contributions des Ukrainiens internés.

Le ministère du Patrimoine canadien finance aussi des organisations de Canadiens d'origine ukrainienne pour qu'elles aident à documenter l'expérience des internés ukrainiens et pour mettre en valeur la contribution de la communauté ukrainienne à notre pays.

Depuis les années 1890, lorsque des vagues d'Ukrainiens ont aidé à coloniser notre vaste pays, les Ukrainiens jouent un rôle important au Canada. Un nombre incroyable de Canadiens d'origine ukrainienne ont fait des contributions extraordinaires au Canada. Je pense, entre autres, à Wayne Gretzky, qui est une étoile de notre sport national, le hockey, et à Ed Werenich, un champion mondial de curling. Dans le domaine culturel, il y a William Kurelek et le violoniste Steven Staryk. Dans la vie publique, il y a eu Ray Hnatyshyn et Roy Romanow, et bien sûr, la première Canadienne à être allée dans l'espace est Roberta Bondar.

Lorsqu'on pense aux Canadiens d'origine ukrainienne, on se rappelle également notre héros de guerre du Canada, Peter Dmytruk, qui est mort pour nous tous sur les champs de bataille de France durant la Seconde Guerre mondiale.

En tant que Canadiens, nous sommes tous fiers de vivre dans un pays qui reconnaît l'importance de la diversité.

Il est vrai qu'une société tournée vers l'avenir ne peut réussir sans reconnaître les événements troublants qu'on retrouve dans le passé du Canada. Le budget 2005 a prévu 25 millions de dollars au cours des trois prochaines années pour des initiatives commémoratives et éducatives tendant à mettre en lumière les contributions que les Ukrainiens et d'autres groupes ethnoculturels ont apportées à notre société et pour aider à parvenir à une meilleure compréhension par

tous les Canadiens de la force que nous donne la diversité canadienne.

Avec ce financement, le gouvernement répond aux demandes de la communauté d'une façon qui respecte les préoccupations des collectivités et la politique gouvernementale de 1994 sur cette question. Le projet de loi C-331 a été adapté pour tenir compte de cette approche axée sur l'avenir. Dans cette optique, j'encourage donc les députés à se prononcer en faveur du projet de loi C-331 sous sa forme actuelle et à aider à célébrer la diversité de notre grand pays.

**M. Inky Mark (Dauphin—Swan River—Marquette, PCC):** Monsieur le Président, je veux dédier mes dernières observations à Mary Manko Haskett, qui, à 97 ans, est la dernière survivante de ceux qui ont été internés.

Je tiens à remercier tous les députés qui ont apporté leur appui au projet de loi C-331. Je conclurai en citant trois grands Canadiens d'ascendance ukrainienne, qui ont comparu devant le comité permanent le 25 octobre 2005. Je suis convaincu que ce que les députés entendront sera le reflet fidèle de la position de la communauté ukrainienne du Canada.

Le premier est M. Andrew Hladyshevsky, le président de la Ukrainian Canadian Foundation of Taras Shevchenko. Voici ce qu'il a déclaré devant le comité:

Cette journée est d'une très grande importance historique pour plus d'un million de Canadiens d'origine ukrainienne. C'est une journée remarquable pour nous. C'est le genre de journée où vous regardez ce qui se passe en ayant peur de vous étouffer, car vous ne savez pas très bien quel genre d'émotions vont vous envahir sur le coup. Merci de nous avoir invités à venir comparaître devant vous.

M. Lubomyr Luciuk, directeur de la recherche à l'association ukraino-canadienne des libertés civiles, et professeur d'histoire au Collège militaire royal de Kingston, a déclaré au comité permanent:

Ils ont été contraints de faire de durs travaux au profit de leurs géoliers. Le peu de richesses qu'avaient certains d'entre eux leur ont été confisquées et une partie de cet argent est encore aujourd'hui détenu par le Trésor fédéral. Ces personnes se sont vu imposer des restrictions quant à leurs libertés de mouvement, d'association et d'expression, et en 1917, elles ont même été privées de leur droit de vote.

Tout ce qui leur a été infligé était le fait non pas de leurs actes mais seulement de qui elles étaient, de leur pays d'origine. Il n'y a rien d'étonnant, donc, à ce que plusieurs décennies plus tard l'on continuait de dire des Canadiens ukrainiens qu'ils vivaient « dans la crainte des clôtures de barbelés ».

La dernière personne que je citerai ce soir est M. Paul Grod, premier vice-président du Congrès ukrainien canadien. Voici ce qu'il a déclaré devant le comité:

Si nous sommes ici aujourd'hui, et si le temps que vous consacrez aujourd'hui à ce projet de loi est si important, c'est que cette initiative fait partie du processus de guérison. Elle fait partie d'un acquiescement et d'une reconnaissance qui sont très importants pour plus d'un million de Canadiens ukrainiens et pour les dizaines de millions de Canadiens qui ne savent que très peu de choses, voire rien du tout, au sujet de l'une des plus grandes tragédies dans l'histoire du Canada.

En terminant, je vous prie de demander le consentement unanime pour que le projet de loi C-331 soit adopté à toutes les étapes.

● (1930)

**Le vice-président:** Le député a demandé que le projet de loi soit adopté à toutes les étapes. Il ne reste qu'une étape et c'est celle de la troisième lecture.

La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote.

**Le Président:** Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

*Initiatives parlementaires*

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

**Le vice-président:** Comme il est 19 h 33, la Chambre s'ajourne à demain, à 10 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 33.)

---





## TABLE DES MATIÈRES

Le mercredi 23 novembre 2005

### DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

<b>Les affaires autochtones</b>	
Mme Karetak-Lindell .....	10029
<b>Les anciens combattants</b>	
M. Schmidt .....	10029
<b>Le Pakistan</b>	
M. Malhi .....	10029
<b>La violence contre les femmes autochtones</b>	
M. Cleary .....	10029
<b>Le Congrès islamique canadien</b>	
Mme Bakopanos .....	10030
<b>La députée de Saskatoon—Rosetown—Biggar</b>	
Mme Skelton .....	10030
<b>L'Ordre du Canada</b>	
M. Lastewka .....	10030
<b>L'église Notre-Dame-de-la-Présentation</b>	
M. Gagnon (Saint-Maurice—Champlain) .....	10030
<b>Le bénévolat</b>	
Mme Beaumier .....	10030
<b>La Gendarmerie royale du Canada</b>	
M. Tweed .....	10031
<b>L'équipe Saint John</b>	
M. Zed .....	10031
<b>L'équité salariale</b>	
Mme Crowder .....	10031
<b>L'opération Rudolph</b>	
M. Day .....	10031
<b>André Cherrier</b>	
Mme Guay .....	10032
<b>Le Programme de commandites</b>	
M. Poilievre .....	10032
<b>Charles V. Keating</b>	
M. Savage .....	10032

### QUESTIONS ORALES

<b>Air India</b>	
M. Harper .....	10032
Mme McLellan .....	10032
<b>Les marchés publics</b>	
M. Harper .....	10032
M. Brison .....	10033
<b>Les politiques gouvernementales</b>	
M. Harper .....	10033
Mme McLellan .....	10033
M. MacKay .....	10033
M. Brison .....	10033
<b>Air India</b>	
M. MacKay .....	10033
Mme McLellan .....	10033

<b>La sécurité publique</b>	
M. Duceppe .....	10034
Mme McLellan .....	10034
M. Duceppe .....	10034
Mme McLellan .....	10034
M. Ménard (Marc-Aurèle-Fortin) .....	10034
Mme McLellan .....	10034
M. Ménard (Marc-Aurèle-Fortin) .....	10034
M. Pettigrew .....	10034
<b>L'environnement</b>	
M. Layton .....	10034
M. Dion .....	10034
M. Layton .....	10035
M. Dion .....	10035
M. Mills .....	10035
M. Dion .....	10035
M. Chong .....	10035
M. Dion .....	10035
<b>La Société maritime CSL Inc.</b>	
M. Watson .....	10035
M. Regan .....	10035
M. Watson .....	10035
M. Dion .....	10035
<b>L'immigration</b>	
Mme Faille .....	10036
M. Volpe .....	10036
Mme Faille .....	10036
M. Volpe .....	10036
<b>Les industries du textile et du vêtement</b>	
M. Crête .....	10036
M. Saada .....	10036
M. Crête .....	10036
M. Saada .....	10036
<b>Les fiducies de revenu</b>	
M. Solberg .....	10036
M. Goodale .....	10036
M. Solberg .....	10036
M. Goodale .....	10037
<b>Le transport</b>	
M. Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam) ..	10037
M. Lapierre (Outremont) .....	10037
<b>Le secteur de l'automobile</b>	
M. Carrie .....	10037
M. Emerson .....	10037
<b>Les lobbyistes</b>	
M. St. Denis .....	10037
M. Emerson .....	10037
<b>La société Terasen Inc.</b>	
M. Julian .....	10037
Mme Robillard .....	10037
<b>L'assurance-emploi</b>	
M. Godin .....	10038

Mme Stronach.....	10038	Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi .....	10041
<b>L'environnement</b>		<b>Les délégations interparlementaires</b>	
M. Kenney.....	10038	M. Godin.....	10041
M. Regan.....	10038	<b>Les comités de la Chambre</b>	
M. Kenney.....	10038	<b>Santé</b>	
M. Regan.....	10038	Mme Brown (Oakville).....	10041
<b>La Gendarmerie royale du Canada</b>		<b>Industrie, ressources naturelles, sciences et technologie</b>	
M. Sorenson.....	10038	M. Myers.....	10042
Mme McLellan.....	10038	<b>Affaires étrangères et commerce international</b>	
M. Sorenson.....	10038	M. Patry.....	10042
Mme McLellan.....	10039	<b>Langues officielles</b>	
<b>L'industrie de la construction navale</b>		M. Rodriguez.....	10042
M. Roy.....	10039	<b>Développement des ressources humaines, développement des compétences, développement social et condition des personnes handicapées</b>	
M. Emerson.....	10039	Mme Folco.....	10042
M. Roy.....	10039	<b>Bibliothèque du Parlement</b>	
M. Emerson.....	10039	M. Temelkovski.....	10042
<b>La justice</b>		<b>La Loi sur l'accise</b>	
M. Kramp.....	10039	M. Allison.....	10042
M. Cotler.....	10039	Projet de loi C-451. Présentation et première lecture.....	10042
Mme Grewal (Fleetwood—Port Kells).....	10039	Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi .....	10042
M. Cotler.....	10039	<b>Loi sur le prélèvement d'échantillons de sang</b>	
<b>La fiscalité</b>		M. Kamp.....	10042
Mme Dhalla.....	10039	Projet de loi C-452. Présentation et première lecture.....	10042
M. Goodale.....	10040	Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi .....	10042
<b>La justice</b>		<b>Le Bibliothécaire du Parlement</b>	
M. Hiebert.....	10040	M. Valeri.....	10042
M. Cotler.....	10040	Motion.....	10042
<b>Le Service correctionnel du Canada</b>		Adoption de la motion .....	10044
M. Warawa.....	10040	<b>Les voies et moyens</b>	
Mme McLellan.....	10040	<b>Motion no 10</b>	
<b>Le quai de Pointe-au-Père</b>		M. Goodale.....	10044
Mme Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques).....	10040	Motion d'adoption.....	10044
M. Lapierre (Outremont).....	10040	Adoption de la motion .....	10045
<b>La fonction publique</b>		M. Goodale.....	10045
M. Godbout.....	10040	Projet de loi C-80. Première lecture .....	10045
M. Alcock.....	10040	Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi .....	10045
<b>Présence à la tribune</b>		<b>Pétitions</b>	
Le Président.....	10041	<b>Les taxes sur l'essence</b>	
		M. Devolin.....	10045
<b>AFFAIRES COURANTES</b>		<b>L'autisme</b>	
<b>Le rendement du Canada en 2005</b>		M. Boshcoff.....	10045
M. Alcock.....	10041	<b>La Société canadienne des postes</b>	
<b>Air-India</b>		M. Boshcoff.....	10045
M. Cullen (Etobicoke-Nord).....	10041	<b>Le Code criminel</b>	
<b>Certificats de nomination</b>		M. Adams.....	10046
M. LeBlanc.....	10041	<b>La défense nationale</b>	
<b>Nominations par décret</b>		M. O'Connor.....	10046
M. LeBlanc.....	10041	<b>La Société canadienne des postes</b>	
<b>Réponse du gouvernement à des pétitions</b>		M. Bouchard.....	10046
M. LeBlanc.....	10041	<b>L'autisme</b>	
<b>La Loi électorale du Canada</b>		M. Bains.....	10046
M. Bélanger.....	10041	M. Goodyear.....	10046
Projet de loi C-79. Présentation et première lecture.....	10041		



**Étape du rapport**

M. Mark .....	10061
Motion d'adoption .....	10061
Adoption de la motion .....	10061
Projet de loi C-331. Troisième lecture .....	10061
Mme Smith (Kildonan—St. Paul) .....	10061
M. Bagnell .....	10061
Mme Bulte .....	10062

Mme Faille .....	10063
Mme Wasylcia-Leis .....	10064
Mme Smith (Kildonan—St. Paul) .....	10065
Mme Catterall .....	10066
M. Bagnell .....	10066
M. Mark .....	10067
Adoption de la motion; troisième lecture et adoption du projet de loi .....	10068



**POSTE  MAIL**

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

**Poste-lettre**

**Lettermail**

**1782711  
Ottawa**

*En cas de non-livraison,  
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*  
Les Éditions et Services de dépôt  
TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5  
Internet: <http://publications.gc.ca>  
1-800-635-7943 ou appel local (613) 941-5995

*If undelivered, return COVER ONLY to:*  
Publishing and Depository Services  
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5  
Internet: <http://publications.gc.ca>  
1-800-635-7943 or Local 613-941-5995

**Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes**

**Published under the authority of the Speaker of the House of Commons**

**Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :**

**Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:**

**<http://www.parl.gc.ca>**

---

**Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.**

**On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt, TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5**

**The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.**

**Additional copies may be obtained from Publishing and Depository Services, PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5**

**The English version of this publication may be obtained from Publishing and Depository Services  
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5**